PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE NAMUR

LES FIEFS

DU

COMTÉ DE NAMUR

PUBLIÉS PAR

STANISLAS BORMANS

Archiviste de l'État à Namur,
Dr en Philos. et Lettres, Correspondant de la Soc. héraldique *Adler* de Vienne
Officier d'Académie, etc.

IIe LIVRAISON

XVe SIÈCLE

NAMUR. — AD. WESMAEL-CHARLIER

IMPRIMEUR-ÉDITEUR

1876

XV[e] SIÈCLE.

—·—

Vers 1400 [1].

« Monseigneur Jehan de NAMUR en est homs à mons. le conte, peire de son chastial de Namur, mis en seriment et fealteit en lieu et de par son tres chier seigneur et freir mondit seingneur le conte, pour deservir ledit fieuf de perrie qui acquis fut au roy de Boeme, duc de Lucembourg, jadit de bonne memore, c'est assavoir de le terre dou han de *Syes*, avoeques touttez les y appartenanches et appendanches, cens, rentes, preis, terres, bos et aultrez buns et droiturez quelconquez, haulteur, justiche, fons et comble et homaiges à mondit tres redoubteit seingneur et à ses hoirs, contes de Namur et sengneur de Syes et de Poilevache, hiretablement appartenant.

[1] Registre n° XIV, *Dénombrement des fiefs*. Volume en parchemin, de 234 feuillets. La rédaction de ce magnifique codex date l'an 1400 environ. Il contient la copie presqu'intégrale des reg. VI à XII publiés ci-dessus. Nous nous bornerons donc à en extraire les choses neuves ou présentant de notables différences, en rappellant que l'ordre chronologique n'a pu être rigoureusement observé.

Douqueil fiefs les homaiges [1] de celli descendans sont declareis ensi et en la maniere qui s'ensseit. » (fol. 1.)

« Du fief de *Bailluel* est elle (en le) homaige le sirez de Lingne [2]. » (fol. 2 v°.)

« Ramembranche de cesti fief (d'*Audenarde)* qui mouvans est de mons. le conte et dele perrie de son chastial de Namur, si comme par le tenure des lettrez sur ce faites et saielleez oudit chastial de Namur, dont la coppie s'enssiet chi-apreis, appert [3]. Douquel fieufs mons. le conte n'a point de homme. » (fol. 3 v°.)

« Mons. Jehan de Lor, marit dele fille le seingneur de Ham jadit, est homs à mons. le conte de Namur, si en tient et at releveit en fieufs de perrie doudit chastial de Namur, son manoir et toutte le terre de *Ham-sur-Sambre,* avoeques toutte justiche, haulte, moyene et basse, terres, preis, bos, yawes, cens, rentez en bleid, en avaine, en lin, en chappons, en pouilhes; item, coruweez et le patronaige de l'eglise de Ham et des chappelleriez. Ce tient-il en i fieuf de perrie dou chastiaul de Namur, salve, pour mons. le conte, que li homme doient ost et chevalchie à li; et y at mortemain et fourmorture parmy ii s. rendant au seingneur de Ham de treffonseigneur pour chascune. Encore y a-il sen assize alle Saint-Remy sur gens qui ne sont de linaige, clers ou borgois; item, at li sirez de Ham de ce dit fieuf de perrie plusieurs homaiges, assavoir sont, de ce qu'il en tienent, notamment : mess. Pinkars de Berlos, maistres Jehans de Ham, Joffroys, frerez

[1] Ces hommages manquent.

[2] Une main plus récente (du xvie siècle) a ajouté en marge : « Le seigneur prince de Ligne le tient. »

[3] Ce sont les lettres du 3 décembre 1291, publiées page 5.

ledit maistre Jehan, Jeh. dele Bierliere, les enfants Ernart Piroye, de Mostiers, le sirez de Ham, etc. » (fol. 5.)

« Encors est assavoir que, pour cause de se terre et signerie de Ham, il est peirs dou chastiaul de Mouhault; si en at plusieurs hommes, c'est assavoir : li chastellains de Mouhault en tient... [1] ».

Madame de Sars relève, avec mess. Jaquemin de Sars, son fils, sur la seigneurie de *Ham,* une rente à servir toute la vie de la dame de Saint-Sauflieu, par décès de Wauthier d'Awaing, son frère. (fol. 5 v°.)

« Robiert, fils Sandrart de Hemetines, est homs audit seingneur de Marbais, si en tient, par eskeanche de son pere, les II pars dele ditte terre (de *Marbais?);* et dele court commune l'une de pars, qui jadit fut acquise à Henri Burlet; et l'autre, qui de Gerart des Nowez esqueit, à Renier dele Tour d'Upeingny, qui depuis le forfist et le perdit enviers le jadit Sandrart comme chilz qui l'avoit mise en contrepan enviers ledit Sandrart, pour le parchon dudit Sandrart que prise avoit de luy en hiretaige; » à l'exception de sept écus de rente que Reniers avait vendus, avant ladite forfaiture, audit Sandrart, et dont ledit Robert fait relief. (fol. 7.) — Jehan de Faulx en tient sa tour, maison et pourprise, avec le quart de ladite terre et de la court commune. Les héritiers de Henry de Faulx et de mess. Waldore de Mondaule....

« Mess. Jehans, sires de Bossut, en Hannau, est homs à mons. le conte et peirs dudit chastiaul de Namur, si en tient et at releveit son chastiaul de *Bossut,* hors mise la promiere porte et unne partie des fosseis, qui, avoequez le ville de

[1] Le reste manque. Une main plus récente a ajouté en marge : « Le S^r baron de Falaix le tient. »

Bossut, est d'un autre fieuf c'on dist de *Leuze;* item, tient-il les preis de son enclous et lez autrez audit chastiaul à lui-meismez et à autrez appartenans, les molins, les terrez ahanaules, les terraiges, les requez et serviches des terrez et des preis, le taille des terrez, lez coruweez, les cens anchiens et les novealz, et le bos de Cailhot par tout où il at justice et signourie, mayement cellez et tout ce qui furent dele alluet de Wallecourt, c'est assavoir et à entendre les terres ahanaules que on dist terres *à dîme Dieu,* qui doient les cens anchiens; item, les terrez à terraige, le fieuf Tibet et les terres delle chappelle dou moustier de Bossut, les terraiges et revenuez des terrez et des preis de Bossut c'on dist *espouilhes,* à entendre reques et serviches; item, les cens anchiens que les dittez terrez à dîme Dieu doient au jour Saint-Jehan et lez cens noviaulz; item, le taille des terres c'on dist *taille à volontei,* grans cens ou petis, au jour Saint-Remy, que les terres à teraige doient, fut (?) est li volenteit jusquez à XIX s. VI d. dele libvre de blan; celles à grans cens doit, li journalz, XVI d. de blan, et doble cens quant ellez vont de main en autre, et deux coruweez de kevaulx l'an, l'une à wayn et l'autre à march, et moulnage, c'est-à-diere moulre au molin le seingneur où que li tenaulez de cez terrez aent leurs maisons. Et cellez à petit cens doient VI d. de blan li journalx, et le tirche jarbe menee en le graingne dou seingneur ou chastiaul. Lesquels grans cens et petis desseure dis on repute pour taille, pourtant que on leur ostat le taille à volontei et serviche à volontei; car touttes lez terres à teraige doivent taille; mais à requeste d'aucuns, on leur mist leurs terres as conditions desseure dittes c'on dist *cens noviaulx;* et sur ceste taille at par an, au jour Saint-Remy, li cappelle

de Bossut qui fondee est par le seingneur dou lieu, dou grei mons. le conte Guy de Flandrez et marchis de Namur, c. s. de blan, si comme par lettres sur ce faittes appert. (fol. 8.) Item, en tient-il les bos de Caillot, les plantich et le pasture c'on dist le Vivier-l'evesque, et l'aulnoir jusques au rieu; item, II molins seans sur les preis doudit alluet de Wallecourt, où si tenaule moulent par ban où qu'il demeurent, avoeques les yawes; item, le terraige c'on dist de Saint-Andrieu, qui fut adjousteit à ce fieuf parmy XL s. de blan que li abbie Saint-Andrieu en at chascun an sur le taille desseure ditte. Item, en tient li sires de Bossut pluseurs homaiges, assavoir sont et ce qu'il en tinnent : promiers, li advoes de Bossut en est ses homs, si en tient son avouwerie et les drois à celli appartenans, si comme par lettres sur ce faites appert [1]. Li sires de Lingne en tient I fieuf c'on dist les bos Dolemghem. — Cesti fieuf de Bossut at releveit mess. Wauthier, seingneur de Bossut, par l'esqueanche de son père [2]. » (fol. 9.)

« Li hoirs de WANGHE [3], avec Henris de Nameche, leur mambour en ce cas pour le fieuf deservir tant que venus serat en eage, est homs à mons. le conte et peire de son chastiaul de Namur, si en tient et at releveit son manoir de *Wanghe* [4]. » (fol. 11 v°.)

[1] Ce sont les lettres de 1222, publiées page 2.

[2] Un fragment de relief du registre XIII nous apprend que ce fief fut relevé au XVe s. par « Jehan de Bossut, fils dudit mons. Wauthier, seigneur de Bossut. » — Note marginale, plus récente, du reg. XIV : « Le vicomte de Bruxelles le tient. »

[3] Au lieu de *li hoirs de Wanghe,* le reg. XIII donne : *Jehan, seigneur de Wanghe.*

[4] Note marginale plus récente : « Mademoiselle Philippes de Liminghen le tient. »

« Le fieuf de l'omaige qui jadit fut mess. Clairbault d'Autrive, mouvant en perrie de mons. le conte et de son chastiaul de Namur, at mons. le conte raquis, ensi que par lettres sur ce faitez appert; c'est assavoir le chastiau d'*Aultrive* et les villes d'Autrive, *Avin, Hosdin* et *Breginley,* moulins moulans, brassines, cours, jugeurs, fons, comble et toutte signerie, haulte et basse et autres droitures, servitudes, patronages et emolumens, etc. Pour lequel fieuf deservir, mons. le conte commis y at souffissanment pour, ou nom et en lieu de lui, mons. Pinkart de Berlos, seingneur de Tongrenelles et de Fresin. »

« Encore at mons. le conte raquis au jadit mons. Clarebault II autrez fieufs qu'il tenoit de luy, c'est assavoir dele *mariscauchie* et dele *senescauchie* dele ditte contey, avoeques touttes les droitures appartenans et appendans à yaulx. Si est assavoir que dou fieuf de perrie dele ditte terre d'Autrive et des autres II simples fieufs, mons. le conte at plusieurs fieufs et homaiges d'iceaulx descendans, lesqueles hommez et leurs fiefs sont denommeis et declareis en le baillerie de Waseige chi-apres, avoeques les fieufs de se terre de *Broives* et de *Chipley,* que mons. tient dou duc de Braibant. »

Arnoul, fils mineur du seigneur de Momale, relève la prairie de *Breghinley,* avec mess. Renart d'Emetinez, son oncle, par décès de son père [1]. (fol. 12.)

Gillechon, fils Hustin dou Chierf, mari de Jehanne, fille

[1] Un fragment de relief du reg. XIII nous apprend que cette terre fut relevée au xv[e] siècle par Renart, fils de ....., en vertu d'un transport. — Note marginale, plus récente, du reg. XIV : « Le seigneur Anthoine de Bourgogne le tient. »

Stockeleit de Forvie, relève une rente de six muids de mouture sur le *moulin de Sambre*, par décès de Jaquemart de Forvie [1]. (fol. 17.)

Desiron, fils Desir le Cerpetier, a relevé la moitié du fief des six *forires en Herbattes*, etc., par échéance de son père, alencontre de Colars Godineal [2]. (fol. 17 v°.)

Wauthier, fils Bertrand de Bourges, tient des terres et des bois en fons de Charneal, sur la voie de *Boninez* [3].

Philippot, fils de la fille maître Philippe Walrant, relève l'avouerie de *Bourgez*, *Beez* et *Foul* (achetée à Willemart le Borgne, fils de Stassin de Tourtreal, de Hemetinez), par décès dudit Philippe [4]. (fol. 20 v°.)

Maître Jehan Doubleit tient la prévôté de *St-Albain* [5]. — Le fief de la chapelle de St-Albain est assené sur les grandes censes des cervoises de Namur, à payer par le receveur du comté, à Toussaint et à Pâques.

Mons. doit par an, sur le *winage de Hastieres*, une rente pour la fondation de la chapellenie du château de *Bovigne* [6]. (fol. 22 v°.)

Godeffroit, fils Libiert Chadreliers, de Berseez, tient le pâturage pour ses chevaux, etc., à *Duys*, en vertu d'une lettre de mons. [7]. (fol. 23.)

[1] Note plus récente : « Nicolas d'Emptinnes le tient. »

[2] Note plus récente : « Mess. Jean Wasservas, seigneur de Marche, le tient. »

[3] Note plus récente : « Le Sr Jean Curtius le tient. »

[4] Note plus récente : « Le docteur Ronnet le tient. »

[5] Note plus récente : « Maître Jean de Stienne le tient. »

[6] Note plus récente : « Le Sr Jean le Roy, chanoine de Condé, le tient. »

[7] C'est la charte du 11 mai 1366, publiée page 82. — Le registre XIV contient ensuite tous les fiefs de *Poilvache* tels qu'on les trouve ci-dessus, pages 102-106, sauf quelques articles que nous donnons ici.

Le sire d'ESKENNES (?) tient une terre devant le fief de *Natoie* et dans la hauteur de mess. Arnoul.

Mess. Pierre de BLEHAING tient sa terre de *Wallays*.

Pirelot de THIESNE, à cause de sa femme, tient l'usufruit du manoir, etc., de *Baceille,* dont la propriété appartient à Loren de Saint-Vicen. (fol. 30).

Mess. Jehan d'ORGOL tient un fief d'un demi muid d'avoine sur chaque feu à *Huy-les-Oneaulx*.

Goffart, fils Alart de FOILLE, tient deux setiers d'avoine d'avouerie sur chaque feu au ban d'*Ansseremme,* plus la hauteur telle que les échevins la gardent; item, les bois de Foille et les chemins d'Ansseremme. (fol. 31.)

Henris de CHESTREVING tient un fief gisant au ban de *Hastiers* et de *Wachore :* premiers, « les larges chemins mouvant et descendant dou pooir mess. Danial de Brie, de chi au pooir le seingnour d'Agimont, à Wadonrieu. Item, les larges chemins movans dou thilluel à Blenmont, venant aval viers le maison Hanon Orchoul, viers Moese, et tout amont Mouse, remontant devant le maison Alart Pater, racordant tout amont sus audit thilluel de Blenmont. Item, sur tous beveraiges que on vent ou ban de Hastiers, dechà l'iauwe et delà, par tout le ban, sur le pooir Nostre-Damme de Hastirs, de chascuns fous I pot. Item, par tout le ban de Hastiers et de Walchore, sur chascun feu de tous chiaulx qui sont assis à taillhe le jour Saint-Remy, II stiers d'avaine à stier de Hastirs et de Wachore; et quant on ne le voet payer, il prent ou fait prendre wage, si le porte ou fait porteir ou grenier l'abbeit, et là le doit-on payer; et li amende en est al abbeit. Et puet lidis Henris ou ses varleis quelconque prendre waige as deffaus de paiement; avoeques ce puellent-il despendre leurs huisse-

riez et la metre à detreviers, sens forfaire et sens ce que on les puist osteir ne reprendre sans le greit doudit Henry et jusques atant que payés seroit; et s'il le faisoient, il forferoient comme chils qui entreprenderoient le hauteur et justice ou droit dou seingneur. Si esquient ces rentes à payer chascun an ale moyene de marche. Item, at lidis Henris le cerquemonaige sur lesdis chemin quant et touttes fois il y voelt faire cerquemoneir; et touttez amendez rapporteez par les cerquemonans sont sienez et li forfais; et n'y puet nuls autres cerquemoneir. Item, at-il à Martinez, sur chascun feu II stiers d'avaine à reis de Dinant [1]. (fol. 41 v°.)

Mess. Willeame de HERIEMÉ, sire de Steinkerke, mari de Jehanne, fille mons. Pinkart de Berlos, est homme du seigneur de Florinez, et en tient le moulin de *Florinez*. (fol. 44 v°.)

Jehans des PREES tient quatre *meis* (chaque *me* valant 5 s. 2 d. de lovegnis, ce qui équivaut par an à 20 s. 8 d. de vieux lovegnis) de rente, qu'il a achetés à Colechon Fomet (à *Petit-Sart?)*. (fol. 64 v°.)

Pirelot dou SART relève le manoir du *Petit-Sart* par échéance de son père, Raussin de Villeir-le-Poterie. (fol. 65.)

Loren MALCORP, de Broing, relève un pré à *Bienene*. Ce fief fut relevé dans la suite par Thibault, fils Pirei Malcorpz, de Bienene, par décès dudit Loren, fils de son oncle [2] (fol. 66).

Jehennins, fils de Jehan HENNEIT, tient une quarte d'avoine

[1] Cfr. ci-dessus, page 115. — Note plus récente : « le S^r prelat de Waulsoir le tient. »

[2] Cfr. ci-dessus, page 118.

sur chaque bonnier de terre au quartier de *Floreffe*, par décès de son père [1]. » (fol. 67 v.)

Jehans Chaves relève des terres et des rentes à *Laivez*, que tient et manie Colle dou Bos. Colin, fils dudit Jehan Chavet, transporta dans la suite ce fief à Lowy Barbesallee. Le 24 avril.... Jehan de Bovigne, de Fossez, le releva par transport dudit Lowy. — Maroie, femme dudit Jehan de Bovigne, en fit plus tard relief pour son usufruit [2]. (fol. 69).

Maitre Willeame Massons tient une partie des dîmes d'*Anevoie* qu'il a achetée à mess. Wauthier Hubin, chanoine de Huy, qui la possédait par décès de Hubin de Saint-Martin, son frère [3]. (fol. 79).

Heuris de Flun tient toute la terre de *Flun* [4]. (fol. 82 v°).

Jaquemez, damoiseau de Bollan, relève le *winage de Hastirez* par décès d'Ernoul de Bolan, son frère. — Jaques Renart, de Streez, bourgeois de Thy, acheta dans la suite une rente de 22 francs sur ce fief. — Fery de Brandeberch, mari de la sœur dudit Jaquemez, releva plus tard le winage [5]. (fol 84).

Ystausse de Hemetinez, mari de la fille mess. Willeamez de Bertinchamps, relève le fief de *Loyers* à Wandegneez [6]. (fol. 86).

Ernekins, fils du fils Ernoult Ernkart, de Viesville, relève

[1] Cfr. ci-dessus, page 118. — Note plus récente : « L'abbé de Floreffe le tient. »

[2] Cfr. ci-dessus, page 119. — Note plus récente : « Jehan de Sohet, Sgr de Lesves, le tient. »

[3] Cfr. ci-dessus, pages 94 et 121.

[4] Cfr. le relief du 22 mars 1396, qui devrait suivre.

[5] Note plus récente : « Leurs Altesses Séréniss. le tiennent. »

[6] Note plus récente : « Le Sr Loys de la Hamede le tient. » — Les feuillets 87, 88 et 89 du registre ont disparu.

des terres, des prés et des pâturages à *Viesville* [1]. (fol. 94 v°.)

David des MOSTIERS tient un manoir à *Tongrenellez*, 32 bonniers de terres et de prés, le quart d'un moulin, le quart en la hauteur de Tongrenellez, en fond et en comble, des rentes, etc. — Ce fief fut relevé dans la suite par Gilles dou Mostiers, fils demoiselle Ponche de Mostiers, sœur germaine dudit David, par échéance de demoiselle Ghibour, fille dudit David, sauf l'usufruit de la femme du même David. — Ce fief fut relevé dans la suite par Pirelo Heillard, par décès dudit Gilles de Mostiers [2]. (fol. 104.)

Parmi les hommages de mess. Jehan, sire de SOMBREFFE, on trouve : Mathieu de Ballastre, qui en tient une masure de terre qui fut Gilot, fils Machon de Ballastre, « sur le batiche, derrière la ville de *Mont-lez-Sombreffe*, là on vat à Fraine »; le Villains de Hermees; la fille le Fameilheu de Merlemont; Colegnon, fils Jehan d'Avesnez, de Ballastre; Jehenins, fils Bodart Pellerin [3]. (fol. 109.)

Badechon de POTTES, mari de la fille Henry de Fanueez, tient la pêcherie de *Villers-sur-Osnoy*. — Ce fief fut ensuite relevé par mess. Jehan de Pottes, fils dudit Badechon, par décès de son père, et, plus tard, par mess. Gerard d'Avaing, beau-frère dudit mess. Jehan [4]. (fol. 111 v°.)

Parmi les hommages de mess. Giles de FOULZ on trouve : Gerart de Blehaing, Jehenin, fils Jehan le jovene de Refays,

[1] Cfr. ci-dessus le relief du 25 novembre 1393.
[2] Cfr. pages 128-129 ci-dessus.
[3] Cfr. page 96 ci-dessus.
[4] Cfr. ci-dessus le relief du 10 mars 1399.

mess. Jehan de Harduemont pour un fief qui fut mess. Andry de Burlet, etc. Sur la moitié du fief de *Mehaingne,* appartenant audit Giles, mess. Burealz et sa femme ont une rente de 60 muids d'épeautre [1]. (fol. 119.)

Parmi les hommages de mess. Loys de Juppleu, mouvants du fief de *Mehaingne,* on trouve : Warniers, sire de Lonchamps, Jehan de Monceaulx, Jehan fils Frankart de Rephays, Libert d'Ierlezees, le comte de Namur pour le moulin de Renise, etc. [2]. (fol. 120.)

Jehan dou Chenoit tient 14 bonniers de terres et de bois en lieu dit en *Petit-Ban.* — Ce fief fut relevé dans la suite par Godeffroy, fils dudit Jehan de Saint-Martin [3]. (fol. 121).

Henris, fils Wauthier de Bealfals, tient le grand vivier devant la porte du manoir de *Bealfau-Henri,* etc. Ce fief fut relevé dans la suite par le Petit-Joffroy, fils Joffroy, huissier de mons. le comte, comme mari de la fille dudit Henris, et par décès de celui-ci [4]. (fol. 121 v°.)

Parmi les hommages de Robert de Hemetinez, mouvants du fief delle *Motte à Saint-Germain,* on trouve le comte de Namur pour dix muids d'épeautre sur un héritage de mess. Arnouls de Molembais, lui venant du seigneur d'Ierlezeez ; Ostars dele *Haie,* pour un fief entier *(del Steen?)* au terroir de Saint-Germain. — Daneal, fils Jehan dele Steyne, a relevé ce fief de 26 bonniers, en manoir, tenure

[1] Cfr. ci-dessus le relief du 30 janvier 1368. — Note plus récente du reg. XIV : « Le S^r d'Ochain le tient en deux plains fiefs. »

[2] Cfr. ci-dessus un relief du 30 janvier 1368.

[3] Cfr. ci-dessus, p. 157, un article que celui-ci devait précéder. — Note plus récente du reg. XIV : « La dame de Brus le tient. »

[4] Même observation que pour l'article qui précède. Cfr. un relief du 22 avril 1381. — Note plus récente du reg. XIV : « Jean Pacquet le tient. »

et pré qu'on dit d'*Ohon,* (avec les hommages?), savoir : Gawars d'Uppeingny, Warnechons d'Artaing, mess. Pinkars, mess. Libiert dele Natoie, Jehan Janos, Henemot et Henemotiaul, fils Jehan de Puchey, mess. Ernouls de Molembais, Wauthier dou Manil pour le fief qui fut Warnechon Stourneal, Philippot, fils de la sœur dudit Warnechon, etc. (fol. 123-125.)

Jaquemins dou Brouk tient le pré de Vaulz à *Rinez.* — Ce fief fut ensuite relevé par Massart dou Brouk [1], avec une terre située sous *Grans-Bans,* sur laquelle Jehan Hanotar lève deux muids d'épeautre, et dont Desiers Gawars devint propriétaire faute de payement de cette rente. (fol. 125 v°.)

Thiebault d'Upeigny tient une vice-comté à *Upeigny,* qui fut mess. Renier Malcorp, chevalier; Henri de Bees en est un hommage pour des terres à *Bourgez,* Lowy de Juppleu pour une rente, et Williames de Bossires pour... [2]. (fol. 126 v°.)

Magritte dou Hazoit, fille Thiris des Mivez (?), tient des terres à *Crehaing,* Aidenolle, etc. [3]. (fol. 128.)

Godeffroy le Canonne, de Ham, fils de maître Jehan de Ham, relève des terres en champ de Greeis, sous *Grant-Ban.* — Ce fief fut ensuite acheté par maître Willame Masson, chanoine de St-Aubain [4]. (fol. 133 v°.)

Libiert d'Erlezees tient un fief que Jehan d'Aloupont avait

[1] Cfr. ci-dessus page 157. — Note plus récente : « Le Sgr d'Aische le tient. »

[2] Cfr. ci-dessus page 158, et un relief du 29 mars 1391.

[3] Cfr. ci-dessus page 159. — Note plus récente : « Lambert de Trehet le tient. »

[4] Cfr. page 160 ci-dessus.

acheté à la dame de Boveche, à savoir une court de maieur et d'échevins à *Champillon,* pouvant valoir 20 sous de vieux gros par an; item, sur les mortemains de mons. le comte, deux sous de treffonsage; item, à *Bourgez,* sur chaque feu 1 denier. — Ce fief fut dans la suite acheté par Robert de Malonne [1]. (fol. 142.)

Werart, fils Libiert de TILLIRES, tient la moitié des héritages (de *Daussoul)* contre Gobinet, fils Henri d'Avin, qui tient l'autre moitié [2]. (fol. 143.)

Williames de HALLEY tient le tiers du fief de *Mox* et *Moxherons,* à l'encontre du seigneur de Bealrains [3]. (fol. 152 v°.)

Libers CHADRELIERS, de Bersees, tient 15 bonniers au bois dit *Coriaul,* lez Vellaines; item, plusieurs hommages à *Thienes.* — Ce fief fut relevé dans la suite par Godeffroy Chaudrelier, de Bersée, par décès de son père [4]. (fol. 154.)

Bauduin, fils Pirlot d'AMBRESIN, tient des terres à *Ambresin,* au tiége dele Tombelle, aux champs Bourleals, près du chemin qui va à Hanut, à Ambresineal, sour Soille, lez le moulin Salvary, avec plusieurs hommages, savoir : Jehan de Frenelmont, Ernoult de Warnant, Renier, fils mons. Courart de Crehaing, Gerard de Blehaing, etc. [5]. (fol. 153.)

Le même Bauduin tient le cortil qu'on dit de *Noville,* avec sa tour d'Ambresin et des hommages. — Tout le fief

[1] Cfr. ci-dessus page 162, et un relief du 6 février 1376.

[2] Cfr. ci dessus page 162, et des lettres du 26 juin 1347. — Note plus récente : « Adolphe, Sgr du Bois, le tient. »

[3] Cfr. ci-dessus page 152.

[4] Cfr. ci-dessus un relief du 6 mai 1399.

[5] Cfr. un relief du 24 avril 1392.

fut dans la suite acheté par Williames de Gravires, le lombard de Meffe, puis relevé par Ogelet, fils dudit Williame, et plus tard par Bauduin [1]. (fol. 154 v°.)

Jamoton, fils Jehan le CHAMPION, de Meffe, avec Bodechon dit Bodechin, son oncle, relève un fief en le Prée, à *Ambresin*. — Ce fief fut relevé dans la suite par Bauduin, fils Pirelot d'Ambresin [2]. (fol. 159 v°.)

Colart JAMART, de Ville, achète des terres entre *Chippley* et *Atrive*, joignant aux terres mons. Jehan Hanozet et Motteit le Machon, et à Jehan Crohon, de Mox [3]. (fol. 160.)

Jehan dou PONT, de Namur, tient le manoir et l'assise Gerart delle Ruelle, à *Moixeron*, une court derrière le manoir dudit Gerart, au pont, des terres et des hommages [4]. (fol. 160 v°.)

Piereceval, fils de Gerart de BLEHAING, relève une rente de cent muids d'épeautre, dont il donne la moitié en douaire à sa femme, fille Wauthier de Badrier, de Marneffe [5]. (fol. 171.)

Thomas aus LOVIGNIS achète une rente sur le fief de *Nivocourt*. (fol. 171 v°.)

Jehan de SKENDREMALLE, mari de Gonigon, fille mess. Wautier de Juppleu, relève une rente à *Noville-lez-bos*, sur les proprietés de Colart dou Chastial; item, un fief à *Montegny*, deseur Hemetines [6]. (fol. 177 v°.)

[1] Cfr. ci-dessus page 132. — Notes plus récentes : « Jehenne de Wynne tient la tour d'Ambresin, Marie d'Avin le cortil de Noville, et le seigneur de Pesches les hommages, à cause de sa femme. »

[2] Cfr. ci-dessus p. 132. — Note plus récente : « Jehenne le Canne, veuve Gerard Motte, le tient. »

[3] Cfr. un relief du 11 mai 1373.

[4] Cfr. ci-dessus page 133.

[5] Cfr. un relief du 12 mars 1399.

[6] Cfr. un relief du 8 février 1391.

Godeffrois, fils Godeffrin de Wareix-li-Chachie, relève le fief de Badri d'Eskennes, à *Wareix-li-Chachie,* qui fut relevé ensuite par Rinewart, fils Goffin de Warex [1]. (fol. 182 v°, 183.)

Gossuwins de Ramelot tient des terres à *Wareix-li-Chachie,* que le comte de Namur lui donna au temps de sa guerre contre le duc de Brabant, que le sire de Steynez lui avait transportées.

Colart de Flemalle relève un fief de quatre bonniers à *Cortils,* à titre de sa femme. — Henris Tailhar releva dans la suite ce fief, sauf l'usufruit de la femme dudit Colart, par échéance de Jamart de Cortils, son oncle [2]. (fol. 185.)

Le sire de Seraing tient, sur le fief de *Renier-Tomble,* une rente qu'il avait achetée à son prédécesseur Willames de Daulez, sire de Seraing [3]. (fol. 186.)

Amiran d'Acoche tient le fief qui fut Segart, savoir une rente sur la court et maison Johan de Lassus à *Pontillach,* qu'il « tient en masure » de Boeve de Blokri [4]. (fol. 189 v°.)

Henrart, fils Jehan le Clerc, d'Otreppe, relève de Jehan, fils Henry d'Otreppe, des terres achetées par son père aux enfants Daremont, en lieu dit ale Prale, joignant à Wauthier de Rolloux. — Ce fief fut relevé dans la suite par Hanon Quareal. (fol. 190 v°.)

Bauduins d'Almonsee relève une rente « en rassenne dou

[1] Cfr. ci-dessus page 158. — Note plus récente: « Quentin le Mineur, mari d'Agnes Walri, le tient. »

[2] Cfr. ci-dessus page 159, et un relief de l'an 1464.

[3] Cfr. ci-dessus page 159.

[4] Cfr. ci-dessus page 159.

foraige de vin que mons. le conte at à lui rachatteit » sur des terres *al Monsee*. (fol. 194 v°.)

Willames de Bossires tient un fief dele mariscaulchie à *Frisey* et à *Dassoul*. (fol. 201.)

Jehan Bertrans, bourgeois de Namur, tient une rente sur le fief de *Friset*, qui s'appelle le fief de la mariscalchie [1]. (fol. 201 v°.)

Les enfants de Vieron tiennent un petit fief de la mariscalchie, gisant à *Limaing*. (fol. 202.)

Ernekins, fils Jehan Rigauls, de Moseing, relève une rente à *Limaing* par déshéritance de Conrardin, fils mess. Waldore de Modaule [2]. (fol. 202 v°.)

Le sire de Daules tient 20 muids d'épeautre sur le fief de *Gilbrecheez*, dont Willames de Wartaing « tient les contrepans en lansage, » une autre rente à *Saint-Germain* et une à *Warex-le-Chachie*.

Fastreit, fils Jehan de Nanines, tient des bois en Gerart-Chaynial (à *Nanines?)*. — Ce fief fut relevé dans la suite par Hustins de Naninez, par décès de mons. Fastreit, son père [3]. (fol. 211 v°.)

Parmi les hommages de Renier de Wierde pour le fief de *Wierde*, on trouve Thibaul de Maffrenges; Jehan de Nanines pour le fief de *Reppeal* et des terres; Jamart Rapelette; Jehan de Bovigne pour son manoir de *Waing;* Franchois, son frère, pour le fief venant de Williame le bastard de Seilh; Robert de Flandre pour deux dousins d'avoine pour « l'aise dou bos; » Jehan de Limon; Remacle, fils Henris

[1] Cfr. des reliefs de 1372 et du 22 novembre 1379.
[2] Cfr. un relief du 9 janvier 1369.
[3] Cfr. page 147 ci-dessus.

de Wierde; les enfants Gerard Woultre, etc. — Sur ce fief de Renechon de Wierde, Colins Lorens, bourgeois de Namur, acheta une rente viagère pour lui et pour Katelinette et Yddelette, ses deux filles [1]. (fol. 218 v°.)

Colins le FEVRES, de Streu, tient une court et une maison, des cortils, des terres, etc., (à *Streu?)*. — Weris de Taviers acheta dans la suite ce fief audit Colins [2]. (fol. 219 v°.)

Henry de GEVES achète une rente sur la moitié du fief de *Goenes,* à Wautier le Veve, de Huy [3]. (fol. 222.)

Madame Izabeaul de SENSEILHES, prévôte d'Andenne, relève la prévôté d'*Andenne* [4]. (fol. 223.)

Mons. Robert de NAMUR, seigneur de Bealfort-sur-Mouse et de Ronays en Flandres, relève de son frère, le comte de Namur, toute la terre de *Bealfort-sur-Mouse,* près de Huy. Parmi les hommages se trouve Wauteles Dominon, de Fronville, pour son manoir, tenure, etc., séant à *Ahiens* « sur l'iauwe; etc. » [5] (fol. 223 v°.)

Anthons de LAMALLE tient cinq bonniers au bois appelé Saint-Germain-champ, entre *Lamalle* et la Meuse. (fol. 224 v°.)

Hanien NOEL relève des terres en Viauz, à *Boneville,* par échéance de Mathieu de Boneville, son père. (fol. 233 v°.)

10 janvier 1400. — Hubin de TRINAL relève le lansagerie des dîmes d'*Anevoie* par transport de mess. Hubien de Fanchon. (fol. 79.)

13 janvier 1400. — Gontier MAILLAR, bourgeois de Liége,

[1] Cfr. ci-dessus page 149.
[2] Cfr. page 149 ci-dessus.
[3] Cfr. ci-dessus un relief du 25 mars 1372.
[4] Note plus récente : « Dame Agnes de Berlo dit de Brust l'a relevé. »
[5] Cfr. ci-dessus page 150.

achète à Jehan, seigneur de Linsemial, cent couronnes de rente sur le fief de *Taviers;* dans la suite il est mis en possession dudit fief faute de paiement de cette rente. (fol. 131; XII, 46.)

4 février 1400. — Lambier Gossuwin, frère aîné de Jehans Gossuwins, relève une rente (sur le manoir de *Pons?)* par décès de son frère. (fol. 82.)

11 mai 1400. — Willame, sire d'Oreille, relève le fief qui fut les *Chaudrons*, celui qui fut N. d'Orgol et le petit fief de *Pailles*, par déshéritance de Jehan de Hontoir, « si que par rescousse, » sauf l'usufruit de mesdames de Rosees et d'Ablen [1]. (fol. 41).

29 juillet 1400, à Gollesines. — Le comte de Namur donne à Robechon, fils naturel de mons. Robiert de Namur, la maison qu'il possédait à *Bienene,* avec tous les biens de mess. Aymery dans cette localité; à condition que, s'il n'a pas d'enfants de sa fiancée, Agnez, fille Robiert de Hemetinez, ce fief reviendra audit comte [2]. (fol. 83.)

21 août 1400. — Gillain dou Moliniaul, mari de Maroie, fille aînée de Maroie de Havreche (sœur de Colart Godinial), relève la moitié du fief des *forires de Herbattes*, par décès de sa femme. (fol. 18.)

21 novembre 1400. — Sophie, fille de Jehan de Saint-Servaix, opère le retrait d'un fief composé de terres à *Nuwecourt,* qui était échu au comte de Namur faute d'homme; elle fournit Henris de Bois, de Hemtinez, comme mambour. (fol. 172.)

[1] Note marginale plus récente : « Jean Onin tient le petit fief de *Presle.* »
[2] Note plus récente : « Plusieurs personnes tiennent le fief de *Biesme-la-Colonoise.* »

21 novembre 1400. — Pirart d'Ambresin, clerc, relève des terres entre *Leuze, Ryon* et *Semerées*. (fol. 135.)

5 février 1401. — Jehan de Saint-Servaix, frère de Bauduin de Saint-Servaix, relève le fief de *Nuwecourt* par décès de ce dernier, sauf l'usufruit de sa femme. (fol. 171 v°.)

— Jehan, fils Lambert Gossuwin, relève une rente (sur le manoir de *Pons?)* par décès de son père. (fol. 82.)

26 juillet 1401. — Jaqueme, fils mineur de mess. Gille de Jauche, le jeune, avec mess. Gille de Barbenchon, chevalier, son mambour, relève le fief de *Byeul* (sauf l'usufruit de Juliane, fille mess. Lambert d'Oupeys, sa mère), par décès de son père (Gilles?) [1]. (fol. 74 v°.)

5 septembre 1401. — Noeil le Gay relève, au nom de sa femme, le fief dele *Vauls* delez Moulin - l'Abbie. (fol. 78 v°.)

6 septembre 1401. — Arnoul Boseal (fils de mess. Arnoul) relève le fief de *Mosaing* par décès de son père. Ce fief fut relevé dans la suite par Maroie, fille dudit Ernoult Bozeal, par décès de son père [2]. (fol. 213; XI, 4.)

7 avril 1402. — Henrion de Beez, fils de Henry de Beez et de Maroie, fille de Joffroy de Clerchi, relève le fief dele *huisserie* du comté, par décès dudit Joffroy, son grand père, « à teille declaration qui s'enssiet, faite dou command mons. le conte, c'est assavoir : à avoir ses frais à court, en portant se verge en sa main comme huissier, et d'avoir la rente

[1] Ce relief est précédé de cette mention, qui semble erronée : « De cest fieuf (de Bioux) reste en l'omaige li desseurnomé mess. Williame de Jauche, par le deshiretanche dou desseurnommé mess. Lambert, sirez d'Upey. » On lit en marge cette note plus récente : « Le Sr baron de Brandebourg le tient. »

[2] Note plus récente du reg. XIV : « Delle de Warnant le tient. »

sur les moulins de Verdring telle que dit est par-dessus, où qu'il at esteit acoustumeit de leveir. » (fol. 14 v°.)

30 juin 1402. — Guillaume, fils de messire Michiel de Warisoul, relève, par Jean, son frère, vinier et bourgois de Namur, le fief qui fut Gossuwin de Rameloz, sauf l'usufruit de dame Marie de Savenirez, sa mère. (CCLVI, 4, 4 v°.)

Le jour St Simon et St Jude (28 octobre) 1402. — Gielhe de Gola, frère Germain de Huechon ou Huar (fils Danial de Golar), relève le fief d'Ende dit de *Mostombe*, de 18 à 20 bonniers de bois, et la terre et le manoir de *Golar*, maison, tenure, prés, viviers, etc., par décès dudit Huar ou Huechon. (X, 84 v°; CCLVI, 4, 4 v°.)

19 décembre 1402. — Mess. Philippe Bureaul, chevalier, fils de mess. Baduin Bureal, chevalier, vend une rente sur la moitié du fief et de l'avouerie de *Mehaigne*, à Wautier de Fouls, fils de Gille de Fouls. (XII, 77.)

1402. — Wautier, fils Giele de Foul, relève une rente sur la moitié du fief de *Mehaingne* par transport de mess. Philippe Bureaul. (XII, 24.)

1402. — Aingnial, fils Phlipar (fils mess. Willeame dele Salvenirez), relève une rente à *Bredinez*, par décès de son père. (X, 6 v°.)

1402. — Gille, fils Lanchelot de Walhain, relève une rente à *Haneche*. (X, 58 v°.)

1er janvier 1403. — Philippotte dit Amiran, fils de Pierart de Winez et de Lore, sœur de Thirion d'Acoche, relève une rente à *Ponthillache*. (X, 56 v°.)

27 janvier 1403. — Libier de Hingion reporte la vouerie de *Lodelinsart* au profit de Jakine de Montingny, qui fait relief. (CCLVII, 1 v°.)

24 mars 1403. — Mess. Kouraur de Sconnevorste relève la terre de *Setrut.* (XIII, 8 v°.)

22 avril 1403. — Colgnon, fils Colart Cheffallize, de Bovingne, demande à ravoir le four banal de *Bovingne* qui lui était échu de Colart Cheffallize, son père, et le transporte ensuite au comte de Namur en échange de 9 muids de mouture. — Le 5 mai suivant, Jehan Bachart vend également au comte de Namur, pour 9 muids, le four banal de Bovigne qu'il tenait en fief. (CCLVII [1], 9 v°, 11 v°.)

15 mai 1403. — Jehan, fils Jehan le Mair, de Refaiit, mari de la veuve Petit-Joffroy, presente main et bouche pour relever la maison de *Beafaul* et ses appartenances, comme mari de Jehenne, fille de Henry de Beafaul. (fol. 12 v°; XII, 29.) Le 13 juin il transporte ce fief au profit du comte de Namur, qui le lui rend en lansage. (fol. 14.)

9 juin 1403. — Lowy, fils mess. Robert de Jupeleu, avec Warnier de Vivier, relève 13 bonniers de terre entre *Montigny* et *Hambrenne,* par transport de Will. de Skendermalle. (fol. 13 v°.)

10 (var. 12) juin 1403. — Jehan dit le Rosseal de Prelles, fils Philipart de Prellez, transporte le moulin de *Branchon* et l'avouerie de *Mierdop* au profit de son fils Gilchon. (fol. 14; X, 32 v°, 33.)

13 juin 1403. — Goudefrin de Braibant relève, par transport du receveur du comté, la maison dele *Raspailhe,* sauf le bois, « parmi rendant d'an en an hiretablement à mons. le conte, au jour S[t] Andrien, en son castel de Gollesines, le somme de diiswit muis d'avaine. » (fol. 14 v°; XII, 74.)

30 juin 1403. — Philipart, fils mess. Simon de Fumalle,

[1] Reg. CCLVII, *Plaids du château,* 23 janvier 1403 — 24 juin 1404.

relève un fief à *Marche-le-Scovelette,* par décès de son père. (VII, 23.)

17 juillet 1403. — Zueire dele VEYNE, mambour de Jeliane, fille Pirelet de Bawingney, fait déclarer par la cour que cette dame est héritière de la terre de *Bawingnei.* (fol. 19.)

11 août 1403. — Jehan Potet, de Bovingne, relève la moitié d'un fief à *Hornen,* par succession de Colart, son frère. (fol. 20 v°.)

6 décembre 1403. — Lowy, fils de mess. Godefroi de JUPELEU, relève une rente à *Noville-les-Bos* et un fief à *Montingny,* par déshéritance de mons. Willeme de Skendremalle, chevalier; il livre Warnier dou Vivier comme mambour. Ystasse de Seron releva ce fief dans la suite. (X, 43 v°.)

28 décembre 1403 (n. st.). — Goudefroit dele FALLIEZE, bailli de Flerus, relève un fief gisant *alle Motte à St-Germain,* par héritage d'Alit dou Hullepeal. (fol. 40; XII, 31.)

29 décembre 1403 (n. st.) — Kounar de HUCORGNE relève un fief à *Ambresin* et *Moxeron,* par transport de Bauldewin, fils Pirelot d'Ambresin. (fol. 40; X, 20 v°.)

1403. — Thomas az LOVIGNIS achète à mess. Jehan de Ceellez, seigneur de Libinez, une rente de 80 muids d'épeautre sur le fief de *Celles à Vedring.* (XII, 36.)

1403. — Williame, fils de mess. Lowy de Jupeleu, transporte une rente sur le fief de *Ceelles à Vedring* à mess. Jehan de Chelles. (XII, 37.)

1403. — Thiery, fils aîné du seigneur de MOMALLE, relève une rente à *Breginley* par transport de Hellin de Latinez; ce fief fut relevé dans la suite par Regnart de Mommale. (X, 78.)

31 janvier 1404. — Jaques UTELIMINGHE, de Louvain,

relève la pairie de *Wanghe,* par décès de Jehan Uteliminghe, son père. (XIII, 9 v°.)

5 mars 1404. — Jehan, fils Jehan de Bovingne, le tanneur, relève une rente sur la maison de *Plomekoke,* gisant près de l'église St-Nicolay, en Herbatte, par succession de Colin de Bovingne, son frère. (fol. 49 v°.)

8 mars 1404. — Wilmet de Fenal, fils Jaquemien Warnier, transporte son fief de *Mazerech* à Godefroid, fils Henry de Houl. (fol. 5.)

— Godefrin de Prees, fils Henry de Houl, relève le manoir de *Maisery,* etc., par déshéritance de Wilmet de Fenal, le jeune, lequel le possédait par décès de Willeme, frère de Godefroy (fils Jaquene de Hansinez?). (XI, 5.)

31 mars 1404. — Thomas aus Lovingnis reconnaît devoir aux proches de mess. Jehan de Celles, une rente de 80 muids d'épeautre que ledit Jehan avait autrefois vendue audit Thomas sur la terre de *Vredring,* et qu'il leur donne en lansage jusqu'à l'entier payement de ladite rente. (fol. 55 v°.)

13 avril 1404. — Henrion, fils Bastinial (fils Henry Bastin), relève un fief à *Bokaing,* par succession de son père. — Ce fief fut relevé dans la suite par Sainte, fille Henry dit Bastinial, de Templours, par décès dudit Henrion, son frère. (fol. 57; IX, 61.)

24 juin 1404. — Jehan Moreal, de Roun, mari de Marie, fille mess. Waultier seigneur de Melin, transporte à N.... le fief dit de *Bienenne* gisant à Melin, manoir, tour, porpriese, mortemain, hauteur et justice, qui avait été acheté à Jehan, fils Colin Otton, de Refays. (fol. 62.)

— Mess. Jaqueme de le Haie transporte à Jehan Moreal, mari de Marie, fille mess. Walter seigneur de Melin, tout ce

qu'il lui avait antérieurement acheté, tant en propriété qu'en usufruit (à *Melin);* après quoi, ledit Jehan transporte ce fief à mess. Henry de Wallehaing, seigneur dele Vaulz. (IX, 2.)

12 juillet 1404. — Jehan, fils mess. Ystasse, relève le fief de *Loyers*, le manoir et la tenure de *Wandegneez*. Ce manoir fut relevé dans la suite par mess. Jaques, fils dudit Jehan, par décès de son père. (IX, 3.)

8 août 1404. — Maître Libert de Foulx, notaire de Liége, relève le château d'*Ahiens*. Ce fief fut relevé dans la suite par Jehan de Holongne, auquel l'acheta Jehan Abrion. (XI, 17 v°.)

21 novembre 1404. — Pirar d'Ambresin relève une terre qui fut maître Jehan Sabuleto, entre *Leuse*, *Rion* et *Semmereez*. (XII, 56.)

6 avril 1405. — Lione, fils de mess. Godefroit de le Tour, opère le retrait linager de la terre de *Rohasart* des mains d'Ystasse de Bordeal. (IX, 13.)

24 avril 1405. — Jehan de Frankengneez, fils de mess. Gobin d'Avin, transporte des terres de *Tavier* à Jehenin, fils Jehan d'Acoche. (XII, 47.)

24 mai 1405. — Otar, fils Thiri Pannee, relève le manoir et blochut de *Marzines*, par décès de son père. (X, 67.)

7 juin 1405. — Colart, fils Thiri de Moulin, tient le fief de la terre de *Goyet*, près de Jauche-le-feron, avec toutes ses appartenances. — Ce fief fut relevé dans la suite par Magritte, fille dudit Colart, par transport de son père; elle livra comme mambour Gerart d'Erclay, son cousin. (XI, 20 v°.)

8 juin 1405. — Jehan, fils mineur de mess. Jehan seigneur de Marbais, relève par rescosse le château dou *Chasteley*, les terres et villes de *Marbais*, *Vileir-le-ville*, *Marbisoul*, *Bries*, *Rosegneez*, *Duremont*, ce qu'il possède à *Brigodez*,

etc., par son mambour mess. Philippe Bureal de Jupeleu, seigneur de Gesvez, son oncle. (IX, 11.)

14 juillet 1405. — Damoiselle Conigon de Bolant, veuve de Ferry de Brandebergh, relève le *winage de Hastier,* et livre Foukelet de Marchien comme mambour. (CCLVIII[1], 2 v°.)

23 juillet 1405. — Dame Ysabeal de Loheraine, dame de Konchiel, présente main et bouche pour l'usufruit de la ville, justice, etc. de *Jamaing,* des viviers et chemins de la terre de *Florines,* des winages desdits chemins, des dousaines, aubains et hommages, lesquels appartenaient à feu son mari mons. de Konchiel; elle livre comme mambour Jean, fils de mess. de Johan, seigneur de Bossut en Hainau. — Le même jour, dame Ysabeal, sa fille, relève le fief, sauf l'usufruit de sa mère. (fol. 3.)

1er août 1405. — Messire Johan, sire d'Orjo de Barch, comme mari Ysabeal de Kercove, présente main et bouche pour le fief que cette dame possédait par décès de son mari mess. Hubin des Commongnes. (fol. 4.)

13 novembre 1405. — Massart dou Brouck relève une terre au territoire de *Rinez,* par échéance de Jamar, son frère; puis il en fait transport à Johan de Bienene. (fol. 13.)

1405. — Henry, fils de maître Ernoult Severin, relève la coustrerie de *St-Albain.* (VII, 25.)

1405. — Margritte de Loz, dame de Thiennez et de Faulx, pour l'usufruit, et mess. Williame, son fils, pour la propriété, relèvent la hauteur de *Faulz,* avec la terre du *Monchial,* etc., qui avait été donnée audit Williame par convenances de mariage avec Margritte, fille de ladite dame, par

[1] Reg. CCLVIII, *Plaids du château,* 27 janv. 1405 — 30 juin 1406.

transport de mess. Badewin, seigneur de Fontanez-le-vesque. (XI, 10 v°.)

26 avril 1406. — Dame Agnès de Selli (var. Selhe), dame delle Juwerie, veuve de mess. Wautier delle Juwerie, chevalier, avec Gúillaume du Caisnoit, son mambour, relève la terre, hauteur et justice de *Balastre* par décès de Wautier de Selli, son père. (fol. 32 v°; IX, 52.)

24 mai 1406. — Damoiselle Marie Barbesallee, veuve de Giloteal Tourpin, transporte à Johan de Bossut, fils de feu Guillaume de Bossut, la terre de *Mellen,* dont elle était avestie pour faute de payement d'une rente. (fol. 28 v°.)

8 juin 1406. — Messire Jean d'Orjo relève le moulin de *Brichebo,* un fief à *Taviers*, celui de *Sclaien,* et une terre de Will. de Wartaing, qu'il tient par succession de mess. Commoignes, comme mari d'Ysabeal de Kerkenne. (fol. 25, 34 v°.)

13 novembre 1406. — Jaque du Puche, fils Jaque du Puche, seigneur de Blaregieez et de Safkeuse en Biaulvoisiez, relève la pêcherie de *Villeer-sur-Osnoy.* (IX, 58.)

21 décembre 1406. — Lowy de Juppelleu, écuyer, sire des Blansmons, fils de mess. Godefroy de Juppelleu, chevalier, vend à Wautier, fils Gille de Fouls, la moitié du fief dit l'avouerie de *Mehaingne,* dont le dit Wautier possédait déjà une moitié. (XII, 79.)

1406. — Jaque de Sombreffe, fils mineur de mess. Godeffroit de Sombreffe, chevalier, relève la hauteur et justice de la terre de *Mons desseur Sombreffe,* par décès de son père. Jehan de Sombreffe lui est donné comme mambour. (IX, 50.)

1406. — Jehan le Fevre, fils de Colin le Fevre, relève des terres à *Bonneville,* par décès de son père. (XI, 24 v°.)

1406. — Mathieul, fils de Renier de Verlennez, relève des terres à *Bonneville,* par décès de son père. (XI, 25.)

1406. — Jehennin, fils de la fille Pirard le Masclier d'Atrivez, relève un fief à *Sclayen?* (XI, 31.)

12 janvier 1407. — Gerar, fils de Jehan d'Otreppe, relève des terres et une brasserie à *Otreppe,* en vertu d'un jugement porté au château de Namur, contre Frankars, son frère. (X, 57.)

5 mars 1407. — Watelet, fils Waultier Gadon, relève un fief à *Lingny* et à *Waingneleez,* par décès de Jehan Gadon, son grand père, « partant que Waultier Gadon trespassat devant et anchois le jadit Jehan Gadon, son peir. » (IX, 43.)

13 mai 1407. — Willemet, fils Jaquemien Gadefier, de Haltines, relève la terre de *Halletinez* par déshéritance dudit Jaquemiens. (XI, 13 v°, 20.)

21 mai 1407. — Jehan de Selii, tondeur de drap à Namur, relève des terres à *Crehaing, Ardenal,* etc., dites le petit fief dou *Hazoir,* par décès de Margritte, sa mère. (XII, 41,)

26 août 1407. — Damoiseau Willeme, fils mineur de Willeme de Sombreffe, relève le manoir de *Froymont;* on lui donne comme mambours Henry de Magarnie et Linart Vrenebergh. (IX, 51.)

9 septembre 1407. — Libeles de Ferol relève la court de *Busey,* des terres et des bois à Feronbuch, etc. — Ce fief fut relevé dans la suite par Williame, fils dudit Libeles, qui y ajoute différentes terres à Beusei. Jehan de Ferrolz, fils dudit Willeme, voué de Ferrolz, releva plus tard ce fief par décès de son père. (XII, 55.)

1407. — Jehan dit Aigneal de Salveniere, de Bredinez, relève une cour de mayeur et d'échevins à *Ohay,* par décès de Philippart, son père. (X, 87.)

1407. — Warnechon, fils Henrart des Commoingnez, relève un fief à *Sclayen,* par décès de son père. (XI, 31.)

18 mai 1408. — Hustin de Nanines relève une rente sur le fief de *Ronkart,* par transport de Williame de Skendremalles. (XII, 41.)

7 juin 1408. — Mess. Jehan Semalle relève le fief de *Hourt-en-Famenne,* par décès de Boutier (de Centfontainez), à raison de sa femme, fille dudit Boutier. (X, 80.)

1408. — Pirloz, fils Danial de Seilh, relève un manoir, tenure et assise à *Seilhe,* par transport de son père, sauf l'usufruit. (X, 68.)

27 mars 1409. — Otaur, fils Malrenart d'Outeppe, relève le fief de *Rochées* comme mari de Katherine, fille Henry de Rochee, par décès de Bauldewin Maleassireit et de Henry, son fils. (X, 63 v°.)

28 mars 1409. — Mons. de Namur tient le fief de *Taviers* par transport de Goutier Malhaur. (XII, 46.)

2 avril 1409. — Henri Dowart, maître d'hôtel de mons. Jehan de Baiwier, évêque de Liége, relève les *bois de Chavoingne* par don du comte de Namur et dudit évêque, comme fief forfait par Jehan de Toulrinez. Ce fief fut transporté dans la suite par Perra de la Sale, apothicaire, à Henri d'Otremont. (X, 85 v°.)

29 avril 1409. — Henry de Forvie, bailli de Wasege, relève un fief à *Merdop* par transport de damoiseau Williame de Bredenroden. (X, 31 v°.)

14 mai 1409. — Fastrey Barey, fils de mess. Jehan Surlet, relève une rente ayant appartenu à Jehan de Donglebier, par succession de son père. — Ce fief fut relevé dans la suite par Gilkin Gayfier, le drapier, bourgeois de Namur, par transport dudit Fastreit, qui en fit ensuite le retrait

linager. — Plus tard il échut à Hellin de Chipley, en vertu des convenances de mariage d'Agnez, sa femme, par déshéritance de Bareet Surlet, frère de ladite Agnez. Plus tard encore, ce fief fut relevé par Jehan, fils mineur dudit Hellin. (XII, 6.)

16 août 1409. — Jehan, fils du seigneur de Spontin, relève des fiefs à *Mox* et *Moxeron* par décès de Felicitas de Hermallez, première femme du seigneur de Bealrains. (X, 10 v°.)

9 octobre 1409. — Jehan de Goet, dit de Skeuvez, mari de Margritte, fille mess. Waldore de Modaule, relève un manoir et des terres à *Goyé*, par décès dudit Waldore. (XI, 5.)

1409. — Mess. Jehan d'Awire, pleban de Huy, relève des terres en Worival (à *Atrive?).*

1409. — Wautelet, fils Gillot de Walhaing, relève, à *Ohay*, une rente que doit Fouke de Marchin.

1409. — Lorent Malcorps, de Moxheron, relève des terres sur la route de *Moixh* à *Villeir*. (X, 77 v°.)

1409. — Agnez de Berloz relève la tour, manoir, cortil, etc., de *Landinez*, par décès de Jehan de Berloz, son frère. (XI, 30.)

1409. — Agnez de Berlo, sœur de mess. Gerart de Berloz et femme de Waldor de Modaule, chevalier, relève des terres à *Seilh*, à *Landinnez*, etc., par Jehan Bertran, son mambour. (XI, 29 v°.)

1409. — Colin Mallepaix relève des terres à *Wierde* par transport de Willame vowet (avoué) de Ferol. (XI, 5 v°.)

1409. — Jehan Hanozet relève une rente à *Moxch*, par décès de mess. Jehan Hanozet, son grand père. (X, 85.)

20 janvier 1410. — Noel de Fleurus, clerc, relève une rente entre *Leuze* et *Semereez*. (XII, 56.)

11 mai 1410. — Henri de Spinee, de Boveche, relève un

fief de plusieurs hommages qui fut à Jehan de Ham. Ce fief fut relevé dans la suite par J. dele Spinée, par décès de Renouart, son grand père. (XII, 53.)

17 juin 1410. — Pirart, fils Johan de Borgoingne, relève un cens sur chaque feu à *Wayals.* — Rinewart, fils de Jehan dez Wiaulz, releva ce fief dans la suite par transport dudit Pirart. (IX, 10.)

3 août 1410. — Otaur, dit le Prest Malrenart, transporte le fief de *Rocheez,* gisant ale Monseez, par succession de Herman dele Monsée, fils Baudewin Malasirey, au profit de mess. Gerart de Skarsines, qui en fait relief le 7 septembre suivant. (CCLIX, 5; X, 63 v°.)

25 août 1410. — Mons. Jehan, seigneur de Werchin, sénéchal de Haynau, transporte la terre et forteresse de *Tiel-le-Castel* au profit de dame Philippe de Werchin, sa sœur, femme de mons. Jehan de Juemont, seigneur de Mier-le-mont, à condition qu'il ne pourra aliéner cette terre sans le consentement de sa femme, et que, si celle-ci mourait sans hoirs, la terre reviendrait audit sénéchal ou à ses hoirs. (CCLIX, 7 v°, 15 v°.)

10 septembre 1410. — Lowy dou Verbois relève les *bois de Tournay,* des terres à *Hengion,* à *Ponthillache,* etc., par décès de mess. Arnoul, son père. (X, 56 v°.)

13 septembre 1410. — Willame Chaisnial, d'Auvin, relève une court, maison, pourpris, etc., gisant à *Moixhe,* devant le mostier, par succession de Desir de Rogeriez. (CCLIX [1], 9 v°.)

[1] Le reg. CCLIX est intitulé : *Plaids du château,* du 28 juin 1410 au 8 juin 1412. C'est aux pages de ce registre que se rapportent (jusqu'au reg. CCLX qui viendra plus loin) les chiffres arabes précédés du mot fol., sans autre indication. C'est la marche déjà suivie précédemment.

16 septembre 1410. — Johan de Bienene est avesti du fief qui fut R. dou Houseal, à *Moxhe,* par donation de mons. de Liége. (fol. 10.)

4 octobre 1410. — Jehanin, fils mineur Jehan de Saint-Germain, relève le fief dele *Steyne,* gisant à Saint-Germain, par succession de Johan dele Steyne, son oncle. Gerar de Puchet, son cousin, lui est donné comme mambour, du consentement de Marie dele Stenne, mère dudit Johanin, et de Bauldewin de Marneffe, son mambour. (fol. 11.)

21 octobre (var. décembre) 1410.—Hostaur le Corbesier relève la porte dez bailhez à *Viesville,* avec 20 muids de blé et 20 muids d'avoine, par succession de Jaquemien Froingnut, son père. (fol. 13 v°; IX, 24 v°.)

5 novembre 1410. — Mons. Gerart d'Engien, châtelain de Mons, seigneur de Havereche, mari de la fille aînée du seigneur de Seraing, relève le fief de *Viler-le-Poterie,* ceux d'*Evrescois* et de *Roheilhies,* l'avouerie de *Preeles,* la terre et les bois de *Lens,* à Flavion, etc., par décès de mess. Waultier de Seraing. Ce fief avait été tenu en douaire par feue dame Jehenne, fille mons. Pinkart de Berloz, dame de Stinkerke, dont le dit Waultier avait été le premier mari. (fol. 13 v°; VIII, 31.)

6 novembre 1410. — Colart dou Petit-Sart relève des terres à *Petit-Sart,* par décès de Colart dou Petit-Sart, son père, et un autre fief par succession de Lambert Jamart, son oncle. (fol. 14; VIII, 32, 34.)

11 décembre 1410. — Mons. Jehan de Jeumont, seigneur de Merlemont, mari de dame Philippe de Werchin, relève la terre de *Thyr,* par déshéritance de mons. Jehan de Werchin, sénéchal de Haynaul. (VIII, 24 v°.)

20 décembre 1410. — Mess. Henry de Wallehaing, sei-

gneur dele Vaulz, relève un fief gisant à *Waiaulz*, par transport de Moreal de Roun. (fol. 15 v°.)

1410. — Jehan le PANNETIER, fils Jaquemart de Bossimeil, relève le fief dele *pannetrie*. (VII, 3.)

1410. — Williame de BOSSIMEIL, fils Jaquemart de Bossimeil, relève une rente sur le *winage du pont de Meuse*. VII, 4.)

1410. — Mess. Alart, seigneur de RAISVEZ, relève le fief de *Dourbes*. (VIII, 17.)

1410. — Philippart, fils Philippart d'Awoz, relève des terres al *Ransart*, à *Waseige*, etc., par décès de son père. Ce fief fut dans la suite acquis par le receveur de Namur. (X, 17 v°.)

1410. — Jehan de DAULEZ relève une rente (à *Jettefoul?)* par décès de mess. Godeffroid de Daulez, chevalier. Ce fief fut relevé dans la suite par Jehan dit Petit-Jehan, fils naturel de mess. Rausse de Cellez, chevalier, par décès dudit Jehan de Daulez. (X, 49 v°.)

1410. — Lambert, fils Massart d'AHIN, relève quatre bonniers de bois deseur la *Tour à Vaches*, par succession de Ponchar d'Ahin, son oncle. (XI, 18 v°.)

1410. — Mess. Goudeffroit PINKART, chevalier, seigneur de Frezin, relève un fief à *St-Germain* par décès de la femme mess. Bauduwin Bureal, seigneur du château de Boneffe, et par testament de mess. Williame de Gavres, son père. (XII, 25.)

17 janvier 1411. — Colart (var. Colin) dele MOLINE, orfèvre, mambour de l'hôpital de Huy, relève des terres entre *Avin* et *Atrive*, mouvantes du comte de Namur. (fol. 20 v°; X, 19 v°.)

31 janvier 1411. — Le sergeant du souverain bailliage

vend à *stapple* le fief d'aucuns hommages tenu du comte de Namur; il est adjugé au plus offrant, Jehan dou Sollier, facteur des Lombards de Namur. (fol. 22.)

21 février 1411. — Lowy de Fanchon transporte le fief de *Ruwechial* à Hubin de Trinal; puis mess. Willeme Hernut, sire de Houtaing et Wagneez, relève sur ce fief une rente de 24 muits d'épeautre, par succession de mess. Thiry de Coreaul, chevalier, son frère. (fol. 38 v°, 39.)

— Jamar Jacory, le cerpentier, vend un fief au terroir de *Tillires,* à Gille de Gounez. (fol. 39; X, 33 v°.)

13 mars 1411. — Mess. Johan, seigneur de Chamont, relève un fief gisant à *Moxhe*, par succession de Felicitas, sa tante, première femme du seigneur de Bealrains. (fol. 25; X, 10 v°.)

4 avril 1411. — Hinemant de Nameche relève un fief au terroir de *Saint-Germain,* par succession de Jaquemin des Cambgez, père de Sebilhe, première femme dudit Hinemant. (fol. 28 v°.)

26 avril 1411. — Mess. Jaqueme de Sart, prévôt de Mons, au nom de mons. le comte de Haynau, relève, en présence du comte de Namur en son château de Gollesinez, le winage de *Gyvet-sur-Mouse, Hargniees,* les vies *Borsiennes, Javenges,* le many *Samblaire,* le *Machoul, Finevaulz* et *Ferragez,* que Jehan, sire d'Agimont et de Rochefort, tenait en son vivant en fief. (fol. 23 v°, 24.)

— Le comte de Namur relève le fief d'*Antée,* si avant qu'il est tenu du château d'Agimont, par-devant Robert le Roulz, gouverneur de la terre d'Agimont pour le comte de Haynau, et les hommes dudit château. Le comte de Namur proteste que ce relief ne peut donner au comte de Hainaut le droit d'exiger aucun hommage de ses successeurs si ce

n'est à raison du château d'Agimont, et qui si le comte de Hainaut aliénait ce château, dès lors les comtes de Namur ne devraient plus de relief, pour la terre d'Antée, qu'au propriétaire. (fol. 34.)

2 juin 1411. — Mess. Willeme Hernut, chevalier, vend 24 muids d'épeautre sur le fief de *Ruwechial* à Pirart, fils Thomas as Lovignis. Ce fief fut relevé dans la suite (le 25 janvier 14..) par Colart au Lovignis, par décès de son frère. (fol. 39 v°; XII, 14.)

— Pirart, fils Thomas as Lovignis, relève une rente de 40 muids d'épeautre sur le fief Jehan de St-Servais, gisant alle *Monsée,* savoir le manoir dit le *Noeve-court,* viviers, prés, moulin, brasserie, deux masures, etc., par succession de son père, sauf l'usufruit de dame Maroie, sa mère. (fol. 39 v°; X, 35 v°.)

11 juin 1411. — Pirart, fils Jehan de Borgoingne, transporte un fief qu'il tient az *Waiaulz,* au profit de Rinewart, fils Jehan dez Waiaulz. (fol. 40 v°.)

10 juillet 1411. — Jaquemien de Borsoit donne en douaire à Katherine, fille Ernoul de Deneez, 25 muids hypothéqués sur la terre d'*Ermeton.* (fol. 48 v°.)

12 juillet 1411. — Jehenin, fils Colart Marotte, relève un fief à *Rozeez* et à *Jusaine* par succession de son père. (fol. 49.)

22 septembre 1411. — Jehenin, fils Hustins de Naninez, relève des bois et des terres en *Gerart-Caisneal,* gisant à Naninez, par succession de son père. (fol. 53.)

26 septembre (?) 1411. — Jamart du Pont, échevin de Namur, tient des prés, haies et buissons dits le *Preit-Wairon,* joignant au rieu de Hellinial qui sépare le pays de Liége du comté de Namur. Et pour les bons services

qu'il lui avait rendu, le comte de Namur ajoute à son fief deux boniers de bois. (fol. 53 v°.)

— Le seigneur de Wezemalle transporte certains héritages à *Atrive, Avin* et *Wasege* à Henri de Scalle. (fol. 53 v°.)

10 octobre 1411. — Jaquemien dez Waeaulz, mari de Marie, fille Wilmotte le Fevre, d'Ambresin, relève des terres à *Ambresin* et *Ambresinial,* par succession de Desire (var. Desiron) d'Ambresin. (fol. 55; X, 23.)

17 octobre 1411. — Jehenin d'Aracourt relève un fief au terroir d'*Aracourt,* par succession de Frankart d'Aracourt, son frère. (fol. 55 v°.)

31 décembre 1411 (n. st.). — Thiery, fils du seigneur de Momalle, relève une rente de 150 muids d'épeautre sur la terre de *Breginlet,* que Hellin de Latinez possédait avant lui. (fol. 61 v°.)

1411. — Mess. Gerart d'Ecausinez relève le fief de *Rochées* par transport d'Ottar, fils Malrenart d'Otreppe. (X, 63 v°.)

1411. — Frère Nicolle de Blehaing, abbé de Floreffe, relève le fief d'*Obais*. (XIII, 3 v°.)

2 janvier 1412. — Jehenin, fils Hustin de Naninez, relève le fief de *Ronkaur* gisant à Huy-le-Gliese, par succession de son père, plus 8 muids que ledit Hustin avait acquis à mess. Will. de Skendermalle. Ce fief fut relevé dans la suite par Jehenne, fille Jaquemart Platon, par transport dudit Jehan de Naninez, son oncle; elle fournit Thiri Bonant comme mambour. (fol. 62; XII, 41.)

— Lowy, fils mess. Goudefroit de Jupeleu, chevalier, relève le fief dit dele *Keuserie*, par succession de son père. (fol. 62 v°; X, 6.)

12 janvier 1412. — Jehenin, fils Jehan Honoré, relève 70 bonniers de bois gisant outre Meuse derrière *Vellainez,*

des terres à *Haie-le-conte*, etc., par décès de son père. (fol. 63 v°; VII, 8.)

23 janvier 1412. — Renewart, fils Warnier Hollegnoel, relève la maison qui fut Jehenin, fils Jehan Sallereal, à *Emines*, par succession de son père. (fol. 64 v°; XII, 52.)

10 février 1412. — Jehan (var. Pirart), fils Gilain le Moulnir (?), relève le fief des *prairies de Herbattez*, par succession de son père. (fol. 66 v°; VII, 12.)

— Jehan, fils Hustin de Naninez, transporte le fief *Ronkart*, gisant à Huy-le-glise, et qui fut Jehan Ganier, au profit de Margritte, fille Jaquemart Platon, sa cousine, qui fournit Renechon dele Spinée comme mambour. (fol. 67; XII, 40.)

27 février 1412. — Jehan dou Sollier transporte à Jehan Taglet un fief que Jehan d'*Andewaing* avait obligé audit Taglet parce qu'il avait été vendu à stapple selon loi. (fol. 68 v°.)

5 mars 1412. — Jehan, fils Thomas az Lovignis, relève le fief lui échu par décès de son père, puis en fait transport à Willeme d'Eure, mari de Margritte, sœur dudit Jehan, en accomplissement de convenances de mariage. (fol. 69 v°).

30 mars 1412. — Waultier, fils Colin Piret, ayant relevé deux fiefs gisant à *Rinez* par décès de Massart dou Brouk et comme mari de Beatrix de Brouk, fille dudit Massart, les transporte à G. de Vellanez (var. à Godeffroid de la Fallize). (fol. 72; XII, 35.)

— Le sire de Seraing tient la maison de *Bealrewart*, bois, prés, terres, eaux, par achat au seigneur d'Atrive; 12 muids d'épeautre sur le moulin de *Renier-tombe*, achetés à Will. de Davelez. Ces fiefs furent relevés par mess. Gerard sire de Haverech. (fol. 72 v°.)

13 avril 1412. — Lowy, fils naturel de mons. Robert

de Namur, mari de Maroe, fille Henri Luquet, relève un fief à *Avin*. Ce fief fut relevé dans la suite par Jehan, fils dudit Lowy bastard de Namur. (X, 83.)

16 avril 1412. — Mess. Jaqueme de la Haie, chevalier, relève un fief au terroir de *Himetinez*, par décès de Marie d'Erleseez, sa femme, et par succession de mess. Libert d'Erleseez, chevalier. (fol. 78.)

3 mai 1412. — Johan, fils de Johan de Prees, relève une rente à *Petit-Sart*, que son père avait achetée à Colechon Fomet. (VIII, 32 v°.)

30 mai 1412. — Messire Willeme Lardinois, seigneur de Spontin, transporte l'usufruit qu'il possédait de 60 francs hypothéqués sur la terre de *Han-sur-Sambre*, à mess. Robert de Spontin, seigneur de Waverez, lequel fait relief de la propriété par décès de sa mère ; puis il en fait transport à Willeme de Spontin, son frère, qui les donne en douaire à Marie, fille Jehan de Corainez. (fol. 73 v°.)

17 juillet 1412. — Mess. Johan de Barbenchon, seigneur de Donstievenne, transporte un petit fief situé à *March-le-Scovelette*, au profit de Simon, fils Phillippart de Fumalle. (CCLX [1], 2 v°.)

2 novembre 1412. — Michelet dou Pont relève une terre près de *Flun*, par succession de Michar dou Pont, son père. (fol. 15.)

12 novembre 1412 (var. 1413). — Gontelet, fils le Grant Hennemant, relève la terre de *Dompiere*, par testament de mess. Jaqueme dez Commoingnes. (fol. 15 v°; X, 46.)

[1] Ce reg. CCLX est intitulé : *Plaids du château*, du 2 juillet 1412 au 17 juin 1413; c'est au pages de ce reg. que se rapportent, comme précédemment, les chiffres arabes non précédés de chiffres romains.

16 novembre 1412. — Damoiseau Jaqueme de Jauche demande à relever le fief de *Byeul*. (VIII, 44 v°.)

Nuit Ste-Barbe (4 décembre) 1412. — Marie, dame de Stocheberc, relève l'usufruit de *Chastial-Thiry*, puis le transporte à son fils, Ernoul de Bolan, qui relève la propriété de cette seigneurie. (VI, 6.)

5 décembre 1412. — Gerar, fils Jehan d'Otreppe, relève un fief à *Otreppe*, par succession de son père, de son grand père et de son *taon*. (fol. 18.)

La nuit St-Thomas, apôtre (21 décembre) 1412. — Goudefroid dele Noeve-rue, châtelain de Junappe, mari de Blanche de Lungny, veuve de mess. Nicolle de Famelheroulz, chevalier, relève un fief au terroir de *Lingny*, par succession de mess. Ghiez de Davelez, seigneur de Lingny, chevalier, parent de ladite dame. Ce fief fut relevé dans la suite par Gerart dele Neuve-rue, fils dudit Godeffroy, présents plusieurs hommes de fief, « en l'armee devant les guerres, » comme le déclare Henri de Lonchamp, bailli du comté. (fol. 19 v°; IX, 42.)

31 décembre 1412 (?). — Daneal, fils mess. Daneal de Selhe, chevalier, tient en fief cent sous hypothéqués sur l'*Isle-à-Foulz*, devant Daulez et Parfonteville, qui furent autrefois à Pireloz de Horion. (fol. 20 v°.)

1412. — Pirloz, fils Pirart Heillarde, relève le fief de la *Montagne à Champillon*, par décès de son père. (VII, 22.)

1412. — Robert d'Orjo relève le *tonlieu de St-Marc à Dynant*, par succession de Giele de Wadreceez, son père. (VIII, 57 v°.)

1412. — Williame Chaisneal relève un manoir à *Moix* par décès de Dezier de Rogereez. (X, 21.)

1412. — Wautier, fils Colin Piret. de Temploux, mari de

Beautrix dou Brouk, relève une rente à *Rinez* par décès de Massart dou Brouck. (XII, 12.)

1412. — Godeffroit dele Fallize relève une rente à *Rinez* par transport de Wautier, fils Colin Piret. Jehain de Velenne releva dans la suite ce fief par décès d'Ernoul, son père. (XII, 12,)

1412. — Jehanin d'Aracourt relève certains héritages à *Aracourt,* par décès de Frankart, son frère. (XII, 81.)

9 janvier 1413. — Thibadin dit SEMALKIN, fils Jehan Bertrant, le vinier, relève par décès de son père, une rente sur la maison de la *rue de Vis,* à Namur, joignant d'amont à la Chapelle; il livre comme mambour Rinechon dele Spinee. (fol. 21 v°; VII, 7.)

8 mars (var. mai) 1413. — Messire Willeame HERNUT, seigneur de Houtaing, relève le fief de *Coreal* par décès de mess. Thiry de Coreal, son frère. (fol. 30 v°; XII, 11).

31 mars 1413. — Mess. Thiry, sire de SENSELLE, fils de mess. Thiry de Senselle, relève le fief de *Gossingniées*; après quoi, Jehan, fils mineur de mons. Henry de Senseilhe, pour lui et pour Alar de Senseilhe, fils de mons. Alar de Senseilhe, son mambour, relève ledit fief par décès dudit Thiry, plus la moitié de l'usufruit à l'encontre de Jehenne ce Scoenvelt, dame de Mierbe-Ste-Marie, femme dudit mess. Thiry et mère dudit Jehan. (VII, 5.)

24 mai 1413. — Liber, fils mess. Jaqueme dele HAYE, chevalier, relève un fief à *Ville-en-Waret,* par succession de mess. Liber d'Erleseez, son grand-père. (fol. 41 v°.)

31 mai 1413. — « Arnoul Tossains, de Hanut, est hons à mons. le conte de Namur; et le cause pour quoy ledit Arnoul devient homs à mondit seigneur le conte : il, lidit Ernoulz, estoit esquiez dou paiis dele dicte conté pour le

fait dele mort Clouse d'Aragonne, dont pour celli fait fut lidit Ernoul pris par Henry de Forvie, bailliu de Wasege et sez sergans, à Merdop. Et ale proiire de mons. Jehan de Namur, pour les bons et agreables services que le dit Ernoul fais li avoit, mons. le conte le quittat et quitte clamat doudit cas et forfaiteur de tant que à li en appartenoit, en faisant seriment et le dit service faire az frais de mons. le conte; et que s'il savoit le mal de mons. le conte ne de son paiis, qu'il li feroit savoir le plus tost qu'il poroit, et ansi que jamais il ne se armeroit ne porteroit domage contre mondit seingneur ne son paiis [1]. » (X, 75 v°.)

17 juin 1413. — Rinewart Morkin, de Haltinez, relève un fief au ban de *Haltinez,* terres, prés, bois, eaux, qui furent Thibaut de Mafrenge, et les transporte au profit de Jehan Moreal, fils Hennaur Moreal. (fol. 43.)

9 juillet 1413. — Le seigneur de Coussy relève la ville, justice, etc. de *Jamaing,* les viviers et les chemins de la terre de *Florinez,* les winages desdits chemins, les dousaines, les aubains et les hommages, savoir : mess. Williame de Heriemé, sire de Stanckerc, mari de Jehenne, fille de mons. Pinkart de Berloz, etc. (VIII, 9 v°.)

19 juillet 1413. — Jehan, fils Jehan Michar, de Boveche, transporte le fief qu'il possédait à *Boveche* au profit de Willeme, son frère. (CCLXI [2], fol. 4 v°.)

[1] Cette note est suivie des reliefs que voici, dépourvus de dates : Colignon de Waseige, varlet du chairier de Namur, relève un fief gisant à *Hemmetinez,* par transport de Jehan Juarez, de Waseige. (X, 75 v°.)

— Hubinon Fanial relève le grand fief de mess. Hubin des Commoignes, chevalier, par succession de Hubinon dez Commoingnez, son oncle. Ce fief fut relevé dans la suite par Willeme de Houssoy, fils dudit Hubinon. (X, 76.)

[2] Le reg. CCLXI est intitulé *Plaids du château,* 2 juillet 1812 au 22 juin 1414.

2 août 1413. — Lionne de Gocelhieez vend à mess. Gerart de Stassinez une rente hypothéquée sur sa terre de *Gocelhieez.*

20 septembre 1413. — Arnoul, fils aîné de mess. Thiry seigneur de Momalle, transporte le fief de *Breginlet* à Renart, son frère. (fol. 10.)

17 octobre 1413. — Damoiseau Tiry de Brandeberghe, sire de Stolcheberghe, relève le fief du *winage de Hastiers,* par succession de son père Ferry. (fol. 12 v°; VIII, 58.)

23 octobre 1413. — Henrion, fils mineur Jehan de Flun, relève, avec Goudefrin de Flun, son oncle, la terre de *Flun,* terres, près, bois, « rivière de Flaon sa terre durant, cour de masuiers à Flun, dont il est sire tresfonsiers de se fieufs, » par succession de son père. (fol. 13 v°.)

28 octobre 1413. — Thiry de Momalle relève un fief à *Eghezeez,* puis le transtorte à l'enfant aîné de Watelet de Skeuvre. (fol. 14.)

1er décembre 1413. — Jehan de Fumalle « reporte sur un fief d'Ende, savoir une faisse de bos c'on dist lez bos de *Mostomble,* » que Jehenne, sa femme, avait reçue de lui en douaire. (fol. 18 v°).

12 décembre 1413. — Mess. Adam, seigneur d'Upex, transporte l'usufruit de la terre de *Merlemont,* forteresse, terres, prés, bois, eaux, etc., au profit de Henry, sire de Groule et de Ringhebergh, comme mari de Alit, sa fille; après quoi, ledit Henry relève cette terre en propriété, et en fait transport à mess. Jehan d'Upex, seigneur de Chamont. (fol. 22; IX, 57.)

1413. — Frère Nicolle de Blehaing, abbé de Floreffe, relève l'avouerie de *Soye* et la dîme de *Longchampial.* (VIII, 35 v°.)

1413. — Michelet, fils Michar dou Pont, relève le pré de

l'*Ile (à Faulz?)*, par succession de son père. Jehan Petit-Bon releva dans la suite ce fief par décès dudit Michelet dou Pont. (VIII, 56.)

1413. — Hubin de TRINAL, bailli de Condros, relève le fief de *Ruwechiaul* par transport de Lowys de Fachon, de Huy. (XII, 16.)

15 février 1414. — Mess. Willeme HERNUT, seigneur de Houtain et de Wennez, transporte sa terre de COREAL à Ernoul de Wenneez, son fils aîné, qui la donne en douaire à Marie, fille mess. Ystasse de Himetines, chevalier, sire de Wandengneez. (fol. 27; XII, 11.)

— Jehan, fils de mess. Ystasse de Himetines, transporte au territoire de *Hanreche* deux fiefs, l'un consistant en terre ayant appartenu à Barey de Hanreche et à Ernoul de Rewecheal, l'autre le manoir de son père à *Himetines*, avec des terres, au profit de sa sœur Marie; celle-ci fournit Jehan dele Housire comme mambour. (fol. 29 v°.)

17 février 1414. — Noel, fils Colin GOSSEWART, relève le fief que son père tenoit à *Waeaulz* et qui avait été à Michiel dez Waeaulz, puis à Jehan de Modaulez. (fol. 31 v°; IX, 6.)

21 février 1414. — Massart COLLE, mayeur, transporte une rente de cinq chapons hypothéquée sur des alleux à *Verdring*, au profit de Gilkin Gaifier. (fol. 32.)

25 février 1414. — Mons. Johan de NAMUR, seigneur de Mirewaulz et de Lompreit, donne en fief la terre de *Tavers* à mess Daneal de Gesvez, qui l'avait acquise comme alleu de Gontier Mailhaur, bourgeois de Liége, chevalier. (fol. 33 v°; XII, 46.)

14 avril 1414. — Goudefroit dele PORTE, mari de Jehenne fille Jehan Lochon, dez Waeaulz, relève des terres à *Waeaulx*, par succession dudit Lochon. (fol. 36 v° IX, 7.)

30 avril 1414. — Desier Jehoul (var. Jeheu), frère de Robert Jeheu, relève un fief à *Waeaulz* par transport de Noel, fils Colin Gossewaurt. (fol. 40; IX, 7.)

5 mai 1414. — Rassart de Jettefolz, dit de Crottez, transporte un fief en lieu dit *Jehenne-dou-Sart*, qui fut Simon de Fumalle, avec le pré dit à Gochonvaulz, etc., au profit de (Godefroid), fils du seigneur de Davelez. (fol. 41.)

24 mai 1414. — Martinon, fils Martin Hoqueteal, de Hingion, mari de Katherine, fille Jehan Boquelet, relève une court, maison, tenure, etc., à *Bonneville*, plus une maison, tenure et pourpris gisant près du « tilhoul. » (CCLXII, 15; XI, 27.)

26 mai 1414. — Everard de Himetinez, fils Jehan de Harceez, relève un fief d'Ende de 52 bonniers de bois à *Mostomble*, par succession de son père. (CCLXI, 45.)

22 juin 1414. — Jehan, fils Thomas aux Lovingnis, relève une rente hypothéquée sur le *winage* appartenant à Ferry de Brandebergh dans la ville de *Hastiers*, par décès de Pirart au Lovingnis, son frère. (fol. 51.)

4 juillet 1414. — Mess. Willamme de Skendermalle, châtelain de Montengny, prévôt de Boulhon et seigneur d'Avennez en Hesbaing, relève le fief de *Merlemont* par transport de mess. Jehan, seigneur de Chamont, hors des mains duquel il en avait opéré le retrait linager. (IX, 57.)

10 juillet 1414. — Thomas, fils Thomas as Lovingnis, relève une rente hypothéquée sur des terres *al Monsee* (que Jehan de St-Servais tient), par succession de Pirart az Lovignis, son frère. (CCLXII [1], fol. 5; X, 36.)

24 juillet 1414. — Damoiseau Jaqueme, seigneur de Jauche,

[1] Reg. CCLXII, *Plaids du château*, du 24 juin 1414 au 18 juin 1415.

de Hirgez et de Bioul, transporte son fief de *Bioul* au profit de Franke dele Roche, fils du voué dele Roche, comme hypothèque d'une rente de cent couronnes de France, et pour accomplir les convenances de mariage dudit Frank avec Jehenne, fils du seigneur de Jauche, sœur dudit Jaqueme. (fol. 8.)

25 juillet 1414. — Maître Raoul le Sage, mari de Jehenne fille mess. Gerart d'Aven, chevalier, seigneur de Rou, relève le fief des *pêcheries de Viler-sur-Ornon*, et le cours de la rivière, par succession dudit Gerart. (fol. 8 v°.)

10 septembre 1414. — Gilchon, écuyer, fils mess. Lancheloz de Wallehaing, relève une rente sur la chambre et taverne d'*Egheseez* (que les hoirs de mess. Jehan Rideal de Frocourt, chevalier, tiennent) par succession de son frère Jehan. (fol. 11.)

26 septembre 1414. — Jehan, fils Ghisebregh Tae, de Bruxelle, est ajourné pour relever la forteresse d'*Erleseez*. (fol. 12.)

5 octobre 1414. — Jehan (var. Johanin) dit Lancheloz, fils mineur de Jehan le Rosseal de Prailez, relève le fief du moulin de *Branchon*, avec l'avouerie de *Merdop*, par succession de Gilchon, son frère; il donne comme mambour Jehan de Himetinez, sire de Wandegneez. Henrion, fils Jehan le Rosseaul, de Praillez, releva dans la suite le fief de *Preelles* par décès de Jehenin dit Lanceloz, son frère. (fol. 13 v°; X, 32 v°, 34.)

6 octobre 1414. — Gilchon, fils mess. Williame Viron, chevalier, relève des terres à *Renier-Tombe*, qui furent Thirion d'Acoche, et d'autres gisant en *Taiviers*, qui furent Giele Viron, par succession de mess. Williame, son père, et de Giele Viron, son grand-père. (fol. 14.)

19 octobre 1414. — Willeme, fils Libert de Refayt, mari de Margritte, fille Jaquemart Platon, relève un fief à *Huy-le-Court*. (XII, 40.)

23 octobre 1414. — Pirart des Logez, de Romereez, transporte un fief qu'il tenait de mons. Gerart d'Enghien, châtelain de Mons, seigneur de Havereche, au profit dudit mons. Gerart, à savoir : une maison, pourpris, terres, etc., à *Viler-le-Potrie,* qu'on dit le fief *des Logez,* du consentement de Willeame, fils dudit Pirart. (fol. 16.)

1er décembre 1414. — Jehan, fils Ghisebregh Tae, de Bruxelle, relève le château d'*Erleseez*, pourpris, eau, fossés, tout ce qui fut Gerart de Lernut et la brasserie devant le château, par succession de mess. Thibal d'Erleseez, son grand-père. (fol. 20 v°.)

13 décembre 1414. — Jehan, fils Th. az Lovingnis, transporte à Thiri de Brandebergh, sire de Stolchebegh, 90 francs de rente sur le winage de *Hastiers*. (fol. 22.)

27 décembre 1414 (n. st.) — Lambert, fils Colart Gossewin, de Bovingne, relève un fief consistant en manoir, tenure et pourpris qui furent Huechon, fils de Huart de Pons, gisant à *Pons,* assez près de Huarnent, dix bonniers de terre à *Vaulz* et à *Pons,* etc., le tout par succession de son père; puis il en fait transport à Katherine, fille de feu Jehan Gossewin (frère dudit Lambert), en accomplissement du contrat de mariage dudit Jehan Gossewin avec Katherine, fille Jaquemart Platon. Katherine Gossewin livre Pirart le Charpentier, de Dinant, comme mambour. (fol. 23; VIII, 54 v°.)

29 décembre 1414 (n. st.). — Jehan, fils Thomas az Lovingnis, relève toute la terre de *Taviers* par transport de mess. Daneal de Gesvez, chevalier, qui en avait été avesti

par transport de mons. Jehan de Namur. (fol. 23 v°; XII, 46.)

1414. — Ernoult de Houtaing, mari de Marie, fille mons. Ystasse de Hemmetinez, relève un manoir à *Himetinez* par transport de Jehan de Hemetinez, seigneur de Wandegneez. Mess. de Berlo releva ce fief dans la suite. (X, 36 v°.)

1414. — Jehenin, fils de Jehan le Fevre, relève un fief gisant en *Flunes* (près de Bonneville?), par décès de son père. (XI, 26.)

1414. — Henrion, fils Jehan de Flun, relève la terre de *Flun* par décès de son père. (VIII, 56.)

1414. — Thiry de Brandeberghe opère le retrait linager d'une rente sur le *winage de Hastierez*. (VIII, 58 v°.)

10 janvier 1415. — Baudewin, fils Waultier de Bovingne, relève des terres, bois, cens, une cour et jugeurs de reliefs (détail des droits de reliefs) à *Layves*, par décès de son père et de Jehan de Bovingne, son grand-père. (fol. 28 v°; VIII, 38 v°.)

15 janvier 1415. — Giele Doon (var. Doion), échevin de Liége, relève une partie du *bois d'Arche*, par décès de Lambert de Jambelinez, puis la transporte à Aghisse, femme dudit Lambert, son frère. On donne comme mambour à ladite dame Joasselet Joussart. (fol. 26; XI, 18 v°.)

16 janvier 1415. — Henry Bauldien (var. Baudin), de Coutewaing, mari d'Ysabeal, fille aînée de Konnart de Hucorgne, relève des terres à *Ambresin*, par succession dudit Konnart. Ce fief fut relevé dans la suite par le fils de la fille dudit Henry, marié à la fille de Renechon de Mehenguoule. (fol. 26; X, 20 v°.)

25 janvier 1415. — Colart, fils Thomas az Lovignis, relève une rente hypothéquée sur des héritages à *Ruecheal*,

par succession de Pirart az Lovignis, son frère. (fol.29 v°.)

1er février 1415. — Badewin TINLEFERRE, châtelain de Namur, mari de Marie, fille Colart Colinet, bourgeois de Bovingne, relève un fief par succession de Katherine, femme dudit Colart. (fol. 31 v°.)

7 mars 1415. — Colin HELL(ARDE?) relève un fief en lieu dit *alle keuwe de Renart,* sous la haie Forgon, par succession de Lowy Spiroul. (fol. 38.)

9 mars 1415. — Johan, fils Huart GOSSEWIN, relève des terres à *Hanreche* et à *Anhée,* par succession de son père et de Colart Gossewin, son frère. (fol. 38.)

20 mars 1415. — Jehan BLONDIAL, cearier de Namur, relève des terres à *Egheseez,* par transport de Hella do Fraenne, de Ville-en-Hesbaing. (fol. 40).

20 avril 1415. — Hinemant de FROCOURT, mari de Maroe, fille Philippart dou Pont, relève des terres à *Moxeron,* par décès de son beau-père. (fol. 42.)

20 avril 1415 (?) — Giele, fils mess. Lancheloz de VAULZ, relève une rente sur la chambre brasseresse d'*Egheseez,* par décès de Jehan, son frère. (fol. 42 v°.)

2 mai 1415. — Mess. Henry de BOLANT, sire de Rolée, relève la hauteur des villes de *Davelez*, de *Naninez* et de *Mochial,* « avec la fortreche novelle commenchie, assiese sur la roche desseur Davelez, qui overte doit estre à mons. le conte, » par décès de mess. Warnier, seigneur de Davelez, père de Marie de Davele, feue femme dudit mess. Henry, sauf la propriété des enfants. (fol. 43.)

4 mai 1415. — Jehan, fils Thomas az LOVINGNIS, relève un fief à *Sart-Denchon,* par décès de son père, qui le tenait de Liber dou Verbois, écuyer, à cause de l'avouerie de Champillon. (fol. 43.)

6 mai 1415. — Jehan, fils mineur de Hinemant de Nameche, relève, par Johan dou Hontoir, son mambour, le grand fief de *Nameche,* par décès de son père. (fol. 43 v°.)

11 mai 1415. — Jehan Rideal relève la chambre et brassine d'*Egheseez,* par décès de mess. Jehan Rideal, chevalier, son père. (fol. 44 v°.)

20 mai 1415. — Jehennot, fils Jehan *Malcorps,* de Bienenne, relève un fief à *Bienene* par décès de Thibaul Malcorps, son oncle. (fol. 45; VIII, 33 v°.)

8 juin 1415. — Willeame dez Logez relève la propriété du fief de *Logez* par succession d'Ysabeal dez Logez, sa mère, puis en fait transport au seigneur de Havereche. (fol. 17 v°.)

18 juin 1415. — Jehan de Gralz, fils Wirion de Gralz, relève un fief gisant à *Hastiers* et *Wachache,* par transport de maître Jehan de Faulz, clerc. (fol. 47 v°; VIII, 8 v°.)

6 juillet 1415. — Pireloz Hellarde, bourgeois de Namur, transporte sa terre de *Lizoingne,* cens, rentes, moulin, cour foncière, prés, bois, eaux, telle qu'il la possédait par décès de Badewin do Mostier, père de sa femme Marie, mouvante du château de Poellevache, au profit de Jehan, fils Lambert Gossewin, autrefois maieur de Bovingne. Le même jour, Everar de Boneffe, écuyer, déclare que, lors de son mariage avec Katherine, fille Pirelo Hellarde, celui-ci lui avait promis sa terre de Lizoigne après son décès et celui de Marie, sa femme, mais qu'il lui rend sa parole. (CCLXIII [1], 4 v°.)

9 septembre 1415. — Frère Jehan de Serechial, prieur de Geronsart, relève des terres à *Bawengnet.* (fol. 8.)

[1] Reg. CCLXIII, *Plaids du château,* 6 juillet 1415-12 décembre 1416.

15 septembre 1415. — Agnez, fille Jehan de Flux, relève un fief par décès de Henrion, son frère. (fol. 9.)

— Williame de Refayt, mari de Magritte, fille Jaquemart Platon, relève une rente hypothéquée à *Huy-le-Glise* sur le fief qui fut Rankart, et qui appartint autrefois à mess. Will. de Skendermalle, par décès de Jehenette, sœur mineure de ladite Magritte. (fol. 9 v°.)

24 octobre 1415. — Jehan de Marbais relève le fief de pairie que tenait le seigneur de *Marbais,* son père. (fol. 11.)

8 novembre 1415. — Jehan, fils Thomaz az Lovignis, transporte la terre de *Taviers* à mons. Jehan de Namur. (fol. 12.)

1415. — Mess. Jehan Cacedo relève la *prévôté de St-Pierre au château de Namur,* par résignation de maître Michiel de Warisoulx, chanoine de N. D. à Namur. (VII, 5.)

1415. — Maître Raoulle le Saige, mari de Jehenne, fille de mess. Gerart d'Aven, relève la pêcherie de *Viller-sur-Onoy,* par décès dudit Gerart. Mons. de Triviers relève ce fief dans la suite. (IX, 58.)

1415. — Gilchon, fils mess. Williame Viron, chevalier, relève une terre à *Renier-Tombe,* etc., par décès de son père. (X, 59, 59 v°.)

29 janvier 1416. — Eniorant de Himetines, fils Jehan de Harceez, transporte des bois à *Mostombe,* que son père avait achetés à Williame Brunekin, fils Jehan de Wartaing, au profit de Jehan Barey, fils Barey d'Antinez. (fol. 22 v°.)

2 février 1416. — Watelet, fils Jehan Bonnant, relève une rente hypothéquée sur un stordoir, vivier, tenure, etc., qui furent Jehan dez Waealz, gisant au lieu dit az *Waealz,* deseur Flerus, par décès de Waultier Bonnant, son grand-père. (fol. 23 v°.)

— Messire Daneal de Gesvez, chevalier, relève un fief à

Warez-le-Chachie, par décès de Jehan auz Lovignis, son beau-père. (fol. 24.)

14 février 1416. — Mess. Adam, sire d'Upexh, relève le fief de *Moxh* et de *Moxheron*, par décès de mess. Jehan d'Upexh, sire de Chamont, son frère. (fol. 27 v°; X, 10 v°.)

19 février 1416. — Henry de Chastreving relève le manoir de *Molin delez Anhée*, par décès de Jehan de Chastreving, son frère. (fol. 29 v°; VIII, 49.)

— Warnier, fils mess. Warnier, seigneur de Daulez, relève un fief à *Wares-le-Chauchie* et un autre près de *Friset*, par décès de son père. (fol. 30.)

20 février 1416. — Bertrant Colle, bourgeois de Namur, relève, par décès de son père, un fief qui mouvait de Gontelet, fils le Grant Hinemant de Vaulz, à cause de son fief de *Dompiere*. (fol. 30 v°.)

14 mars 1416. — Yde Colon, de Spiez, veuve de Jehan Berlacomine, le bochier, et depuis, femme et veuve de Lambert Madeur, bochier, relève des terres à *Hanreche*, par décès de Stevene Salley, et comme plus proche; elle livre comme mambour Pirechon, son fils. (fol. 33; X, 52 v°.)

— Mess. Gerart de Bastoingne, chevalier, relève un fief à *Erpent* par décès de mess. Jaqueme de Harzees, son oncle. (fol. 33 v°.)

16 mai 1416. — Servais d'Andewaing, mariscal du comté de Namur, relève un fief à *Javelange*, mouvant du château de Poellvache, comme plus proche héritier de Henry de Javelange. (fol. 39 v°; VI, 8.)

6 juin 1416. — Colart de Harceez transporte des terres situées à *Ambresinial*, etc., qu'il tenait du seigneur de Bieul, au profit de Colgnon, fils Bodechon dou For, de Wasege, son cousin. (fol. 41.)

9 juillet 1416. — Mess. Henry POLLART, sire d'Osoingne, est investi de la terre de *Lisoing* par transport de Johan Gossewin, maieur de Bovingne; présent Michiel, fils Pireloz Hellarde, qui avait fait offre comme plus proche parent. (fol. 49.)

17 juillet 1416. — Jehan, fils Jehan HAZART, mambour de Margritte, fille Giele Hasart, relève un fief à *Meirs,* en vertu d'un accord fait entre les proches, et par transport d'Adam de Graulz. (VIII, 52.)

28 juillet (juin?) 1416. — Margritte, fille Giele HAZART, avec Jehan Hazart, le jeune, son mambour, relève le fief de *Mey* deseur Bovingne, qui avait été transporté à son père par Adam, fils Waultier de Gralz. (fol. 48.)

2 août 1416. — Sinte, fille Henry dit BASTINIAL, relève un fief à *Bokaing,* par décès de Henrion, son frère. (fol. 49 v°.)

— Mess. Johan de CEELLEZ transporte toute la terre de *Ceellez,* à Verdring, au profit de Katherine de Bongarde, comme douaire. (fol. 50.)

8 août 1416. — Williame de JUPELEU relève un fief à *Ville-en-Hesbaing,* par succession de N. de Daverduche, son beau père? (fol. 51.)

10 août 1416. — Piroteal, fils Pirar de WINEZ, relève un fief par transport de son père. (fol. 51 v°.)

15 août 1416. — Lowy d'Avin, fils Gobin d'Avin, relève un fief à *Avin,* maison, bloquehut, etc., par décès de son père. (fol. 52 v°.)

27 octobre 1416. — Phlippart d'AISSE relève un fief à *Fleresoul,* par décès de Phlippart d'Aisse, son père. (fol. 57 v°; IX, 44.)

2 novembre 1416. — N. de SELHE, dame dele Juwerie,

avec Willame dou Caisnoit, son mambour, est mise en possession de la terre, forteresse, hauteur et seigneurie de la terre de *Balastre,* sauf une rente spécifiée dans la lettre de donation que feu mons. Robert de Namur avait faite à Walter de Selh, écuyer. (fol. 58 v°.)

17 novembre 1416. — Maroiete, fille de Jehan de Fayals, relève des terres près du vivier à *Saint-Denis,* avec Williame d'Assomme-le-ville, de Rinez, comme mambour. Dans la suite Williame, fils Jehan Michart, de Boveche, présente main et bouche comme mari de ladite Mariote. Plus tard ce fief fut relevé par Williame (fils de Williame?) du Tiege. (XII, 54.)

4 décembre 1416. — Mess. Philippe Bureal de Jupeleu, sire de Gesves, transporte un fief qu'il tenait de mess. Adam, sire d'Upex et de Harsta, châtelain de Franchimont, à *Chappon-Serren* et à *Borset,* au profit de mess. Daneal de Gesvez, chevalier, qui en fait relief. (CCLXIII, 61 v°.)

1416. — Jehan, fils mineur de Hinemand de Nameche, relève la terre de *Nameche* par succession de son père; on lui donne pour mambour Jehan dou Hontoir, son grand-père. (X, 71 v°.)

1416. — Jehan Rideal, fils aîné de mess. Jehan Rideal, relève la taverne, des cens, etc., à *Egheseez.* (XII, 68.)

1416. — Hynemant de Frocourt, mari de Marie, fille Philippart dou Pont, relève le manoir Gerar dele Rue à *Moxeron,* par décès dudit Phlippart. (X, 22.)

1416. — Agnez, fille de Jehan de Flun, relève le fief de *Flun* par décès de Henrion de Flun, son frère, avec ses mambours Bauduin Ablan et Thiry de Freyerez. (VIII, 56.)

1416. — Bauduwinet, fils mineur d'Evrar de Bonneffe, avec Pirloz Hellarde, son grand-père comme mambour, opère le

retrait linager, hors des mains du comte de Namur, d'une rente sur le château de *Bonneffe*. (X, 8 v°.)

1416. — Baudechon dou Four, tesseur de draps à Namur, relève un fief à *Lumaing* par décès de Thomasin dou Four, son frère. (X, 82.)

1416. — Williame de Refayt, mari de Margritte, fille Jaquemart Platon, relève une rente sur le fief de *Ronkart* par décès de Jehenne, sœur de ladite Margritte. (XII, 41.)

6 janvier 1417. — Jamart, fils Lambert de Herbattes, relève des biens à *Ronchinez, Crepet,* etc., par décès de son père, et de son frère également nommé Lambert. (VI, 16 v°.)

13 mars 1417. — Jehan de Scoisy, gendre de Thirion, fils Jehan le Fiveit, relève un fief à *Viesville,* par décès dudit Thirion. (IX, 26.)

— Henrion, fils Henry Happart, relève plusieurs fiefs à *Viesville* par décès de son père. (IX, 25.)

4 avril 1417. — Jehan de Jeumont relève la terre de *Thier* par décès de son père, sauf l'usufruit de sa mère. Ce fief fut relevé dans la suite par Nicolas, fils mineur de mess. Jacques de Jeumont. (VIII, 24 v°.)

28 août 1417. — Henry d'Acoche, fils Thiri d'Acoche, relève de terres à *Atrive* par décès de son père. (CCLXIV [1], fol. 11 v°; X, 88 v°.)

31 août 1417. — Frère Jehan de Serechial, prieur de Geronsart, relève un fief à *Viler,* devant Hanut. (fol. 12; X, 26 v°.)

— Damoiseau Jehan, sire de Wezemalle et de Fallais, relève la terre de *Beafort* et les bois des *Houzealz* par décès de son père. (fol. 12 v°; XI, 17.)

[1] Registre aux *plaids du château*, du 10 juillet 1417 au 15 décembre 1418 ; endommagé par l'humidité.

6 décembre 1417. — Pireloz, fils Badewin PIRELOZ, relève la tour d'*Ambresin* par décès de son père. Le même jour il transporte à Jaquemien des Waeaulz des terres situées à Pont-Savary, à Ambresins. (fol. 14 v°.)

1417. — Jehan SMALLE, fils de mess. Jehan Semalle, relève le fief de *Hourt-en-Famen*, par décès de son père. (X, 80.)

1417. — Jehan SMALLE DE BROSBERGHE, seigneur de Centfontainez, fils de mess. Semalle, relève l'avouerie de *Vodecheal* par décès de son père. (X, 48.)

1417. — Magritte, fille Gille HAZART, relève le fief des *cervoises à Bovingne,* avec Jehan Hazart, le jeune, son cousin, par transport d'Adam de Graulx. (VIII, 57 v°.)

1417 (?) — Johan dit SOTINIAL, mayeur de Flavion, mari de Magritte, fille Godefrin delle Stache, relève une rente à *Ermeton.* (VIII, 58 v°.)

1417. — Guy de GLENNEZ, fils aîné de mess. Robert, relève le château de *Chestelineal,* etc., par décès de son père. (IX, 15.)

1417. — Pirelotiaul, fils Pirart de WYNES, relève un fief à *Ambresin,* par transport de son père. (X, 20.)

1417. — Williame de JUPELEU, écuyer, relève la tour de *Ville en Hesbaing.* (X, 25.)

12 janvier 1418. — Hubinon, frère germain de Jaquemien dez COMMOINGNES, relève le moulin de *Brichebo* et une rente à *Taviers* par décès de son père [1]. (X, 75 bis.)

[1] Ledit Jaquemien, fils de mess. Hubin dez Commongnez, releva encore, par décès de son père, le quart de la cour qui fut les *Chavés*, dans la ville de *Ville-en-Wareix,* qui avait été relevée précedemment par son père. Ce fief fut relevé dans la suite par Hubinon Faveal, par décès de Jaquemien et de Hubinon, frères, et plus tard encore par Willeme de Houssoy, fils dudit Hubinon. (X, 75 bis.)

14 janvier 1418. — Jaquemien, fils aîné de Hubin dez Commoingnes, chevalier, fils aîné de Hubin, relève le moulin de *Brichebot* et une rente sur la terre de *Taviers,* par décès de son père Hubien dit mess. Hubin des Commoignes, chevalier. (fol. 23; X, 75 bis; XII, 45.)

26 janvier 1418. — Mons. Jehan de Flandre, comte de Namur, fait don à mess. Williame de Skendermale de la hauteur et seigneurie de *Merlemont,* « si avant que ses massures s'estendent, et salvet, à mondit seigneur et à sez hoirs, oudit fief de Merlemont la soverainetet et resort. » (fol. 28; IX, 58.)

4 février 1418. — Mess. Henry dez Comoignes, chanoine de St Albain, relève une rente sur le manoir d'*Aracourt* et le petit fief de *Wepilhon,* par décès de Warnechon, son frere. (fol. 27 v°; VII, 12.)

6 février 1418. — Mess. Henry de Walhaing, seigneur dele Vaulz, transporte le fief de *Bienenne,* dans la ville de Melin, à madame Jehenne de Harcourt, comtesse de Namur, dame de Bethune, qui livre pour mambour mess. Jehan de Donglebert, seigneur de Lonchamp. (fol. 26; IX, 2.)

18 février 1418. — Henry de Walhaing transporte à ladite dame le fief de la *Rigarderie?* (fol. 27.)

6 mars 1418. — Madame la comtesse de Namur transporte le fief dele *Rigarderie,* avec le vivier St Jehain tel que le comte de Namur l'avait acheté à Jamar Brouk, au profit de..... (fol. 30.)

8 mars 1418. — Semalle de Brozebergh relève de mess. Daneal de Gesves comme seigneur de Goune, un fief à *Centfontainez.* (fol. 31 v°.)

— Bertrant Colle, au nom de l'hôpital St-Jacques, situé sous les Crosiers, hors la porte Saeneal, à Namur, relève une rente. (fol. 32.)

14 avril 1418. — Badry, fils Watelet de Skeuvez, relève des terres à *Egheseez* par transport de Thiri, fils mess. Thiri seigneur de Momalle. (XII, 69.)

27 avril 1418. — Johan de Fossoit (var. Fosseux), écuyer, relève le donjon ou tour de *Morialmeiz*, les terres de *Heppignie* et de *Lambusart*, par décès de Robert le Roulz, écuyer. (fol. 39 v°; VIII, 14.)

28 avril 1418. — Mess. Henri dez Commoingnes, chanoine de St-Albain, transporte une rente qui lui venait de son frère Warnier, sur la terre d'*Aracourt*, à Jehan Ghaifier, bourgeois de Namur. (fol. 40.)

2 mai 1418. — Ysabelhon, fille Jehan Malcorps, de Bienenne, relève une rente à *Bienenne*, par décès de Jehenin Malcorps, son frère. (fol. 41; VIII, 33 v°.)

10 mai 1418. — Thomaz de Coranez relève la tenure ale Scailhe, des terres, des boscages et des bruyères gisant à *Corane*, par décès de Jaquemart Corane, son père. (fol. 41 v°.)

21 mai 1418. — Golart Keinche, mari d'Ysabeaul, fille Bodaur d'Ahereez, relève plusieurs masures en la ville de *Wallecourt*, qui avaient été données en dot à sa femme lors de son mariage avec Jehan Kache, son premier mari. (fol. 41 v°; VIII, 25 v°).

24 mai 1418. — Hubailhe, fils Henrart dez Commoingnez, relève le fief de *Maroipreit*, par décès de Warnechon, son frère. (fol. 42.)

26 mai 1418. — Goffinon, fils mineur de Rinechon dez Houseal, relève un fief à *Moxh*, qui fut mess. Jehan Hanozet, chevalier, par décès de son père. (fol. 43.)

1er juin 1418. — Mess. Rigal, seigneur d'Emerode, de Wezemalle et de Fallaiz, relève 350 bonniers de bois dit le bois des *Houseals*, deseur Bealfort, par décès et comme

plus proche héritier mâle de mess. Jehan, seigneur de Wezemalle et de Fallais, son oncle. (fol. 44 v°.)

8 juin 1418. — Badry, fils Waltier de Skeuvez, relève un fief à *Eghezée,* par transport fait en sa faveur par mess. Thiry seigneur de Momalle, en vertu d'un échange fait autrefois entre le seigneur de Momalle, père dudit Thiry, et ledit Waltier. (fol. 46.)

9 juin 1418. — Jehan de Gesves, sire de Skevre, mari de Margritte, fille aînée de Colart de Hontoir, relève le fief « d'estre souverain *chambrelain* de mons. le conte, » par décès dudit Colart. Le même jour il relève le fief de *Dourbez.* (fol. 46 v°; VII, 1.)

16 juin 1418. — Gilchon, fils Jaqueme de Montegny, relève l'avouerie de *Lodelinsart*, par décès de son père. (fol. 48 v°; IX, 26.)

— Jehan, fils mess. Jehan le Bastart, chevalier, relève un fief à *Upegnet,* par succession de son père. (fol. 48 v°.)

18 juin 1418. — Jehan de Fumalle transporte à sa fille Jehennette, engendrée en Jelienne, fille Ernart lez Farchiez, une rente à *Mostomble*, que ladite Jehennette donne aussitôt à Williame de Fumalle. (fol. 50; XI, 23 v°.)

— Piroteal, fils Pirart de Winez, relève des terres sur le Mont de Hanut, territoire d'*Ambresin,* par transport de son père. (fol. 50 v°; X, 90 v°.)

— Jehan Borghet, maire de Moxh, relève le pré Colin de Namur, devant le pont à *Moxh,* par transport de Hubin de Hosden. (fol. 50 v°.)

10 juillet 1418. — Colgnon, fils mineur de Rigal dou Casteal, est remis en possession d'un fief qui avait été saisi en faveur de mess. Williame de Skendermalle pour faute de payement d'une rente. (fol. 53.)

— Jehan, fils mineur de mess. Jehan de Ceellez, chevalier, sire de Libinez, relève la terre de *Libinez,* tour, hauteur, seigneurie et justice, cens, rentes, etc., par décès de son père. (fol. 53 v°.)

18 juillet 1418. — Pirart, fils Gilain dou Molin, relève un des fiefs qu'on dit dez *Praieriez,* par décès de Jehan Gilain, son frère. (fol. 56 v°.)

14 août 1418. — Lowy de Jupeleu, fils de mess. Goudefroit de Jupeleu, chevalier, transporte une rente hypothéquée sur la moitié de tous les cens que le chapitre d'Andenne possède à *Thienez,* en Hesbaing, au profit de Marie de Ville, doyenne d'Andenne. (fol. 58 v°.)

20 septembre 1418. — Jehan de Gesves, mari de Margritte, fille aînée de Colart dou Hontoir, relève une rente sur le fief de *Dourbes.* (VIII, 16 v°.)

22 octobre 1418. — Pireloz, fils Badewin d'Ambresin, vend à Gerar dou Lardi, de Meffe, une rente hypothéquée sur le cortil de Noville, à *Ambresin.* (fol. 64 v°.)

19 novembre 1418. — Par-devant Jaqueme de Fossoit, seigneur de la tour de Morealmeiz, bailli, Henri de Hemricourt, écuyer, châtelain d'Agimont, agissant comme mambour de damoiseau Everart dele Marche, seigneur d'Arberch et de Nuefcastel, relève la terre de *Lambusart,* hauteur, seigneurie et justice, mouvant de la tour de Morealmeiz, échue audit Everart par décès d'Ernoul de Lor.., seigneur de Chavechy et de Lambusart, proche parent de sa femme Margritte de Rochefort, fille de damoiseau Jehan, sire d'Agimont et de Rochefort, dernièrement décédé. (fol. 68.)

11 décembre 1418. — Gerar, fils de mess. Jehan de Ceellez, sire de Libinez, chevalier, relève le fief dit de *Ceellez,* situé à Verdring, par décès de son père. (fol. 72.)

12 décembre 1418. — Hubinon, fils mess. Hubin dez COMMOINGNEZ, chevalier, relève des fiefs à *Taviers*, par décès de Jaquemart, son frère. (fol. 72; XII, 45.)

— (Var. 1418). Pirelot HELLARDE relève des fiefs à *Eminez* par succession de Michiel (var. Michar) Hellarde, son père. (fol. 72 v°; XII, 51.)

1418. — Jehan de SOIRON, fils de mess. Jehan le bastard de Namur, relève les deux fiefs d'*Upegny* par décès de son père. Philippe, bastard de Namur, releva dans la suite une rente sur ces fiefs, par transport dudit Jehan de Soiron. (XII, 5.)

1418. — Pirloz, fils Bauduin PIRLOZ, d'Ambresin, relève un fief (à *Ambresin?)* par décès de son père. (X, 15 v°.)

1418. — Stassait de SERON, de Bourgez, mari d'Agnez, sœur de Henri de Chestrevingne, relève le manoir de *Molins* par décès dudit Henry. (VIII, 49.)

1418. — Foukelet, fils de Fouke de MARCHIN, relève une court et maison à *Ohay*, par décès de son père. (X, 89 v°.)

10 juin 1419. — Jeliane, fille aînée d'Ystausse de MARBAIS, relève la terre de *Stavles* par decès de son père; on lui donne pour mambour Godefroit, bastard de Stavles. (IX, 12.)

8 juillet 1419. — Ernart, fils de Jehan de FALEZOULLE, de Goignée, relève deux fiefs qui furent Pireloz Rassin, à *Petit-Sart*, dans la franchise de Bienenne, par décès de Jehan dit Fallezöille, son frère. (Reg. CCLXV [1], fol. 35.)

— Mess. Willeme de SPONTIN, seigneur de Waverez, relève le fief dit « l'anchien fief de *Spontin*, » mouvant du château de

[1] Registre aux *plaids du château*, du 24 juin au 22 décembre 1419, fort endommagé par l'humidité; les 31 premiers feuillets manquent depuis longtemps, car une table, placée au commencement du volume, n'en fait pas mention. Il existe donc une lacune dans la série des reliefs.

Poellevache, par décès de sa mère, sauf l'usufruit de mons. Willame le Ardenois, seigneur de Spontin, son père. Le même jour il relève le fief de *Bialraing*, gisant à Spontin. (fol. 30.)

26 juillet 1419. — Le seigneur d'Axelle, en Flandrez, relève la *Court Saint-Estevenne*. (fol. 39 v°.)

30 juillet 1419. — Maître Jehan Gobin, fils Ernoul Gobin, relève le fief dit le fr.. de *Tillirez*, acheté naguères à Albert de Tillirez, par décès de son père. (fol. 37.)

2 août 1419. — Gerart Gory relève des terres à *Pontelhace*, par décès de Lorette de Pontelhace. (X, 57 v°.)

25 septembre 1419. — Jehenin, fils Jehan de Warisou, échevin de Namur, relève un fief à *Pontelhache*, par transport de son père. (fol. 49 v°; X, 55 v°.)

. . . . . [1]. — Jehan de Ferol, fils Williame voué de Ferol, relève les fiefs lui échus par décès de son père. (fol. 52.)

. . . . . — Henry de Fourfo, fils Libert de Fourfo, relève le fief dit de *Fontenoy*, en Condroz, en propriété par décès de sa mère, et pour l'usufruit par transport de son père. (fol. 52.)

. . . . . — Pierart d'Yve, chambellan de mons. le comte, relève une rente sur la terre de *Lybinnez* par testament de mess. Jehan de Ceellez, chevalier, sire de Libinez. (fol. 54.)

. . . . . — Le comte de Namur transporte le winage d'*Abrive* au profit de Jehan Taiglot. (fol. 55.)

[1] Le dernier feuillet est actuellement le 51e. Il y en avait primitivement davantage, car la table dont j'ai parlé tantôt en cite jusqu'à 59, et il y en avait probablement plus encore. C'est d'après cette table, à laquelle manquent malheureusement les dates, que je continue les reliefs dont le texte même est perdu.

. . . . . . — Henry de Fourfo, mari de Jehenne, fille mess. Smale, est mis en possession (?) de la terre de *Hour* en Famenne, en vertu de son contrat de mariage. (fol. 59.)

1419. — Gerart, fils mess. Johan de Cellez, chevalier, sire de Libinez, relève le fief de *Celle à Vedring* par décès de son père. (XII, 36.)

1419. — Colingnon Rigaul, de Chasteal, opère le retrait linager d'une rente hors des mains de mess. Willeme de Skendremalle qui en avait été saisi faute de payement d'une rente. (X, 44.)

1419. — Jehan, fils mess. Jehan de Cellez, relève le manoir de *Libines* par décès de son père. (VIII, 37.)

1419. — Lowy de Ceellez, mari d'Ysabeal, fille puinée de Colart dou Hontoir, relève une rente sur le fief de *Libine*. (VIII, 37 v°.)

1419. — Wautier dele Juwerie, fils de mess. Wauthier dele Juwerie et d'Agnez de Seilh, relève la terre de *Balastre* par transport de ladite Agnez. (IX, 52.)

1419. — Thomas aus Lovignis relève une rente sur le fief de *Rieuwechial,* par transport de Colart à Lovingnis, son frère. (XII, 15.)

20 février 1420. — Jehan de Daulez, fils mess. Godefroy, seigneur de Daulez, transporte un fief gisant à *Franwares* et à *Gelbercheez* au profit de Jehan, fils Thiry (?) aux Lovignis, élu de la ville de Namur. (Reg. CCLXVI [1], fol. 9 v°.)

23 février 1420. — Damp Jehan dou Cherf, abbé de *Wachore* et de *Hastiers,* relève les avoueries de ces localités. (fol. 10.)

[1] Reg. aux *plaids du château,* du 3 février 1420 à juin 1421, fortement endommagé par l'humidité et devenu en grande partie illisible.

24 février 1420. — Massart COLLE transporte le fief de *Meur* à Massinet, fils de R. de Mehaingnoulle et de Marie, fille dudit Massart. Ce fief fut relevé dans la suite par Jehan, fils dudit Massart, qui le transporta à J. Honnoré. (fol. 10 v°; XII, 55.)

11 mars 1420. — Mess. Herry dez COMMOINGNEZ relève le fief de *Wepellon*, par décès de Warnechon, son père. (fol. 14.)

29 mars 1420. — Walter de FOULZ, mari d'Ysabea, fille aînée de Jehan (fils Golart az Lovignis), relève une rente sur la terre de *Bois*, près de Frenemont. (fol. 17.)

24 avril (ou 20 mai) 1420. — Anseal de FLAWENNE relève un fief à *Charneal*, par décès de Libert de Warisoul, clerc. (fol. 23 v°; VII, 17.)

27 avril 1420. — Mess. Williame de SKENDERMALLE transporte un fief gisant à *Noville-les-Bois*, au profit de Jehan de Warisoul, échevin de Namur. (fol. 24 v°.)

8 juillet 1420. — Colart, fils Jehan de LIMAING, relève le manoir de *Waing* par transport de Willeme le bastard de Seilg, si qu'en don de mariage avec Gertrud, fille dudit Williame, du consentement de Rinewart de Werdez, seigneur dudit fief. (XI, 9.)

Jeudi devant le jour S. Barthélemi (22 août) 1420. — Watier de SORINEZ reconnaît devoir à Jaquemien de Vermet une rente annuelle de dix couronnes d'or sur sa terre de *Wanlin*. (fol. 29 v°.)

26 septembre 1420. — Jehan dez TIEREZ (?), mari de Marie de Lovervalx, relève le fief qui fut Godescalc de Lovervauz, par décès de Jehenne, sœur de sa femme. (fol. 28 v°.)

20 octobre 1420. — Franke dele ROCHE relève des terres à *Haneche* par décès de son père, puis les transporte à sa

sœur Ysabeal, qui fournit Olivier de Hay comme mambour. (fol. 31.)

10 novembre 1420. — Le comte de Namur transporte le winage d'*Abryve* qu'on dit de *Tuwing,* à mess. Gerart, seigneur de Ville et de Matangne, qui en fait relief. (fol. 33.)

11 novembre 1420. — Jehan, seigneur de Marbais, donne en douaire à Katherine, fille de Jehan de Trot ..., sa terre de *Marbais,* sauf l'usufruit de sa mère. (fol. 34.)

5 décembre 1420. — Henry de Hun, prévôt de Poellevache, relève les fiefs qui lui étaient échus par décès de Jehenne de Seraing, femme de mess. Gerart d'Engien, seigneur de *Havereche,* et de mess. Gerart, leur fils, dernièrement décédé. (fol. 35 v°.)

24 décembre 1420. — Jehan Fresnet, le jeune, relève une rente sur la maison de *Plomecoke,* « à coron de la Noeveville, » par transport d'Andrien Broqueteal. (fol. 37.)

31 décembre 1420 (n. st.). — Walter Jarey relève un cortil à *Wepullon* par transport de mess. Henry de Commoigne, chanoine de St-Aubain. (fol. 38.)

1420. — Maître Jehan Gobin, fils d'Ernoult Gobin, relève le fief de *Thillirez* par décès de son père. (X, 51 v°.)

1420. — Henri de Forfoulz relève le fief de *Hourt en Famenne* par transport de Jehan Smalle de Brosberghe, sauf une rente de la veuve dudit mess. Smalle. (X, 80.)

11 février 1421 (?). — Warnier de Jupleu, écuyer, transporte trois fiefs au profit de Robechon, fils Robert le Bastart.

19 février 1421. — Jehan dez Bois, de Himetinez, relève le fief dez *Bois* par décès de sa mère, sauf l'usufruit de son père. (fol. 40 v°.)

24 mars 1421. — Lowy d'Avin, fils le grand Gobin d'Avin,

transporte le manoir et blokebut d'*Avin,* avec des terres à *Acoche,* à N.... (fol. 44 v°.)

— Lowy d'Avin relève une rente sur la cour qui fut Bertrand d'*Avenne*, par décès de son père. (fol. 45.)

11 avril 1421. — Baldewinet de Layvez vend un fief gisant à *Layve*, au profit de Colart d'Otrimont. (fol. 46.)

12 avril 1421. — Jehan, seigneur de Wanghe, transporte la pairie de *Wanghe* à Libert de Cortil, fils de mess. Gerard Moreal, de Hall... (fol. 47; XIII, 9.)

19 avril 1421. — Henrion, fils mineur de Jehan le Rosseal, de Prailez, relève l'avouerie de *Merdop,* le moulin de *Branchon,* les bois de *Herende,* etc., par décès de Jehenin dit Lancheloz, frère dudit Henrion; un de ces fiefs est relevé à l'encontre d'Ernoul de Houtaing. (fol. 48; X, 32 v°.)

5 juin 1421. — Thomaz Daraz, bourgeois de Huy, mari de Katherine, fille Lambert le Beghe, relève des terres à *Avin* par décès de son beau-père. (fol. 52.)

7 juin 1421. — Henry de Walhaing, sire dele Vaulz, relève un fief à *Eghezée* par décès de son frère, Gille de Walhaing, frère germain de Jehan (fils mess. Lancelot de Walhaing), qui l'avait eu par succession de sondit frère. (fol. 52; XII, 68.)

5 août 1421. — Colart d'Otremont transporte à Ernoul de Ho....... un fief gisant à *Dausoul.* (Reg. CCLVXII [1].)

. . . . . — La terre de *Freyrez* est tenue en fief par décès de Margritte, fille Jehan Cor....

2 décembre 1421. — Demoiselle Douche, femme Anseal

[1] Reg. aux *plaids du château,* de 1421 à 1422; il est tellement pourri que les feuillets tombent en lambeaux.

dou Hulpial, relève un fief par décès de Rassart...., son père.

1421. — Jehan Fiefvet, le jeune, relève une rente sur la maison de *Plomekoc,* par transport d'Andrieu le Broquetial. (X, 90 v°.)

1421. — Colart d'Outremont relève un fief à *Layvez* par transport de Bauduin fils Wautier de Bovingne. (VIII, 38 v°.)

1421. — Thumassin, fils Thomaz aus Lovignis, relève une rente (sur *la Monsée?)* par décès de son père, qui en avait été saisi faute de payement. (X, 36.)

1421. — Franke dele Rouche relève un fief à *Haneche,* puis le transporte à Ysabeaul, sa sœur germaine, à laquelle on donne comme mambour Olivier d'Ohay. (X, 61 v°; CCLXV, 58.)

1421. — Philippote, fils Philippe Bonnechouse, relève l'avouerie de *Bourgez, Beez* et *Foul,* par décès de son père. Bertran Colle, échevin de Namur, en fait ensuite relief par transport dudit Philippote. (VII, 17.)

3 janvier 1422. — Jehan de Refayt, mari de Jehenne, fille Henry de Biaulfaul (première femme de Petis-Joffroy), fait œuvre de loi du fief de *Biaulfaul-Henry* au profit de Ghissebreghe Taie, seigneur des sars mons. Huon.... (fol....; XII, 30.)

7 janvier 1422. — Mess. Johan de Donglebert, seigneur de Lonchamp, relève un fief que Warnier de Jupeleu, demeurant Noville-sur-Mehaigne, tenait d'Ernoul de Houtaing (?) par succession de...., et laissé audit Jehan par testament dudit Warnier.

— Jehenin, dit Cartier (?), relève un fief par décès de Warnier, son père.

23 janvier 1422. — Jehan dez Commoignez relève les fiefs lui échus par décès de Hinemant dez Commoignez, son père, puis en fait transport à Jehan d'Upengne pour servir d'hypothèque à une rente lui due en vertu du mariage dudit Jehan d'Upegnet avec Jehenne, sœur dudit Jehan des Commoignes.

14 février 1422. — Jehan dez Bois, fils Bertrand Quereal, d'Otreppe, relève des terres à *Otreppe* par décès de Hanon Quereal, son grand-père. (fol....; X, 57 v°.)

20 février 1422. — Magritte, fille Willequin le Bergier, relève des terres à *Eghezée,* avec Jaquemien de Gollaur, son mambour, puis en fait transport à Henry le Selier, bourgeois de Namur. (fol...; XII, 71.)

11 mars 1422. — Lambert de Limaing transporte un bois situé près de *Sart-Bernard* au profit du fils aîné de Jehan d'Andewaing.

3 avril 1422. — Libert de Fouls (?), notaire de la cour de Liége, cemme mari (?) de Marie, fille de Warnier ...., bourgeois de Huy, relève la forteresse d'*Ahin*, terres, prés, bois, eaux, etc., mouvante de la terre de Bealfort.

8 avril 1422. — Katherine, fille de Giele de Golart, relève le grand fief de *Golart* par décès de son père; elle livre comme mambour Godefroi (?) delle Vaulz, de Meffe, son cousin. Watier de Marneffe releva dans la suite, sur ce fief, une rente achetée par lui à Jehan le Beau, mari de ladite Catherine. (fol....; X, 84 v°; XI, 23 v°.)

17 avril 1422. — Thomas Daras, mari de Katherine, fille Lambert le Beghe, bourgeois de Huy, transporte un fief à Jehenne, fille Johan Badrion, qui livre comme mambour Jehan Ponchart, le jeune, son cousin.

27 avril 1422. — Mons. Jehan de Flandrez, comte de

Namur, relève la terre de *Saint-Germain* et ...., par décès de.... de Flandrez, son frère.

6 mai 1422. — Jehennin, fils Jehan Salmon, relève le fief de la *venerie* ou *venison de Floreffe*, par décès de Pietre le Charron, son grand-père, et de Clamenche, sa grand-mère. (fol....; VIII, 36.)

16 mai 1422. — Walter de Foulz transporte à Henry de Foulz, son frère, un fief qu'il tenait de Sandrals de Himetinez, sire de Soie et de Deneez, écuyer, situé à *St-Germain*, à savoir : la maison et tenure qu'on dit d'*Artaing*.

— N. . . le Spinée, mari de...., relève un fief par décès de demoiselle N.... Barbesallee, sauf l'usufruit du dessusdit G. Barbesallee et de la veuve de Jehennin Barbesallée (fils dudit G.), actuellement femme de R. Honoré.

6 juin 1422. — Rinewart dez Waealz relève le *stordoir az Wayals*, le vivier, etc., par-devant Godefroit dele Fallise, bailli de Viesville, commis à ce par Jehenne de Harcourt, veuve de Guill. de Flandrez, comte de Namur. Jehanin, fils dudit Rinewart, releva ce fief dans la suite[1]. (IX, 8.)

— Ostelet, fils de Rinewart dez Waiauls, relève un cens sur les feux de *Wayals*, par décès de son père. (IX, 8.)

1er septembre 1422. — Jehan Gossebiert relève un fief gisant à *Merlemont*, acquis à mess. Williame de Skendermalle.

19 septembre 1422. — Barey Suilée (?) transporte une rente à Hellin de Cipplet, mari d'Agnès, sa sœur.

22 septembre 1422. — Firabas, fils de Robert d'Orjo,

[1] Il y a probablement ici une erreur : le relief de Rinewart doit être antérieur, et c'est celui de Jehanin, son fils, qui doit être placé au 6 juin 1422.

bourgeois de Dinant, relève le toulnier de S[t] Maur (?), en la ville de *Dinant,* par transport de son père.

7 octobre 1422 — Jehan, fils Williame de Sombreffe, relève le fief d'*Oultre-Onoy,* desseur Jemeppe-sour-Sambre, par transport de Williame, son frère aîné.

6 novembre 1422. — Charte par laquelle Jean de Flandres, comte de Namur, approuve l'obligation faite par Daneal de Warde du fief appelé *Court-S[t]-Stievene*, comme mari de Marie de Contrecuer, fille mess. Hoste de Contrecuer, envers Ernoul de Warde, fils de Jehan de Warde, pour la somme de 2,000 florins. (XL, fol. 16.)

1422. — Jehan Tribolart, bourgeois de Namur, relève six *forirez en Herbatte,* par transport de Pirart de Molin, fils Gilain dou Molinial. (VII, 12.)

1422. — Warnier Jaret relève le fief de *Wepillon* par achat fait à Henri des Commongnes. (VII, 12.)

1422. — Colart d'Outremont relève un fief à *Fumale* par transport de Henrart Bodry, d'Antée, qui l'avait relevé précédemment comme mari de Jehenne, fille de Rigaul de Foumalle. Ce fief fut relevé dans la suite par Colart, fils dudit Colart d'Otremont. (X, 66.)

1422. — Jaquemien de Hodomont relève le manoir de *Houdolmont,* etc. (XI, 15.)

1422. — Philippe, fils naturel de mons. Jehan de Flandrez, comte de Namur, relève la hauteur, justice et seigneurie de *Duys,* par transport dudit comte. (XII, 3.)

3 février 1423. — Mathelet, fils Ernoult Gobin, relève le fief de *Tillirez,* qui fut Libert de Tillirez, par décès de maître Jehan Gobin, son frère. (Reg. CCLXVIII [1], fol. 5; X, 51 v°.)

[1] Reg. aux *plaids du château,* du 12 janvier au 24 novembre 1423.

21 février 1423. — Jehan de Raikem, fils de Williame de Sombreffe, écuyer, transporte le fief de *Froymont,* près de Jemeppe-sur-Sambre, maison, tenure, pourpris, cens, terres, prés, bois, eaux, hauteur, seigneurie et justice, moulin, brassine, patronage, hommages, l'avouerie de la ville de *Jemeppe,* les mortemains aux fiefs de Fromont et de *Vellem (?),* au profit de maître Gilain dez Sars, chanoine de St-Denis, à Liége. (fol. 5 bis v°.)

18 mars 1423. — Jamoton dou For, bourgeois du Huy, relève une rente sur les *bois Sandron,* par décès de Lambert Rosseal et de Stevenin, son fils. (fol. 8 v°.)

Le nut Notre-Dame (25 mars) 1423. — Mess. Jehan de Donglebert, seigneur de Loncamp, relève la terre de *Sieul,* hauteur, justice, cens, rentes, en fief de pairie, au nom du comte de Namur, dont le mambour était auparavant Badewin Tinleferre de Brozebergh. (fol. 11.)

— Jehan, seigneur de Bossut, en Hainau, relève la forteresse de *Bossut* en pairie, par décès de mess. Waltier seigneur de Bossut, son père. (fol. 11.)

27 mars 1423. — Masseloz (var. Juaselot) Jossart, mayeur de Huy, relève des terres dans le *bos d'Arch*, par décès d'Aylit (var. Aguisse), sa tante, veuve de Lambert de Jambeline. (fol. 9; XI, 18 v°.)

9 mai 1423. — Jossart dou Casteal, de Hanut, relève la tour de *Halle* (Hallet?) que tenait auparavant Jehan, fils Hinemant dez Commoingnez. (fol. 13 v°.)

12 mai 1423. — Jehan, fils Williame de Lingne, seigneur de Ham en la terre d'Engien, relève des rentes à *Branchon* et à *Wasege,* par décès de Jehenne, fille Godescal le Troie. (fol. 14; X, 30.)

15 mai 1423. — Mons. Gera d'Engien, seigneur de

Havereche, en Haynau, transporte le droit qu'il peut avoir au fief de *Viller-le-Poterie* à Gerard de Marbais. (fol. 17.)

12 juin 1423. — Douche, fille d'Anseal dou Hulpeal, transporte, par Raskin, son fils, une rente à *Franwarex* au profit de Jossart, fils Colin de Bossut. (fol. 18 v°.)

16 juin 1423. — Clause, seigneur de Holuellez, écuyer, relève le tiers de la dîme de *Lonchampeal,* par décès de Williame de Bossirez, son grand-père, et de madame de Holleuellez, sa mère, fille dudit Williame. (fol. 19.)

— Le fief de la tour de *Bossière* est relevé devant le comte de Namur. (fol. 19 v°.)

Le jour S. Pierre et S. Paul (29 juin) 1423. — Damoiseau Williame de Sombreffe, seigneur de Raikem, est remis en possession, par rescosse, de la terre d'*Oultre-Ornoy,* par transport de Gilain du Sart, chanoine d'Aix. (fol. 21 v°.)

10 juillet 1423. — Thomaz de Corainez relève des terres « à tilhelet ale croix, » entre *Coraine* et *Jusaine*, par décès de Jaquemart de Coraine, son père. (fol. 24 v°.)

— Walter dele Juwerie donne en douaire à Margrite, fille Jehan de Warisoul, une rente de cent muids d'épeautre sur la terre de *Balastre,* sauf l'usufruit d'Agnez de Selh, mère dudit Walter. Ladite Margrite fournit comme mambour son père, Philippart de Fumalle, et Jehennin de Warisoul, son frère. (fol. 25.)

16 août 1423. — Aingneal de Bredinez relève le fief de la tour de *Hallet,* par décès de Jehan dez Commoingnez, frère de sa femme. (fol. 28 v°.)

20 août 1423. — Ernolt, fils Godeffroy dele Fallise, relève, comme mari de Renarde, fille Renard de Tralleez, le fief de *Tralleez,* la terre, cens, rentes, prés, seigneurie, hauteur et justice. (fol. 29.)

28 août 1423. — Jehan, fils Jaqueme de Montengnez, relève l'avouerie de *Lodelinsart* par décès de Gilchon, son frère. (fol. 29 v°.)

5 septembre 1423. — Gilchon, fils Ernart de Limaing, relève un fief à *Limaing* par décès de Jehan de Limaing, son frère. (fol. 32, 34.)

8 octobre 1423. — Robert de Grayvenbrouke, âgé de 15 ans, relève une rente de 150 muids d'épeautre sur la terre de *Breginlet,* dont damoiseau Walter de Momalle s'était advesti en son nom; puis il en fait transport à mess. Thiry seigneur de Momalle, en accomplissement de certain contrat. Celui-ci en fait à son tour transport au profit de Walter de Fleron, maieur de Liége. (fol. 35 v°, 36.)

. . novembre 1423. — Pirelo, fils Pireloz d'Ambresin, relève un fief par décès de son père. (fol. 28.)

24 novembre 1423. — Katherine de Waeaulz, femme d'Anseal des Waealz, relève un fief à *Landinez* et à *Selh,* par décès de mess. Gerart de Berloz, chevalier, son oncle; puis elle en fait transport à son fils Gerart, par Simon de Bonneville, son mambour. (fol. 38 v°.)

29 décembre 1423 (n. st.). — Jehan de Tilhie se plaint d'Everart de Boneffe qui lui doit 450 couronnes hypothéquées sur la terre de *Boneffe;* cette terre ayant été « vendue au staple, » Antoine Poulhaut l'achète pour 520 couronnes, et est mis en possession le 13 janvier 1424. (fol. 2 à 4.)

1423. — Jehan Taiglet, le lombard de Namur, achète à mess. Williame de Skendremalle une rente sur le fief de *Merlemont.* Jehan Gossebert, le lombar, releva ce fief dans la suite par décès dudit Taiglet. Puis Henry de Lonchamp en opéra le retrait linager. (IX, 59.)

8 janvier 1424. — Smalkin, fils Badewin Tinleferre de

Brozebergh, relève une rente sur la terre de *Goet* par décès de son père. (Reg. CCLXIX [1], fol. 1 v°.)

9 février 1424. — Jehan de Daulez, fils de mess. Godeffroit, seigneur de Daulez, transporte un fief situé à *St-Germain,* au profit de mess. Jehan de Donglebert, seigneur de Lonchamp. (fol. 16 v°.)

20 février 1424. — Henry de Vervier relève un fief à *Flerus,* par décès de Godefroit de Vervier, son père. (fol. 6 v°.)

14 mars 1424. — Everart de Boneffe ayant payé à Jehan de Tillie les 450 couronnes qu'il lui devait, est remis par rescosse en possession de sa terre de *Boneffe.* (fol. 8.)

8 mai 1424. — Sandralz de Himetines, sire de Soie et de Deneez, transporte les cours delle *Motte* et de *Jesenval* gisant à St-Germain, qui furent Bauduin de Moxh, avec les hommages, à Philippe, fils naturel du comte de Namur. (fol. 15 v°.)

13 mai 1424. — Phlipart, fils Phlippart d'Aix, transporte des fiefs à *Flerus* et *Flerufoul* au profit de Jehan d'Aix, son cousin. (fol. 17 v°.)

30 mai 1424. — Jehan Taye, de Eelwittez, seigneur de Wammelinez, transporte à Libresghe (var. Ghisebregh) Taye, son frère, un fief qui fut mess. Thibau d'Erlezeez, chevalier, son grand-père, à savoir le chateau d'*Erlezeez,* pourpris, eaux, fossés, brassine, etc. (fol. 19 v°; XII, 6.)

6 juillet 1424. — Ide de Berlacommine transporte, par Gilchon Gilley, son mambour, à Pirard, son fils, un fief situé à *Hanreche,* qu'elle possédait par décès de Stevenne Salley, bourgeois de Namur. (fol. 23 v°.)

[1] Reg. aux *plaids du château*, du 3 janvier 1424 au 30 septembre 1425.

19 juillet 1424. — Jehan, fils Phlippe (var. Philippechon) dit Ranal, de Fontenellez, relève le fief de Jehan de Bossoit à *Fontenellez* par décès de son père. (fol. 26; VIII, 29.)

9 août 1424. — Jehan Gosuwin, maieur de Bovingne, est mis en possession d'une rente de 150 muids d'épeautre sur la terre de *Breginlet,* par transport de Wautier d'Atin, maieur de Liége. (fol. 27.)

23 septembre 1424. — Katherine, fille Daneal de Selh, relève un fief à *Selh* par décès de son père; elle livre Hustin de Nettinez comme mambour. (fol. 31.)

22 octobre 1424. — Jehan Caton relève un fief à « tilhelet ale croix, » sous *Jusaine*, par décès de Pierre de Jusaine, son père; Thomas de Coraine renonce au droit qu'il pouvait avoir sur ce fief en vertu du testament de Watier de Coraine, « son taon. » (fol. 33; VIII, 13.)

29 octobre 1424. — Jehan Goaraz, de Wasege, transporte un fief derrière le moustier St-George à *Hemetines,...* (fol. 34.)

28 décembre 1424 (n. st.). — N., fille de Daneal de Selh, est mise en possession d'un douaire de 82 muids d'épeautre par transport de Williame de Warisoul, écuyer. (fol. 41.)

— Le comte de Namur donne à Henri de Lonchamps, seigneur de Frenemont, souverain bailli du comté, un fief d'hommages à *Andewaing*, que Jehan d'Andewaing avait naguère engagé à Jehan Taglet, lombard, et qui avait ensuite été vendu au staple; après le décès dudit Taglet, le fief avait été saisi faute d'homme pour le desservir. (fol. 41 v°.)

— Renwart Holignuel transporte à son frère Jehan la maison « desseur le mostier d'*Asseche,* » mouvant du seigneur de Centfontainez, tenue de Semalle de Brozebergh, qui fut Williame d'Aseche, puis Badewinet de Sorinez (?). (fol. 42.)

1424. — Henryon, fils le Rosseaulx de Prellez, relève des terres à *Seilhe,* la tour et le manoir de *Landinez*, etc., par décès de mess. Gerart de Berloz, oncle de sa mère, et par succession de sadite mère. (XI, 29 v°, 30.)

1424. — Jehan de Warisoul et Phillippart de Fumalle, bourgeois de Namur, achètent à mess. Willeme Proost, seigneur de Thiennez et de Faulx, 90 florins de rente sur la terre de *Faulz*. (XI, 10 v°.)

1424. — Ernoult, fils Godeffroit dez Fallize, bailli de Flerus, mari de Renarde, fille Renart de Tralleez, relève le fief de *Tralleez*, par décès dudit Renart. (IX, 15.)

1424. — Jehan de Montigny, fils de Jaque de Montigny, relève l'avouerie de *Lodelinsart* par décès de Gillechon de Montigney, son frère. (IX, 26.)

21 janvier 1425. — Jehan Ponchart, dele State, à Huy, relève un fief à *Avin* par décès de Colgnon Bastoulet, son beau-frère. (fol. 44 v°.)

— Mess. Jehan Pirochon, chanoine de St-Aubain, relève les biens de la prévôté de St-Albain. (fol. 44 v°; VII, 25.)

— Hubin de Coutewaing relève un fief à *Moxh* par transport de Goffart Wairet, d'Ernawe, fils de Rinechon dez Housea. (fol. 45.)

24 janvier 1425. — Jaquemien dou Pont, fils Jamart dou Pont, relève deux bonniers de bois desseur l'église de *Sallezinez,* par décès de son père. (fol. 47 v°.)

2 février 1425. — Henry de Groule, écuyer, relève le fief de *Moxh* et de *Mosseron,* qui fut Felicitas, dame de Bealrain, comme mari d'Alit, fille mess. Adam, seigneur d'Oupex, chevalier, par décès dudit Adam et de mess. Jehan, seigneur de Chamont, oncle de ladite Alit. (fol. 50, 69; X, 10 v°.)

10 février 1425. — Jehan de Bourges, fils Stassinet de Seron dit de Bourge, transporte à Jehan de Seron dit de Bourge un pré situé à *Hambraine*, derrière le moulin, qu'il possédait par succession de Henri de Chestreving, son oncle. (VIII, 7 v°.)

— Mess. Williame, seigneur d'Orelhe et de Roseez, donne en douaire à sa femme Ysabeal, fille de Godegneulle, seigneur d'Ouldeur, écuyer, sa terre de *Roseez*. (fol. 54.)

16 février 1425. — Ernoul de Houtaing transporte les deux fiefs de la terre de *Daulsoul* à Willeme bastart de Houtaing, son cousin. (fol. 53.)

18 février 1424. — Everart de Boneffe relève la forteresse de *Boneffe* par déshéritance de Jehan de Tillie, qui en avait été mis en possession par certain contrat. (fol. 53 v°.)

19 février 1425. — Hubin de Trinal transporte la terre de *Ruecheal* à Jehenne, fille de mess. Jehan de Seraing, chevalier, en accomplissement des convenances de mariage de Hubinet, son fils, avec ladite Jehenne. (fol. 52 v°.)

20 avril 1425. — Jehan dez Cambgez, de Huy, relève un fief à *Bealfort*, par décès de Giele de Moureal, bourgeois de Huy, parent de sa femme. (fol. 58 v°.)

12 juin 1425. — Jehan Colle, fils de Bertremé Colle, relève une rente sur les *Cabaus*, hors Namur, par décès de Jehan Colle, fils de Colle dou Bois. (fol. 63 v°.)

1er juillet 1425. — Henry le Bonchinchon relève le fief de *Wandengneez*, comme mari de.....; puis il en fait transport à Simon de Sammez, de Nivelle, mari de Jehenne, fille de Colart de Caisne (var. dou Chenne), de Flerus. (fol. 67; IX, 6.)

25 juillet 1425. — Jehan de Meffe, mari de Masalare,

fille de la fille Simon Tassy, bourgeois de Huy, relève un fief par décès dudit Simon. (fol. 71 v°.)

28 décembre 1425. — Mons. le comte de Namur fait don à Henry de Lonchamps, écuyer, seigneur de Frenemont, de plusieurs hommages que Jehan d'Andewaing avait naguère engagés envers Jehan Taglot, lombard; celui-ci les avait fait vendre à staple et les avait achetés. — Après la mort dudit Teiglot, le comte de Namur avait été saisi du fief, faute d'homme pour le desservir, malgré l'avertissement fait à Jehan de Ville et à Jehan Gosbert, lombards, cousins de Taiglot. (XI, 6 v°.)

1425. — Katerine, fille Danial de Seill, relève un manoir, etc., à *Seilh,* avec Hustin de Natinez, son mambour, par décès de son père. Williame de Warisoul, écuyer, son mari, offrit dans la suite main et bouche. (X, 68.)

1425. — Pirart de Berlacomminez, fils d'Ide Colon, relève un fief à *Hanreche* par transport de sa mère, sauf l'usufruit. (X, 53.)

1425. — Lubechin d'Aisse, bailli de Bovingne, relève un fief à *Laives* par transport de Colart d'Outremont. (VIII, 38 v°.)

1425. — Jehan d'Aisse, cousin de Philippart d'Aisse, relève des terres à *Flerus* et *Flerifoul* par transport dudit Philipart. (IX, 44.)

17 mars 1426. — Jehan de Graulz, fils Waltier de Grauls, relève la vice-comté de *Gerpines* par transport de Jehan de Rollouz, son oncle, avec le consentement du comte de Namur. (VIII, 60.)

1426. — Jehenne de Serain, veuve du jeune Hubin de Trinal, relève le fief de *Ruwechiaul* par transport dudit Hubin, du consentement du comte de Namur, « pour d'icelli

fieuf faire son plaisir, soit à mort et à vie, en tout lieux que mieulx li plairat, exceptet à Saint-Englise, et sans icelli amortir. » Ce fief fut relevé dans la suite par Simon Pailhet, de Ruechial, par transport de ladite Jehenne, pour le tenir d'elle en accense. Simon de Fumalle, châtelain de Namur, posséda ensuite ce fief, puis Jehan, fils dudit Simon, et enfin Jaquemin Hennequins (?), par transport dudit Jehan de Fumalle. (XII, 16.)

1426. — Ghyart, fils Godeffroit LUCQUET, relève la *porte du château de Namur* par décès de son père. (VII, 2 v°.)

1426. — Jehan WALLECOURT, gendre de Thiry Hennet, relève un fief à *Busey* par transport de Jehennin, « son serouge. » (VIII, 58 v°.)

1426 (?) — Mess. Pire, seigneur de VERTEN et de Feluit (?), relève la terre de *Gocilliez* par transport de Godeffroy dele Tour. (IX, 13.)

1426. — Massart JEHENNOT, chambellan de mons. le comte, relève un fief à *Cortils* par déshéritance de Jehan le Malvais. (X, 52.)

1426. — Jehan de MEFFE, bourgeois de Huy, relève des terres à *Moxh* par décès de Simon Tassy, père de sa femme. (X, 92.)

25 janvier 1427. — Jehan, fils aîné de Jehan d'ANDEWAING, relève des bois deseur le *Sart-Bernart*, par transport de Lambert de Limaing, fils naturel de....; puis il les vend à Jehan de Naninez, fils Hustin de Naninez, qui en fait relief. (Reg. CCLXX [1], fol. 1; XI, 6.)

30 janvier 1427. — Jehan de PONTELHACE, fils de Massart, achète une rente sur la terre de *Flun*, à Gilbinet le Chine. (fol. 2; VIII, 56.)

[1] Reg. aux *Plaids du château*, du 25 janvier 1427 au 20 mars 1428.

18 février 1427. — G. de St-Martin, châtelain de Namur, transporte au comte de Namur une rente sur la tenure de Jehan Piront à *Vedring*, en lieu dit sur le Brouk ; après quoi, ledit comte lui en rend une partie en fief. (fol. 4 v°.)

22 février 1427. — Badewin, fils Jehan de Fallezoullez, maieur de Bienenne, relève le manoir de *Petit-Sart* par décès d'Ernart, son frère. (fol. 5 v°; VIII, 33.)

4 mars 1427. — Jehan dit Sotinial, mari de Margritte, fille Godefrin dele Stache, relève un fief par décès dudit Godefrin. (fol. 6.)

— Jaquemin de Preez, fils Jehan de Preez, relève un fief (à *Petit-Sart?)*, par décès de son père. (fol. 6 v°; VIII, 32 v°.)

18 mars 1427. — Jehan de Lonchamp, fils mons. Jehan de Donglebert, seigneur de Lonchamp, relève le fief de *Petit-Jettefoz* par décès de son père. (fol. 8; XII, 65.)

19 mars 1427. — Libert, fils de mess. Jaqueme dele Haie, de Brigode, chevalier, demande à être mis en possession de fiefs à *Bregodez* et à *St-Amant*, mouvants d'Ystasse, fils naturel d'Istasse de Marbais, seigneur de Stavelez, par décès de Marie de Erleseez, sa mère ; puis il en fait transport à Jaqueme, fils Lancheloz dele Haie, « son frère germain. » (fol. 13.)

21 mars 1427. — Jehenin de Bienene relève un fief qui lui venait de Lambert Bradefier, échevin dele Noefveville. (fol. 14 v°.)

22 mars 1427. — Convenances de mariage entre Henrion, fils Jehan de Hambraine, et Maroet, fille de Warnier dit Savage, bâtard de Warnier de Jupeleu, écuyer. (fol. 14 v°, 20 v°.)

29 mars 1427. — Gerart dou FRAINE relève une rente comme plus proche parent de Jaquemien dou Fraisne, son oncle. (fol. 15.)

31 mars 1427. — Margritte, femme de Colet de GEMBLOURS, relève un fief par décès de Lambert de Plommecoke, demeurant « à coron dele *Noeveville.* » (fol. 15 v°.)

1er avril 1427. — Rause de HACOURT relève le fief de *Dourbez* par décès de Henry, seigneur de Raeves et de Haibez, son oncle. (fol. 16.)

— Johan GOSSEWIN, maieur de Bovingne, transporte une rente de 150 muids d'épeautre sur la terre de *Breginlet,* « que rescos avoit à Walter d'Atin, maieur de Liége, » à Renart de Momalle. (fol. 18.)

27 avril 1427. — Jehan, fils mineur de Henrart MABOIGE, de Huy, relève un fief à *Streu,* et livre comme mambour Jehan Blaby. (fol. 20 v°.)

29 juin 1427. — Henry le POTTIER, bourgeois de Namur, tient de damoiseau Gille, seigneur de Jauche et de Bieul, un fief par héritage de Pirart d'Ambresin, oncle de sa femme Jehenne. (fol. 30.)

— Libert dele HAYE relève un fief mouvant du seigneur de Bieul, par décès de Marie d'Erleseez, sa mère, sauf l'usufruit de mess. Jaque, son père; puis il en fait transport en faveur de Jaque, son cousin. (fol. 30.)

5 juillet 1427. — Godefroit, fils Lambert de HAULTEPENNE, relève le château de *Holongne-sur-le-Jaire,* la ville de Holoingne, etc., par décès de son père. (fol. 31 v°.)

19 juillet 1427. — Henrion, fils Colart de VAULZ, mari de Marie (?), fille Henry de Gollesinez, relève l'*Ysle-à-Foulz,* devant Davlez, une cour de maieur et de masuiers,

par décès de Michiel Fonfaur, « son taon », et de Henry de Gollesinez, son grand-père. (fol. 37; VII, 33.)

3 août 1427. — Mons. Jehan de Flandrez, conte de Namur, relève la forteresse de *Faulz*, mouvante de Stassart, fils naturel d'Ystasse de Marbais, seigneur de Stavelez, et qui avait été saisie. (fol. 45, 46 v°.)

14 octobre 1427. — Convenances de mariage entre Jaqueme, fils de feu Lanceloz dele Haie, de Bregodez, écuyer (accompagné de mess. Jaqueme dele Haie, chevalier, son grand-père, et de Libert dele Haie, son oncle), et Yolen, fille de mess. Jaqueme de Jodoingne, chevalier, faites vers le soir dans l'hôtel du Mouton, à Namur, en présence de Jaqueme et Burekin, fils de mess. Jaqueme de Jodoingne, etc. (fol. 55.)

23 octobre 1427. — Jehan de Coraine relève un fief à *Corainez,* près de *Flavion* et de *Florinez,* par héritage de Gilchon de Corainé, son père. (fol. 57 v°.)

24 octobre 1427. — Pierre aux Lovingnis relève la *prévôté de St Pierre au château de Namur,* par décès (?) de son père. (VII, 5.)

20 novembre 1427. — Jaquemin, fils Jehan Caiche, dele Neffe, relève une rente à *Wallecourt* par décès de son père, puis la vend à Thiry Michart, maieur de Wallecourt. (fol. 63 v°.)

29 (ou 30) novembre 1427. — Jehenin, fils Jehan dez Bois, relève un fief à *Himetinez* par décès de son père. (fol. 65; X, 37.)

22 décembre 1427. — Jehenin, fils Jehan dez Bois, de Himetinez, relève la terre dou *Bois* delez Frenemont (var. delez Noville les frans homs). (fol. 69 v°; X, 38 v°.)

31 décembre 1427 (n. st.). — Warnier de Dalve trans-

porte à Renchon Honnoré une rente de quatre « panages et quatre soingniez, » valant un muid d'avoine, de quatre poules et quatre pains, et deux viviers à *Warez-le-Chauchie,* fief que mess. Warnier, seigneur de Daulez, son père, avait naguère acheté à mess. Gerart, seigneur de Havereche, et qui antérieurement appartenait à mess. Thiri de Seraing. (fol. 75.)

1427. — Colignon de Limon relève des terres à *Wierde* par transport de Colin Malpaix, son grand-père. (XI, 5 v°.)

1427. — Ernekin, fils d'Ernoult Bozeal et de N. de Corioule, sa dernière femme, relève le fief de *Mosaing* par déshéritance de Maroie, sa sœur, du gré et licence de mons. le comte. (XI, 4.)

1427. — Willamme de Bollant, écuyer, fils de mess. Henry de Bollant, relève la hauteur des villes de *Daules, Nannines* et *Monceals,* par décès de son père. (XI, 1.)

1427. — Gerart de Ceellez relève le manoir de *Libinez* par décès de Jehan de Ceellez, son frère. (VIII, 37.)

1427. — Damoiseau Gille, seigneur de Jauche et de Hirgez, relève la seigneurie de *Bioul* par décès de son père. (VIII, 45.)

1427. — Henri, fils Malgauthier de Ligny, relève des fiefs à *Ligny* et à *Waingneleez,* par décès de son père. (IX, 43.)

1427. — Libert de Hemmetinez, châtelain de Gollesinez, relève l'usufruit, et sa fille Agnez la propriété des deux fiefs de *Pontillace,* par transport de Herman de Horion. (X, 74 v°.)

1427. — Jehan de Naninez, le jeune, relève deux fiefs à *Brigodez* et à *Sart-Bernart,* par transport de Jehenin, fils aîné de Jehan d'Andewaing. (XI, 6.)

1427. — Marie de HOUTAING relève une rente sur le fief de *Coria* par transport d'Ernoult de Houtaing, son frère; elle fournit comme mambour Jehan, fils naturel de mess. Thiri de Corial, son cousin. (XII, 11, 12.)

1427. — Henry, fils Goudeffroit de BRAIBANT, relève la maison dele *Raspailhe* par transport de son père; puis il la cède à Alid, fille Willeme de Tavers, sa femme, comme douaire; Gille dou Chierf et Jehan de Liége sont les mambours de ladite Alid. (XII, 74.)

14 janvier 1428. — Le bastairt de PERWEIS relève un fief gisant à *Hanreche*, qui avait été auparavant à mess. Walter de Rochefort. (fol. 78 v°.)

10 février 1428. — Libert dele HAIE relève un fief en le *Vaul à Brigoudez*, près d'Erpent-ligal (?), qui fut Renier dele Haie, bailli de Bovingne, par décès de Marie d'Eerleseez, sa mère, sauf l'usufruit de mess. Jaque dele Haie, son père. (CCLXXI, fol. 38.)

28 février 1428. — Margritte, femme de Colet de GEMBLOS, avec Pirart de Berlacomine, « son fillaste, » transporte la maison et tenure de *Plommecoke* à Jehenin, fils mineur dudit Pirart, sauf l'usufruit de la femme de Lambert de Plommecoke. (fol. 83.)

2 mars 1428. — Walter (var. Warnier) de BERLACOMINE relève un fief à *Berlacomine,* par décès de Walter, son père. (fol. 83 v°; VII, 15.)

6 mars 1428. — Jacquemart aux BREBIS, maieur de Dinant, relève un fief à Wespin (qui fut Jehan d'Orjol, fils Jehan Cokernich, de Dinant), par décès de Collart de Jamodine, mari de feue dame Humaine. (Reg. CCLXXI [1], fol. 2.)

[1] Reg. aux *plaids du château*, du 23 mars au 14 décembre 1428.

12 mars 1428. — Collart de Moullin, seigneur dou Noef-maisnil, en Ardenne, maieur de Namur, relève la maison alc Capelle, dans la rue de Vis, à *Namur,* par décès de Thiri de Moulin, oncle de son père et premier mari de Maroie de Crehaing, qui devint ensuite femme d'Ernoul dele Mallaise. (fol. 2 v°.)

— Ernoul dele Fallise, dit de Vellanes (?), fils de Godefroi dele Fallise, relève le fief delle *Motte-St-Germain* et un courtil à *Rines,* par décès de son père. (fol. 3; XII, 31.)

14 mars 1428. — Jehan Willepont, bourgeois de Namur, relève la maison et tenure de *Plomecok,* sous Noveville, par succession de Lambert Bras-de-fier, comme plus proche de la femme dudit Lambert. Ce fief fut relevé dans la suite par Simonet Raclet Tiercoq (?), châtelain de Namur. (fol. 3 v°; X, 92.)

18 mars 1428. — Godefroy de Weisse transporte à Renewart Honouret un fief gisant à *Mehaingnoule* et à *St-Denis.* (fol. 85; XII, 66.)

20 mars 1428. — Colart, fils de Giele Gossewin, relève une rente à *Anhées,* par décès de son père. (VIII, 54.)

22 mars 1428. — Rennart de Momalle, seigneur de Breginlet, relève un fief de 150 muids d'épeautre sur la terre de *Breginlet,* par transport de Jehan Gosuwin, maieur de Bovingne, père de sa femme Marie. (fol. 4 v°.)

5 avril 1428. — Giele de Berna, mari de Sophie, fille Jehan de St-Servais, relève un fief ale *Monzée,* par décès dudit Jehan. (fol. 5; X, 35 v°, 64.)

15 avril 1428. — Convenances de mariage entre Jehan de Brigodez et Alit, veuve de Lambert dele Stancée. (fol. 6 v°.)

Le jour St-Georges (23 avril) 1428. — Godeffroy dele Tour, fils Lionne dele Tour, seigneur de Gocellies, relève la

terre, hauteur seigneurie, etc. de *Gocellies,* par décès de son père. (fol. 7 v°; IX, 13.)

6 mai 1428. — Mons. Aubert, seigneur de Canny et de Varennes, relève la terre, hauteur et seigneurie de *Vilermessire-Nicolle.* (fol. 9; CCLXXXI, fol. 11.)

— Mons. Aubert, seigneur de Kanny, relève le château, etc. de *Vileir-la-Ville,* comme mari de Marie, fille de mons. Jaque, seigneur de Faingneullez. (V, 44.)

28 mai 1428. — Jehan de Modaule, Huart de Landinez et Gerart de Waeaulz relèvent des fiefs d'Ende. (fol. 14 v°.)

27 juillet 1428. — Watelet, fils Jehan Morea, de Haltinez, relève une rente. (fol. 30 v°.)

7 août 1428. — Renewart Honoré reporte un fief gisant à *Wareix-la-Chachie,* qu'il avait acquis de Warnier de Daulez, au profit de Henry de Forvie qui en fait retrait linager. Ce fief fut relevé dans la suite par Jehan de Forvie. (fol. 36; X, 50.)

2 septembre 1428. — Jehenin, fils Jehan de Warisoul, relève, à l'encontre de Philippart de Fumalle, la moitié d'une rente sur la forteresse et terre de *Faulz,* par décès de son père; item, une autre sur la terre de *Soie.* (fol. 37.)

17 octobre 1428. — Philippe, fils Jehan Libert Monet (?), de Pry, terre de Florinez, fait retrait d'un fief que Jaqueme Cace avait vendu à Thiery Michart, maieur de Walcourt; Marie, fille naturelle de Jehan Franchoy, veuve dudit Thiery, avec Jehan Libert, son mambour, se déclare satisfaite du remboursement. (fol. 43 v°.)

21 octobre 1428. — Stievenne, fils mineur de Willeme dou Castea, de Haltinez, relève un fief par décès de son père, et fournit comme mambour Jehan de Ferme, son oncle. (fol. 48.)

— Struet (?), fils aîné de Wilmet Gadefier, avec Jehan de Ferme, son oncle, relève la terre de *Haltines*. (XI, 13 v°.)

23 octobre 1428. — Marie, veuve de Jehan dele St-Germain, transporte l'usufruit du fief dele *Steyne,* à St-Germain, à son fils Jehan, qui le transporte ensuite à Barbe, fille de Jehan Taie. (fol. 44.)

20 novembre 1428. — Jehan, seigneur de Marbais, vend à Ernoul dele Malaize une rente hypothéquée sur la terre de *Marbais,* du consentement de Katherine, sa femme, et de Philippe, son fils naturel. (fol. 51.)

11 décembre 1428. — Colart de Molin, maieur de Namur, transporte l'usufruit de la terre de *Goet,* delez Jache-les-Ferrons, à sa fille Margritte, qui en avait la propriété de par sa mère, et qui en fait transport à Katherine, fille Badeloin Tinleferre. (fol. 52 v°.)

1428. — Philippe, bâtard de Namur, seigneur de Duis, relève une rente sur le fief d'*Ierleseez,* par achat à Ghisbreghe Taie. (XII, 7.)

7 avril 1429. — Jehan de Hottebergez relève le fief d'*Acoche à Loupoing* par décès de Gerart de Hottebergez, son grand-père. Ce fief fut ensuite relevé par Pietre de Hodeberges, par transport dudit Jehan, son frère, en accomplissement de ses convenances de mariage. (IX, 38.)

1429. — Jehanin, fils Williame le châtelain d'Uppegney, relève une vice-comté à *Uppegney,* par décès de son père. (XII, 39.)

1429. — Colart de Molin, mayeur de Namur, opère le retrait linager d'une rente sur une maison de la rue de *Vis,* par décès de Thiry de Molin, oncle de son père, qui fut le premier mari de Maroie de Crehaing. Smalkin, ajourné, est condamné par défaut. (VII, 7.)

1429. — Ernoult dele Malaisse achète à Jehan de Marbais une rente de 50 couronnes sur la terre de *Marbais*. (IX, 11.)

1429. — Henry Fouke, de Marchin, relève un court et un manoir à *Ohay* par décès de Fouke de Marchin, son frère. (X, 89 v°.)

1429. — Jehenin, fils Jehan de Warisoul, relève une rente sur le château de *Faulz* par décès de son père. (XI, 10 v°.)

1429. — Katerine, fille Bauduwin Tinlefer de Brosbergh, relève la terre de *Goyet*, par vente de Margritte, fille de Colart du Molin, avec Bauduwin, son frère, comme mambour. (XI, 20 v°.)

1429. — Pirloz, fils de Bauduin dit Tinlefer de Brosberghe, châtelain de Namur (fils de mess. Thibau Smalle), relève trois fiefs d'Ende à *Sclayn*, par décès de son père, sauf l'usufruit de Marie, sa mère. (XI, 22.)

17 février 1430. — Philippe Amyran, de Wynez, est mis en possession de la tour d'*Ambresin* par transport de Pirloz dele Tour, fils Baudewin d'Ambresin. (Reg. CCLXXII [1], fol. 10.)

28 février 1430. — Mémoire des œuvres faites par Ghisebreght Tae, de la terre d'*Erleseez*, à Philippe, bâtard de Namur. (fol. 12.)

9 mars 1430. — Ysabea, veuve de Meuris de Bealmont, seigneur de Sore-le-Castea, relève un fief sur la recette du comté de Namur, qui lui avait été donné en convenances de mariage avec ledit Meuris, par mess. Ernoul de Himetinez, son père; elle fournit comme mambour Jehenin Rideal, son neveu, fils de Jehan Rideal de Frocourt, écuyer, lieutenant-bailli du seigneur de Lonchamps. (fol. 16; VII, 34.)

[1] Reg. aux *plaids du châtau*, du 14 janvier ou 25 juin 1430.

— Jehan de Vilers, clerc de la ville de Namur, relève des terres à *Mons* deseur Werdes, qui furent mess. Henrar de Bomalle, chevalier, un bois à *Waing*, qui fut Henry de Bomalle et Gille de Melroit, une rente à *Sart-Bernart*, « partant que ycelli fieuf estoit vagant » et qu'on ne trouvait personne qui voulût le relever. (fol. 16 v°; XI, 11.)

26 mars 1430. — Gera, fils Henry Grimont, relève un fief à *Otreppe*, par décès de son père. (fol. 23 v°.)

29 mars 1430. — Ameile de Warnant, à Evernet delez Hanut, relève un fief à *Marzines* par transport de Otaur de Warnant, son frère. (fol. 24 v°.)

31 mars 1430. — Jehan Wilpont, bourgeois de Namur, transporte la maison de *Plomecoke*, située devant l'église St-Nicolas, hors dele Noeveville, qu'il tenait par décès de Lambert Brach-de-Fier, dit de Plomecoke, à Francholet dez Freres-meneurs, fils de Franchois des Freres-meneurs, sauf l'usufruit dudit Franchois et de Perrone, sa femme. (fol. 26.)

11 avril 1430. — Tristant dele Motte, fils de mess. Tristant dele Motte, chevalier, relève la terre de *Taviers* par décès de mons. Jehan de Flandres, conte de Namur, son grand-père. (fol. 42.)

5 mai 1430. — Robechon, fils Willame dou Casteal, de Haltinez, relève le fief du château de *Haltinez* par décès de Servet, son frère. (fol. 40 v°.)

13 mai 1430. — Andrieu, fils mineur de Robert le Bastart, relève un fief à *Noville* par décès de Warnier de Jupeleu, de Noville-sur-Mehaigne, écuyer, et que tenait Canivet, fils naturel dudit Warnier. (fol. 41.)

20 mai 1430. — Jaminet, fils Williame le Panetier, relève un fief par décès de son père. (fol. 44.)

6 septembre 1430. — Godefroit de Chellez, fils mess. Jehan de Ceellez, chevalier, relève la terre de *Libinez* par décès de son père, et de Jehan et Gerart, ses deux frères. (Reg. CCLXXIII [1], fol. 5 v°.)

30 septembre 1430. — Marie de Trippeceez, veuve de Thiri Jaco, de Templous, relève un fief à *Trippeceez* par décès de Stassart de Trippeceez, son frère, et fournit Jehan, son fils, comme mambour. (fol. 6.)

10 octobre 1430. — Libert dele Haie, écuyer, fils mess. Jaqueme dele Haie, chevalier, relève des terres à *Himetinez*, par décès de son père. (fol. 7 v°.)

— Jaqueme, fils Lancheloz dele Haie, écuyer, relève le fief de *Bienenne* à Rohasart, par décès de mess. Jaqueme dele Haie, chevalier, son grand-père. (fol. 8.)

29 octobre 1430. — Jehenin, fils mineur de Jehan de Naninez, relève un fief à *Naninez* par décès de son père, et livre comme mambour Phlippart de Fumalle, son grand-père. (fol. 11 v°.)

2 novembre 1430. — Colart, fils mineur de Jehan Salmy, bourgeois de Dinant, et de Marie, fille Jehan de Spiez, bourgeois de Namur, relève un fief à *Floriffoul* par décès de Jehan de Spiez, son grand-père; il livre Colart Colle, son cousin, comme mambour. (fol. 13 v°.)

5 novembre 1430. — Daneal de Gesvez relève le fief de *Himetinez* par décès de Jehan des Bois de Himetinez, « son serorge. » (fol. 14.)

6 novembre 1430. — Hubinon Favial relève une rente sur la terre de *Taviers*, une autre à *Ville-en-Waret*, et la « chache » du moulin de *Bricheboz*, par décès de Hu-

[1] Reg. aux *plaids du château*, du 6 septembre 1430 au 18 février 1432.

binon, son oncle, fils de mess. Hubin dez Commoingnes, chevalier, son grand-père. (fol. 15, 15 v°.)

8 novembre 1430. — Jehan dit Burekin de Jupeleu, seigneur de Gesves, relève la terre, hauteur et seigneurie de *Libinez*, par décès de mess. Jehan de Ceellez, chevalier, seigneur de Libinez. (fol. 16.)

28 janvier 1431. — Jehan dele Juwerie relève la forteresse, terre, hauteur et seigneurie de *Balastre*, terres, prés, bois, eaux, etc., par décès de Walter dele Juwerie, son frère germain; après quoi il transporte à Simon, fils Phlippart de Fumalle, une rente hypothéquée sur ladite terre. (fol. 22 v°; 23; CCLXXIX, 36; IX, 56.)

29 janvier 1431. — Damps Walter de Microidde, abbé de Molin, relève (devant Henry, fils naturel Henry de Chestreving, écuyer, bailli de Montaigle) deux fiefs qui furent Henri de Chestreving; il livre comme mambour Jehan, fils Walter de Gralz. (fol. 23.)

12 (ou 18) février 1431. — Frère Henry d'Andewaing, prieur de Géronsart, relève les fiefs de l'abbaye, notamment à *Villeir*, devant Hanut. (fol. 26 v°; X, 26 v°.)

17 février 1431. — Jehan, fils Jehan de Warisoul, écuyer, relève une rente sur la terre de *Balastre*, par décès de Margritte, sa sœur, veuve de Walter dele Jucrie. (fol. 27, 73, 74 v°.)

7 mars 1431. — Damoiseau Everars dele Marche, seigneur d'Arberch, relève le winage de *Gyvet* sur Moese, à cause de sa terre d'Agimont et de Rochefort; item, le ban de *Hargniez*, lez *Borsinez* et le *Many-Samblaire*. (fol. 28 v°.)

4 avril 1431. — Jehenne, fille de mess. Kourart d'Eleselotte, seigneur de Zetrut, relève une terre par transport de son père. (fol. 31 v°.)

10 avril 1431. — Everart de Tralleez relève le fief de la terre de *Traleez*. (fol. 32 v°.)

14 avril 1431. — Jehan Taillefier, fils Walter de Ton, relève le fief de *Ton*, maison, tenure et pourpris, par décès de son père; item, le fief de *Tilleroule*. (fol. 83 v°, 34.)

— Daneal de Hodege, céarier de Namur, relève un fief à *Tillirs* par vente de Jehan Taillefer, fils de Wathier de Thon. (X, 53 v°.)

22 mai 1431. — Bernart, fils Colart dou Petit-Sart, relève la maison et pourpris du *Petit-Sart*, et des terres qui furent à Lambert Jamart, par décès de son père. (fol. 38.)

16 juin 1431. — Jehenin de Naninez relève une rente mouvante de l'abbaye de Géronsart, par décès de son père. (fol. 41 v°.)

21 juin 1431. — Jehan de Fontenelles relève le manoir de *Roilli*, comme mari de Margritte, fille d'Albert des Prés, seigneur de Roliers, de son premier mariage, par décès dudit Albert. (fol. 43; VIII, 10 v°.)

23 juin 1431. — Lambert Craulz-Colin, bourgeois de Dinant, relève la terre de *Jassoingne*, maison, tenure, pourpris, terres, prés, bois, eaux, par décès de son oncle, Jehan dou Bois, bourgeois de Dinant; lequel fief avait appartenu à Gerart de Jassoing. (fol. 44 v°, 45; VI, 3.)

1er juillet 1431. — Saintelet, fils mineur de Jehan Coffaur, de Bienenne, relève le fief dez *Meis*, par décès de son père. Jehan, fils Hellaur de Gailhe, mari d'Ysabea, mère dudit Saintelet, réserve son usufruit. (fol. 50 v°.)

12 août 1431. — Noel Stradio, de Longpreit lez St-Amant, relève des terres entre *Flerus* et *St-Amant*, qui furent R. dele Haie, bailli de Bovingne, par transport de Libert dele Haie, écuyer. (fol. 51 v°.)

21 août 1431. — Jehenin, fils mineur de Raskin de Croz, avec Jehan de Croz, son oncle, relève un fief à *Fontenellez,* près Wallecourt, qui fut Colart de Virelle, par décès de son père. (fol. 55.)

3 septembre 1431. — Hibinon Faveal relève des terres à *Andewaing* et *Frank-wares,* par décès de mess. Hubin dez Commoignes, chevalier, son grand-père, de Jaquemien et de Hubinon, frères, enfants dudit mess. Hubin. Henry de Hemricourt tint ensuite ce fief par transport de Jehenne, sa femme, fille dudit mess. Hubin. (fol. 60 v°.)

16 septembre 1431. — Ferry de Wilre, mari de la fille Jehan de Cont, relève un fief à *Fontenellez* par décès dudit Jehan et de Lambert de Cont,son père. (fol. 62 v°.)

22 septembre 1431. — Willame, fils Giele d'Asson-le-Ville, relève un fief à *Rinez,* par succession de son père. (fol. 63 v°.)

18 octobre 1431. — Colgnon, fils mineur de Massart Jehenninez (var. Jehennot), avec Jehan de Corioulle, « son paraste, » comme mambour, relève un fief à *Cortils.* (fol. 67 v°; X, 52.)

Le jour S[t]-Simon et S[t]-Jude (28 octobre) 1431. — Marie, fille aînée de Jaquemien de Bossoit, relève le fief d'*Ermeton* par décès de son père; elle livre pour mambour son mari, Jehenin de Tuasoulle, fils Jehan Badry, de Gralz. (fol. 71; VIII, 34.)

30 décembre 1431. — Jehan, fils Godefroit de Preez, relève un fief à *Mazerech* par décès de son père. (fol. 71 v°.)

12 janvier 1432. — Jehan, seigneur de Marbais, au nom de sa fille Marie, est investi de la terre de *Taviers,* fiefs et alleus, par retrait linager fait hors des mains de Hiéromme Favia (?) (fol. 76; CCLXXVIII, fol. 16, 18.)

31 janvier 1432. — Jaquette, fille Petit-Jehan de Ceellez, avec Henri de Sellier, son frère, comme mambour, relève un fief à *Warex-la-Chauchie,* qui fut mess. Godefroit de Daulez, par décès de son père. (fol. 78; X, 49 v°.)

18 décembre 1432. — Frère Jehan d'Erpent, prieur de Géronsart, relève un fief à *Villeir* devant Hanut. (X, 26 v°.)

. . . . 1432. — N., seigneur de Groulle, relève la terre de *Merlemont* comme mari de N. d'Upex, par décès de mess. Williame de Skendermalle, chevalier. (Reg. CCLXXIV [1].)

12 janvier 1433. — Jehan, fils de Williame de Hallet, relève le tiers d'un fief à *Mox* et *Moxeron,* à l'encontre du seigneur de Bialrains. (X, 11.)

28 avril 1433. — Henri du Peisson, le sellier, relève un fief à *Warex-la-Chauchie,* près de *Jettefoul,* par succession de Jaquette, sa sœur. (X, 49 v°.)

21 juin 1433. — Henrion, fils Henrion (fils Godefrin dele Tour, de Haneche), relève le fief de *Haneche,* maison, eaux, fossés, par décès de son père; puis il le transporte à Jehenin, son frère. (X, 62 v°.)

10 avril (?) 1434. — Williame, fils Gerars d'Acoche, de Hanu, relève des terres à *Renier-Tombe*, par décès de Geradin, son frère. (fol. 3.)

19 avril 1434. — Clause de Hollevelt vend à Lowy de Celleez, seigneur de Harzee, ou à l'un de ses fils, Jehan ou Lowy, la tour de *Bossirez,* près de Broigne et de Tiresoulle. (Reg. CCLXXV [2], fol. 1.)

— Jehenne, fille de Henry de Gesves, seigneur de Goune, relève la terre de *Goun* par décès de son père. (fol. 2.)

[1] Ce reg. aux *plaids du château*, de 1432, est presqu'entièrement pourri.

[2] Reg. aux *plaids du château,* du 19 avril au 31 décembre 1434.

21 avril 1434. — Henry de Jambelinez relève la terre de *Bomale* à Wierde, en présence de Jehan de Villers, qui en fut content et renonça à tout droit qu'il pouvait y avoir. (XI, 11.)

24 mai 1434. — Lowy, fils Lowy de Cheellez, seigneur de Harcee, relève un fief à *Bossires* par transport de Clause de Hollevelt. (fol. 4.)

16 juin 1434. — Williame dit Lardenoit, fils Williame de Spontin, relève une rente sur la terre de *Ham-sur-Sambre*, par décès de son père. (fol. 6 v°.)

17 juillet 1434. — Thiri d'Arteson, dit le Botelhier, transporte un fief à Jehan, fils naturel de mess. Thiri de Houtaing, chevalier. (fol. 12 v°.)

30 septembre 1434. — Henrion, fils Jehan l'Arbalestrier, relève un fief à *Leuze*, qui fut Libert de Leuze, puis Jehan dele Porte, par décès de Marie, femme G. de Ham, « son ante. » (fol. 20 v°.)

30 décembre 1434 (n. st.). — Frère N. de Forvie, abbé de Floreffe, relève les fiefs d'*Obais* et d'*Avelois*, à l'encontre du seigneur de Ham; item, la dîme de *Lonchampeal*. (Reg. CCLXXVI [1], fol. 2.)

14 mai 1435. — Willemote, fils Colin de Limaing, relève un fief à *Limaing* par vente de Bodechon du Four. (X, 82.)

20 mai 1435. — Pierre Bran, fils Jehan Bran, relève le fief de *Bealfal* par transport de Ghisebrech Taie, qui en opéra dans la suite le retrait linager. (XII, 30.)

26 mai 1435. — Jehan de Warisoul relève 25 muids d'épeautre sur le fief de *Libinez* par transport et vente de Pierre d'Yve. Présents : Jehan de Jandrain, Wautier

[1] Reg. aux *plaids du château*, de janvier à mars 1435.

de Seron, Jehan Baduelle le jeune, Adam Colle, etc. (VIII, 37 v°.)

3 novembre 1435. — Jaquemar Mathieu, bourgeois de Namur, relève le fief dele *venison*, par vente de Jehenin Salemon. (VIII, 36.)

14 mars 1436. — Gerart du Lardier transporte l'usufruit du cortil de *Noville,* à Ambresin, à son fils aîné Jean, qui en fait relief, puis le vend à Pierard de Wynes. (CCLXXVII, 6.)

19 avril 1436. — Henri de Viesville, mari de Jehenne de Crottes, relève, du gré de Gele, fille de Boulhet d'Andenne, une partie du bois de *Chawoigne,* entre Andenne et Andenalle, que ledit Boulhet possédait autrefois par sa femme. (fol. 11 v°; X, 86.)

30 mai 1436. — Dame Guillaume de Scuve (var. de Same), prévôte d'Andenne, relève des terres à *Bredines*, et livre comme mambour Hubaille de Nameche. (fol. 15 v°; XI, 17.)

15 août (?) 1436. — Ameile, fils mineur d'Ottar du Jardin, relève une rente par décès de son père, avec Henry Badrion, son oncle, comme mambour. (X, 77 v°.)

10 septembre 1436. — Baduin (var. Banduinet) de Hanece, dit de Roceez, vend à Pirelot dele Monsee un pré entre *Bredines* et le *Monsee,* séparé du fief de *Rocees*. (fol. 26; X, 65 v°.)

23 septembre (26 novembre?) 1436. — Jehan de Graz, de Hastire, reporte une rente à *Hastire* et *Waulsor,* à Jehenin de Graz, son fils. (fol. 32 v°; VIII, 9.)

24 octobre 1436. — Jehenin de Seilg relève le petit fief du *Hazoir*, par décès de Jehan de Seilg, son père. (fol. 29 v°; XII, 41.)

5 novembre 1436. — Simon de Fumalle, châtelain de Namur, vend des terres et des bois entre Grant-Seille et Gerberfay, le fief de *Grant-Seille*, des terres en terroir de *Markelette* (var. *Marche-le-Scovelette)*, à Jehan aux Lovingnis, bourgeois de Namur. (fol. 30 v°; VII, 23.)

22 novembre 1436. — Jehan dit Plaeial, serviteur de mons. le duc, relève un fief qui fut Henri, bâtard de Perwez. (fol. 32 v°; X, 31.)

23 novembre 1436. — Robechon, fils Robert de Faux, mari de Marie, fille Giele Gossuin, relève un fief à *Anhée*, par décès de Colart Gossuin, son beau-frère. (fol. 32 v°; VIII, 54.)

2 décembre 1436. — Desier, fils aîné de maître Desir le Carpentier, relève le fief des *fourires de Herbatte,* par décès de son père. (fol. 33; VII, 12.)

10 décembre 1436. — Adam de Gras vend à Pierar Chaisneal, bourgeois de Bovingne, les *forages des brassines de Bovingne*. (fol. 34; VIII, 57 v°.)

18 décembre 1436. — Ghis de Glennes, seigneur de Chastelineal, transporte la terre de *Chastelineal,* hauteur, seigneurie, forteresse, etc., à Henri, fils mineur de Henri de Longchamp, seigneur de Frenemont, pour servir d'hypothèque à une rente. (fol. 34; IX, 15.)

21 décembre 1436 (?). — Jehan de Graz opère le retrait linager d'une rente sur les *cervoises de Bovingne,* vendue par Adam de Graz, son frère. (VIII, 57 v°.)

22 décembre 1436. — Jehan de Warisoul transporte à Williame le Clocquier la terre et seigneurie de *Faulx,* dont il avait été saisi. (fol. 35, 35 v°; CCLXXIX, 13.)

31 décembre 1436. — Gile de Cripey, fils de Gile de Cripey, chevalier, relève le fief de *Cripey* à Waseige, par

décès de son père. Ce fief fut relevé dans la suite par mess. Thomas de Crupey, fils dudit Gille. (X, 5.)

12 janvier 1437. — Loys de Blanmons vend le fief dele *Keusserie,* sur des maisons et tenures ale *Neufville,* lez Namur, entre deux Rualles, à Loys de Juppleu, son cousin. (fol. 35.)

12 janvier 1437. — Loys, fils de mess. Robert de Jupleu, chevalier, relève le petit fief dele *Keusserie,* à Neufville, par transport de Loys, fils Godefroy de Jupleu, son cousin. (VII, 16; X, 6.)

11 février 1437. — Thieri, fils de mess. Gerar de Bastoingne, transporte le fief d'*Ierpent* à sa sœur Jehenne. (fol. 37 v°; XI, 5 v°.)

15 mars 1437. — Thieri de Darchesen (var. Derthesen) relève une rente sur les *Cabaux,* vers la Ste-Croix. (Reg. CCLXXVIII [1], fol. 6; VII, 9.)

16 mars 1437. — Jaquemin de Sohey, d'Antine, mari d'Ysabelle, fille Jehan Barret d'Antine, relève un fief d'Ende dit le fief de *Mostombe.* Willemme de Gravire fut dans la suite saisi de ce fief faute de payement du douaire de sa femme Jehenne. (fol. 6 v°; XI, 23.)

5 avril 1437. — Jehan le Pannetier relève le fief dele *Pannetrie,* avec la hauteur et seigneurie de *Vissingney,* par décès de Jehan, son père. (fol. 7 v°; VII, 3.)

9 avril 1437. — Jehenne, fille de Williame bastard de Houtaing, avec Thieri le bastard de Houten, son oncle, relève le deux parts de la terre de *Dassoul,* par décès de son père. (fol. 8, 29 v°; XII, 73.)

26 avril 1437. — Jehan, fils de Jehan de Bossimel, dit

[1] Reg. aux *plaids du château,* du 15 mars 1437 au 25 février 1438.

le Pannetier, demande à être mis en possession de la hauteur et seigneurie de *Vissingney,* ce qui est fait en lui mettant la main à la cloche par trois fois ; il fait la même demande pour la terre de Vissingney, ce qui lui est accordé en lui livrant « le wason et le strain. » (fol. 9.)

18 mai 1437. — Willeme le Cloquier opère le retrait linager de la hauteur et terre de *Faulx* comme proche parent de Jehan de Warisoul qui en avait été dessaisi pour faute de paiement d'une rente. Il est mis en possession le 20. (fol. 11 v°; XI, 11.)

5 juin 1437. — Thomas de Coraine transporte le fief de *Biemme,* que Wautier Marotte lui avait vendu, à Jehan de Coraine[1]. (fol. 12.)

18 juin 1437. — Godeffroit Semalquin, mari de Margritte, fille Colar de Molin, relève une rente sur la « maison dele Capelle en le rue de *Vis,* » par décès dudit Colart. (fol. 13 v°; VII, 7.)

23 juin 1437. — Jehan Baduelle, le jeune, reporte à Jehan dele Juerie la terre de *Balastre* dont il avait été saisi. (fol. 14.)

— Ameile, fils Octar du Jardin, avec Henri Badrion, son oncle, comme mambour, relève un fief par décès de son père. (fol. 14.)

4 juillet 1437. — Ysabea de Pottes transporte sa terre de *Fanuwez* à Ghis de Barbenchon, seigneur de Donstienne et de Vileumont, sauf l'usufruit. (fol. 14 v°; XII, 62.)

4 août 1437. — Jehan dit Rabaisse, écuyer de la comtesse de Namur, et Thieri de Deitgen, son hôte, d'une part;

[1] Ce transport est biffé et le greffier y a mis cette note : « Tranchiet effacé) pourtant que point ne l'avoit encore relevet. »

Jehan dele Juerie, seigneur de Balastre, Katherine de Gavre, sa femme, Waldor de Baronville, châtelain de Tongrenelle, et Jehan bâtard de Houtaing, ses deux mambours, d'autre part, font savoir que Jehan dele Juerie a donné audit Rabaisse la taverne du *Grand-Val* pour une certaine somme qu'il lui devait. Après quoi, ladite taverne est vendue au plus offrant et adjugée à Thieri de Deithgen, qui en fait de nouveau transport audit Rabaisse. (fol. 19.)

2 septembre 1437. — Robechon, fils Pierre de Lierne, reporte une rente sur la terre de *Rueceal* à Simon de Fumalle, châtelain de Namur. (fol. 20 v°; XII, 14.)

8 décembre 1437. — Jehan dele Veynne transporte sa terre de *Bawingny* à Henrart de Bawingney dit le Bourguignon, pour servir d'hypothèque à une rente. (fol. 27; X, 42 v°.)

21 décembre 1437. — Jehan de Gras, de Namur, opère le retrait linager d'une rente qu'il avait achetée à Adam de Gras sur les brassines de *Bovingne,* hors des mains de Pirar Chaisneal. (fol. 28 v°.)

11 janvier 1438. — Werart de Limaye achète sur la terre de *Dassoul,* pour lui et pour sa femme Jehenne, une rente viagère, à Jehenne, fille Willeme bâtard de Houtaing. (XII, 74.)

25 février 1438. — Damp Jehan Henrar, abbé de *Walchore et Hastires,* relève l'avouerie desdits lieux, hauteur, mortemain, amendes, etc. (fol. 30 v°; VIII, 60 v°.)

11 mars 1438. — Jehan, seigneur de Marbais, opère le retrait linager de la terre de *Taviers,* mouvant en fief et en alleu du comte de Namur, et dont Hubin Faveal avait été saisi faute de paiement d'une rente par Marie, fille dudit seigneur de Marbais; puis il vend ladite terre à Wautier

de Linsemeal, le bâtard. Ce fief fut relevé dans la suite par Mecte, fille de Philippe, bâtard de Namur, qui en opéra le retrait linager; elle fournit comme mambours, son père, mess. Robert le bâtard, et Jehan de Soiron, écuyer. Plus tard ce fief fut relevé par Jehan de Saint-Saulieu, mari de ladite Mecte. (XII, 47.)

2 avril 1438. — Henemotte, fils Henemand de Frocourt, relève un manoir à *Moixeron,* par décès de son père. (X, 22.)

4 avril 1438. — Mess. Ystasse de Vertain, seigneur de Heriamont, relève la terre de *Traleez,* par transport de Jehan de Traleez, sauf l'usufruit d'Ernoult dele Falize. (IX, 16.)

9 mai 1438. — Thomas de Coraine relève 7 bonniers de coultures à *Coraine,* par décès et testament de Wautier de Coraine, « son tayon. » (VIII, 12 v°.)

10 mai 1438. — Henri dele Croisette relève un fief à *Warex-le-Chachie* près *Jettefoul,* par transport de Henri du Peisson. (X, 49.)

21 mai 1438. — Henri, frère de Balduin de Roceez, relève le fief de *Rochees* par décès dudit Balduin. (X, 63 v°.)

29 mai 1438. — Loys, fils légitime de Loys de Celles, relève le fief de *Libine* par succession de son père. (VIII, 37 v°.)

8 juin 1438. — Jehan dit Boutier de Waulin relève le manoir, etc., de *Roliers,* par transport de Jehan de Fontenelle, en échange de 60 muids d'épeautre. Présents : Colart d'Otremont, maieur de Namur, Jehan Jandrain, mayeur du Feix. (VIII, 11.)

20 juin 1438. — Jehan de S[t]-Martin relève un fief en *Petit-Ban,* par décès de Godeffroy, son père. (XII, 29.)

16 avril 1438. — Jehan d'Emmeries, fils Henri d'Emmeries, relève une rente sur le fief de *Celles* à *Vedrin,* par décès de son père. (XII, 38.)

10 août 1438. — Noble et honoré écuyer Gille de Ville, fils mess. Gerart de Ville, chevalier, relève le winage d'*Aubrive* par décès de son père. Présents : mess. Guy Turpin, seigneur de Gavre et de la Basech, souverain bailli, Johan de Soiron, Wauthier Clichet, etc. Ce fief fut dans la suite relevé par mons. de Fontaines, par succession de Gille de Ville. (VIII, 61 v°.)

Août 1438. — Balduin dit Burequin de Hun relève l'eau de *Hun,* par succession de Libier d'Arbe, son oncle. Présents : Henri de Chestreving, bailli dudit fief, Jehan Gossuins, maire de Bovingne. (VIII, 51.)

10 septembre 1438. — Evrart de Jupleu, seigneur du château de Boneffe, mari de Katherine, fille Pirelot Heillarde, relève le manoir David de Mostiers à *Tongrenellez.* Après quoi, il transporte la moitié du fief à mess. Loys de Monfort, seigneur de Hazersweu, mari de Beautris de Gavre, fille de mess. Willeme de Gavre, seigneur de Steynkerke et de Tongrenelle, pour servir d'hypothèque à une rente. (IX, 40.)

6 octobre 1438. — Mess. Jehan de Hez, recteur de la chapelle du château de *Bovingnes,* en relève la chapellenie. (VII, 26.)

10 octobre 1438. — Jehan dele Veyne, le jeune, fils de Jehan de Veyne, opère le retrait linager d'une rente sur *Bawigney,* et la relève avec cette terre. Le même jour Martin de Forvie acheta une rente sur ce fief. (X, 42 v°.)

15 octobre 1438. — Evrart de Juppleu transporte une moitié du fief de *Tongrenelle* à Loys de Monfort pour y

prendre la somme dont il lui était redevable eu vertu d'un jugement rendu au château de Namur. (IX, 41.)

18 octobre 1438. — Gille Badrion, cousin germain de Gilchon Viron, relève des terres à *Renier-Tombe*, en Tayeniers, etc., par décès de son dit cousin. (X, 59, 59 v°.)

— Damoiselle Marie, fille de Lupechin d'Aisse, relève un fief à *Laives*; on lui donne pour mambour Colar, fils Colart d'Otremont. (VIII, 38 v°.)

19 octobre 1438. — Balduin dit Burequin de Hun relève 55 bonniers de terre à *Hun* et *Annevoye*. Présents : Jehan, seigneur de Marbais, Jehan de Grau. (VIII, 51 v°.)

Jour St-Luc (19 octobre) 1438. — Damp Piere de Amsterdame, abbé de Molin, relève le manoir de *Molins*. (VIII, 48 v°.)

8 novembre 1438. — Jehan, fils de Jehan de Hontoir, relève les chemins du ban de *Hastires* et de *Walchore*, par succession de Henri de Chestreving, son oncle, et de son père. Présents : mess. Guy Turpin, souverain bailli, Colart d'Otrimont, seigneur de Fontenoy, Godefroy de Hontoir, père de Jehan, Gerar Gori, Tassart de Pomperi, Wautier Clichet, etc. (VIII, 6 v°.)

— Godeffroy de Hontoir relève 9 muids de mouture à *Bovingne*, par succession de Jehan, son père. (VIII, 56 v°.)

— Godeffroy de Hontoir, fils de Jehan de Hontoir, relève le manoir de *Hontoir* par succession de son père. (VIII, 48.)

14 novembre 1438. — Goffin, à présent nommé Gofar Wairet, relève le fief qui fut Jehan de Toulrines, de Huy, puis en transporte une partie à Jehan Rigault de Laderier, à titre d'échange. (X, 94 v°.)

26 novembre 1438. — Jehan Pirelot, d'Ambresin, relève le fief qui fut Balduin d'Ambresin (à *Ambresin?)* par décès

de Pirelot d'Ambresin, son frère. Ce fief fut relevé dans la suite par mons. de Fer (nelmont?). (X, 12 v°, 15 v°.)

29 novembre 1438. — Claes, seigneur de Hosevelt, mari d'Ysabel, fille du seigneur de Thiennez, relève la hauteur et terre de *Faulx* par donation de Williame le Clocquier. (XI, 11.)

5 janvier 1439. — Evrart de Bonneffe relève la maison et tenure dite delle *Motte d'Eminez*, à cause de sa femme, par décès de Pirelot Hellarde. (XII, 51.)

20 janvier 1439. — Robechon, fils de Robert de Faulx, relève un fief gisant à *Sclayn*, par décès de son père. (XI, 26.)

24 janvier 1439. — Tieri Bonant, mari de Jehenne, sœur aînée de Gerar d'Erclay, relève une rente à *Wierde* par décès dudit Gerar. Ce fief fut relevé dans la suite par Jehan de Fumale, à cause de sa femme. (XI, 10.)

31 janvier 1439. — Rigault d'Otreppe relève la terre de *Dassoul* par décès de Jehenne, fille de Williame, bâtard de Houtaing, et de Maroie de Hambraine, sœur germaine de R... (XII, 74.)

11 février 1439. — Bertran de Pré, bourgeois de Huy, achète à Jehan Rigault une partie du fief Jehan de Toulrinez, à *Huy*. (X, 94 v°.)

24 février 1439. — Mess. Loys de Monfort, seigneur de Hazerswoude, relève un fief à *Lingny* par achat fait à Gerart dele Neuverue. (IX, 42.)

26 février 1439. — Marie de Warnant, veuve de Libert de Hun, présente son cousin, Thomas dele Spinée, pour desservir le fief de *Bovece*. (XII, 8.)

11 mars 1439. — Jehenne, fille de Willeme bâtard de Houten, relève la terre de *Dassoul* par décès de Jehenne,

fille dudit Willeme (sic); elle livre comme mambour Ernoult, seigneur de Houten. Ce fief fut relevé dans la suite par Henri d'Otremont, receveur général du comté. (XII, 74.)

16 avril 1439. — Hustin, fils Jehan de Modaule, relève la tour, manoir, etc., de *Landinez* par décès de son père. (XI, 30.)

24 avril 1439. — Wautier Borghet, d'Avesne, relève une rente à *Fumale* à cause de sa femme Cateline, fille d'Ernoult (fils Lambert de Fumale?). (X, 66.)

22 mai 1439. — Noel Stradiot vend à Henri du Chesne des terres aux environs de *Fleruis,* qu'il avait achetées à Libert dele Haie, écuyer. (IX, 48.)

26 juillet 1439. — Jehenne, fille Rabaisse, opère le retrait linager des château et terre de *Balastre,* hors des mains de Jehan Baduelle, le jeune, qui en avait été saisi faute de paiement d'une rente. (IX, 56.)

29 juillet 1439. — Alvreffonse, seigneur de Ligny, opère le retrait limager d'un fief à *Lingny,* hors des mains de Loys de Monfort, comme mari de Jehenne de Bossut, cousine de Gerart dele Neuverue. Ce fief fut relevé dans la suite par mess. Charles, fils dudit mess. Alvrefons. (IX, 42.)

30 août 1439. — Willeame de Coutewaing relève un fief à *Moxh,* par succession de Hubin, son frère. (X, 85.)

2 septembre 1439. — Scochart du Cherf, fils de Gille de Cherf, relève 6 muids sur le moulin de *Sambre,* par décès de son père. Présent : Jehan de Jandrain, lieutenant du bailli. (VII, 10.)

25 novembre 1439. — Willeame, fils de Renewar de Wierde, relève le fief de *Wierde* par décès de son père. (XI, 10.)

5 décembre 1439. — Gille, fils Wautier de Folx, relève les

deux pleins fiefs de l'avouerie de *Mehaingne,* par décès de son père. (XII, 25, 80.)

13 décembre 1439. — Williame d'Eure est mis en possession, faute de paiement d'une rente, du manoir de *Waing,* tant de l'usufruit de Gertrud, veuve de Colart de Limaing, que de la propriété de son fils Damequin (?). (XI, 9.)

16 décembre 1439. — Jehan de Feix, mari de Marie de Warnant, présente main et bouche pour relever le fief de *Bovece.* (XII, 8.)

19 décembre 1439. — Jehan, fils mineur de Jehan de Montingny, relève l'avouerie de *Lodelinsart;* il livre comme mambour Williame de Tarsines. Mess. Couste de Limelette, mari de la sœur dudit Jehan de Montigni, releva ce fief dans la suite. (IX, 27.)

1439. — Mess. l'abbé de Molin relève le petit fief de *Hornen* et de *Saley,* pardevant le bailli de Montaigle. (VIII, 7 v°.)

3 janvier 1440. — Jehan de Croz, de Baceille, relève un fief à *Fontenelle,* par échéance de Jehanin de Croz, fils de Rassequin de Cros, frère germain de Johan le Croz. (VIII, 29 v°.)

10 janvier 1440. — Jehan de Fumale, fils de Williame de Fumalle, relève une rente sur le bois de *Mostomble,* par transport de Willeme, son père. Gille de Fumale releva ce fief dans la suite. (XI, 20 v°, 23 v°.)

29 janvier (ou juin) 1440. — Jehan du Peisson, frère de Henri le Selier, relève un petit fief à *Egheseez.* (XII, 72.)

18 février 1440. — Libert Potey, châtelain de Bovingne, mari de Maroie, fille aînée de Bertran Colle, relève l'avouerie de *Bouge, Bez* et *Folz,* par décès dudit Bertran. (VII, 18.)

— Mess. Jehan de Hez relève la chapellenie du château de *Bovingne,* et livre comme mambour Gerard Col. Mess. Jehan Honlet releva ce fief par la suite. (VIII, 61 v°.)

21 février 1440. — Willemme de Waulz, mari de Jehenne, fille aînée de Wautier de Berlacominez, relève un fief par décès de son beau-père. (VII, 15.)

25 février 1440. — Hubar Leconte relève le petit fief du *Hazoir* à cause de sa femme, sœur de Jehenin de Seille, par décès de celui-ci. Ce fief fut relevé dans la suite par Jehan, fils dudit Hubart. (XII, 42.)

30 mars 1440. — Jehan de Warisoul, mis en possession de la terre de *Libinne,* faute de payement d'une rente, la restitue à Phelippe de Geves, fils mineur de Bureal de Juppleu, qui en opère le retrait linager. (Reg. CCLXXIX [1], fol. 9 v°, 14 v°, 21.)

12 avril 1440. — Lambert de Limaing transporte des terres de la mairie de *Feix* au profit du duc de Bourgogne, qui les lui rend en fief. (fol. 21 v°.)

— Philippe, fils Bureal de Juppleu, relève le fief de *Libine* (par Jehan de Melin, Thomas de Nacte (?) et Gerard Ottar, ses mambours) dont il opère le retrait linager hors des mains de Jehan de Warisoul, qui en avait été saisi faute de payement d'une rente. (VIII, 37 v°.)

27 avril 1440. — Evrart de Boneffe vend à Jehan Baduelle, échevin de Namur, des héritages situés à *Emines.* (fol. 26; XII, 51.)

29 avril 1440. — Tiebault Semalle, fils mineur de Pirelot de Bonneville, relève trois fiefs d'Ente à *Sclayn* par succession de son père, et fournit comme mambour Smale

[1] Reg. aux *plaids du château,* du 1er mars au 10 juillet 1440.

de Brosbergh, seigneur de Centfontaine [1]. (fol. 26 v°; XI, 22 v°.)

30 avril 1440. — Hue l'Orfèvre, autrefois receveur du comté, relève une rente à *Soye (?)* par transport de Pirechon, fils Pierart Henet. (VIII, 35 v°.)

24 mai 1440. — Simon Philebert relève le fief de *Plomecok*, comme mari de Jehenne, veuve Francholet des Frères-meneurs, sauf l'usufruit de sa femme. (fol. 30.)

28 mai 1440. — Willemet Gobin relève le fief de *Tillires*, par succession de Matelet, son frère. Ce fief fut relevé dans la suite par W. Gobin, fils dudit W. (fol. 30; X, 52.)

6 juillet 1440. — Jehan Plantefol, mari d'Yde, sœur de Jehan dele Juerie, demande à être mis en possession de la terre de *Balastre*, en ayant opéré le retrait linager des mains de la fille Rabaisse. (fol. 42 v°; CCLXXX, 66 v°, 68 v°.)

7 juillet 1440. — Jehan Plantefol est mis en possession de la hauteur, seigneurie et terre de *Balastre*, puis il la transporte à mess. Guy Turpin, chevalier. (fol. 43, 45.)

3 août 1440. — Jehenin le Camu relève un fief d'Ente à *Bonneville*, par décès de Renechon le Camu, son grand-père. (Reg. CCLXXX [2], fol. 4 v°; XI, 26 v°.)

— Gilchon, fils Jehan Noel, relève un fief d'Ente par décès de Jehan de Malbuege, son cousin. (fol. 5; XI, 26 v°.)

13 août 1440. — Henri de Chestreving, mari d'Agnez de Gras, relève des fiefs d'Ende à *Mostomble*, *Otreppe* et *Wareix*, etc., par décès de Jehan de Hemetine et de demoi-

[1] Note du greffier : « Et est assavoir que le droit de chascun relief d'un fief d'Ente monte toudis au seigneur XX vies gros; item, à la mort, le conte at le milleur chattel pour la morte main. »

[2] Reg. aux *plaids du château*, du 11 juillet 1440 au 27 février 1442.

selle Ozille du Hazoir. Ce fief fut relevé dans la suite par Pirlot de Chestrevin. (fol. 7; XI, 29.)

17 août 1440. — Willemet, fils mineur du jeune Jehan de Graz, relève le fief de *Hastire* par décès de son père, et livre comme mambour Colart Helin, son grand-père. (fol. 8.)

18 août 1440. — Jehan de Peisson vend à Ernoult de Houten une rente à *Wareix-le-Chauchie;* item, à Robert le Censsier, dit le Picart, un petit fief à *Eghesey*. Ce fief fut relevé dans la suite (le 21 mai 14..) par Colegnon, fils Colart de Balastre, par vente de Robert le Censier. (fol. 8 v°; X, 50; XII, 72.)

15 octobre 1440. — Jehan, fils Helin de Cipley, transporte en accense héréditaire sa terre d'*Uppingney* à mess. Jehan de Donglebert, seigneur de Longchamps. (fol. 11 v°; XII, 2.)

14 novembre 1440. — Jehan de Hodeberges transporte un fief à *Lopoing,* lez Genappe, avec plusieurs hommages, à Pietre de Hodeberges, son père, en exécution du testament de Jehan de Hodeberge, leur frère, et de Marie, leur mère. (fol. 19.)

Jour St André (30 novembre) 1440. — Henri dele Malaise relève une rente sur la terre de *Marbais,* par décès d'Ernoult, son père. Jehan, fils dudit Henri, releva ce fief dans la suite. (fol. 21; IX, 12.)

9 décembre 1440. — Pietre de Hodeberge transporte un fief à *Lopoing,* delez Genappe, dit le fief d'*Aucoce,* à Jehan Verteman (var. Verman). (fol. 23; IX, 38.)

23 décembre 1440. — Jehan de Ronchine opère le retrait linager de certains héritages à *Emines*, qu'Everart de Boneffe avait vendus à Jehan Baduelle, échevin de Namur. (fol. 27, 27 v°; XII, 51.)

1440. — Lambert, fils Franchois dele Stache, relève un fief à *Hun* et *Annevoye*. (VIII, 52.)

2 janvier 1441. — Lancelot Seumans, mari de Marie, fille Massart Jehennot, et sœur de Colingnon, relève un fief à *Cortils*. (X, 52.)

— Lause Soymans, mari de Marie Jehenot, relève des terres à *Waseige*, par décès de Colingnon Jehenot, frère de sa femme. (fol. 28 v°.)

29 janvier 1441. — Jehan du Peisson relève un fief à *Warex-la-Chacie* par succession de son frère Henri. (X, 49 v°.)

31 janvier 1441. — Damoiseau Everart dele Marche, fils de damoiseau Evrart dele Marche et de N., sa seconde femme, relève le winage de *Givet*, et une rente sur la recette du comté, par décès de son père. (fol. 33 v°.)

15 février 1441. — Jehan de Bonneffe, fils d'Evrart de Bonneffe, relève une rente sur la terre de *Bonneffe* par décès de Baduin (var. Balduinet) de Bonneffe, son frère aîné. (fol. 38 v°; X, 8 v°, 104; CCLXXXI, 18 v° à 20 v°, 25; CCLXXXII, 10; XL, fol. 4.

5 mars 1441. — Jehan d'Emeries relève le fief de *Corbais* par décès de Henri, son père; puis il en fait transport à Jehan Bauchart. (VIII, 53 v°.)

15 mars 1441. — Willeme du Chesnoy relève la terre de *Fanuwez*, sauf l'usufruit d'Ysabeal de Pottes. (fol. 51 v°.)

— Jehan de Jandrain transporte un alleu à *Merdopt*, à son fils Ernoult, pour le tenir en fief. (fol. 51 v°.)

27 avril 1441. — Anseal de Latine relève un fief à *Moix*, échu à Maroie Borghet, sa femme, par décès de Jehan Borghet, son père. (fol. 60; X, 21.)

29 avril 1441. — Jehan de Warisoul (?) transporte une

rente à *Floreffe*, à son fils Pirechon, qui la reporte aussitôt à Hue l'Orfevre, receveur du comté. (fol. 60 v°.)

7 juin 1441. — Ghisbrech Taie transporte sa terre de *Beaufaul-Henri* à Renewart Honouré, pour servir d'hypothèque à une rente. Ce fief fut relevé dans la suite par Willeme des Noirmons, mari de Jehenne de Hu. (fol. 64 v°; XII, 30.)

10 (var. 13) juillet 1441. — Margheritte de Barbenchon, dite de Donstienne, avec mess. Jehan de Donglebert, son mambour, relève la terre de *Fanuez*, par décès de Ghuys de Barbenchon, son père. (fol. 73 v°; XII, 62.)

13 juillet 1441. — Jehan dele Vene, l'aîné, transporte l'usufruit de la terre de *Bawingny* à Henrart de Bawingni, dit le Bourguignon. Ledit Henrart transporta dans la suite cet usufruit à Jehan dele Vene, le jeune. (fol. 73, 98 v°; X, 43.)

14 juillet 1441. — Adam de Graz donne à Jehanin, fils mineur de Jehan de Graz, frère dudit Adam, « le lanssagerie des forages des hoppes et cervoises qui se vendent en la ville de *Bovingne.* » Après quoi, ledit Jehanin, avec Colart Helin, son mambour, relève une rente sur ladite lanssagerie, par décès de son père. (fol. 76; VIII, 58.)

15 juillet 1441. — Thomas aux Lovignis, le jeune, transporte toute la terre dele *Monsée* à Warnier de Frenemont, fils mineur de Henry de Lonchamp, comme hypothèque d'une rente; on donne audit Warnier, comme mambour, mess. Jehan de Frenemont, son frère. (fol. 76, 76 v°; X, 36.)

18 juillet 1441. — Jehenne, fille de Jehan Rabaisse, écuyer, opère le retrait linager de la terre, hauteur et seigneurie de *Balastre* comme nièce d'Yde dele Juwerie, femme de Jehan Plantefol, hors des mains de mess. Guy Turpin, sauf

une rente de Jehan Baduelle, le jeune; elle est mise en possession le 20. (fol. 77-78.)

Août 1441 (?) — Smale de BROZEBERGH, fils de mess. Smale. seigneur de Brosebergh et de Centfontaine, relève le fief de *Hour-en-Famene,* l'avouerie de *Vodon* et de *Vodechial,* et le fief « dele meserie (?) » à *Ville-en-Hasbaing* [1].

10 décembre 1441. — Mess. Jehan de BARBENCHON, seigneur de Jeumont et du Chasteler, mari de Jehenne de Kanny, fille mons. Albert de Canny, relève la terre de *Vilers-la-Ville,* hauteur, justice, etc. (fol. 97 v°.)

13 décembre 1441. — Warnier de FRENELMONT, fils mineur, avec mess. Jehan de Frenelmont, son mambour, transporte à Tiery de Walève, mari de Marie, fille Thomas aux Lovingnis, qui en fait retrait, une rente sur la terre delle *Monsée.* (fol. 101; X, 35 v°.)

23 décembre 1441. — Robert le CENSSIER, dit le Pikart, renonce à l'usufruit de Margritte, sa femme, sur une rente à *Wareix,* qu'Ernoult de Houten avait achetée à Jehenne du Peisson, femme de Henri le Selier; puis il en fait transport à Jehan Baduelle,échevin de Namur. (fol. 102 v°; X, 50.)

— Thomas aux LOVINGNIS transporte le lansage de la terre delle *Monsée* à Tieri de Walève, son beau-frère, sauf une rente à Warnier de Frenemont, dont Tieri de Walève avait opéré le retrait comme proche de Marie aux Lovingnis, sœur dudit Thomas. (fol. 103; X, 35 v°.)

18 janvier 1442. — Renault PEPIN, commis de mess. Loys de Monfort, demande saisie de la terre de *Tongrenelle,*

[1] Je relate ce fief d'après la table du registre indiquant qu'il se trouvait sur un *brivet.* Ce billet a disparu; suivant la même table, il a été mis au registre des dénombrements.

pour faute de paiement d'une rente par Everart de Boneffe. (fol. 108, 109 v°, 111 v°, 112 v°; CCLXXXI, 20 v°, 23 v°.)

15 mars 1442. — Jaquemin, fils Thomas de Coraine, relève deux fiefs à Coraine, par décès de son père. (Reg. CCLXXXI [1], fol. 8 v°; VIII, 11 v°, 12 v°.)

22 mars 1442. — Jehan d'Aucoce vend à Mette, fille de Philippe, le bastard de Namur, une rente sur la terre de *Taviers*. (fol. 9; XII, 48.)

4 avril 1442. — Jamar le Torier relève le fief dele *venison*, par transport de Jamar Mathieu, son cousin. Ce fief fut relevé dans la suite par Lambert le Tourier. (fol. 10; VIII, 36.

9 avril 1442. — Perceval de Blehen transporte une rente venant de Gerart de Blehen, à Semale, seigneur de Bouley. (fol. 10 v°; X, 34.)

29 avril 1442. — Sandrart de Soies (var. Sandrart de Hemetines) transporte à Balduin de Glimes, mari de Jehenne, fille dudit Sandrart, la terre de *Soie*, hauteur, seigneurie, justice, etc. (fol. 15, 18; VIII, 61.)

7 mai 1442. — Jehan de Vertain, fils de mess. Piere de Bouseez, seigneur de Vertain et de Gocillie, relève la terre de *Gocillies*, par décès de son père. (fol. 18 v°; IX, 12.)

8 juin 1442. — Mess. Lambert dele Salvenir, commis de mess. Loys de Monfort, transporte les deux parts de la terre de *Tongrenelle* à Evrardin, fils Evrart de Boneffe, qui en opère le retrait linager. (fol, 24.)

14 juillet 1442. — Jehan de Namèche vend au staple sa terre féodale et allodiale de *Namèche*, pour payer Loys de Jupleu. (fol. 27.)

[1] Registre aux *plaids du château*, du 6 mars 1442 au 22 février 1443.

7 août 1442. — Jehan de Geves, écuyer, relève un fief à *Pontelhace* par succession de Gerar Gori, son cousin. (X, 57 v°.)

20 octobre 1442. — Tieri d'Aucoce relève des terres à *Meffe* et *Waseige,* entre *Ambresin* et *Ambresineal,* par décès de Henri d'Aucoce, son père. (fol. 41; X, 24.)

12 janvier 1443. — Jehenne, fille de Jehan dele Neuverue, reçoit en douaire de son mari, Godeffroy de Hontoir, une rente sur la terre de *Hontoir*. (fol. 48; VIII, 48.)

19 février 1443. — Jehan du Chasteal transporte l'usufruit d'Agnès Surlet, sa femme, d'une rente sur la terre d'*Upingney,* à Jehan de Chipley, fils de ladite Agnès; après quoi ledit Chipley le transporte à mess. Jehan de Donglebert. (fol. 51 v°; XII, 2.)

1er mars 1443. — Balduin de Sorinez, à Dinant, mari de Margritte, fille Giele Hazart, présente main et bouche pour un fief à *Meirs,* promettant de le faire relever par Balduinet, son fils, propriétaire dudit fief, « tantost qu'il sera retourné au pays. » (VIII, 52 v°.)

7 mars 1444. — Anseal des Waalx relève le fief de *Flerisoul* par décès de Jehan d'Aisse, son oncle. Ce fief fut relevé dans la suite par le fils de Simon Geff..., chevalier. CCCLXXXII, 9 v°; IX, 44.)

15 mars 1443. — Loys de Jupleu est saisi de la terre de *Bonneffe* faute de payement d'une rente; il est mis en possession le 18 juillet. (X, 9.)

26 mars 1443. — Jehan Rassequin, fils de Henri de Forfol, relève la terre de *Hour-en-Famenne* et le moulin de Hourt, par décès de son père qui les avait achetés à Tiebault de Landris. Ce fief fut relevé dans la suite par mess. Rasse de Forfo, chevalier. (X, 80.)

4 avril 1443. — Jehan bastard de Haverece, relève l'avouerie de *Preeles* par transport de Gerard de Marbais, père de sa femme. (VIII, 30 v°.)

27 avril 1443. — Jehan Waleran relève une rente à *Soye (?)* comme proche de Hue l'Orfèvre qui avait vendu ce fief. Frère Lucas d'Eyke, abbé de Floreffe, acheta dans la suite ce fief audit Jehan. (VIII, 35 v°.)

18 juin 1443. — La terre de *Nameche* est vendue à staple en vertu des lettres que Loys de Juppleu disait avoir contre Jehan de Nameche faute de payement d'une rente; elle fut adjugée à Jehenin de Mons, varlet dudit Loys, pour 112 florins du Rhin; puis ledit Jehenin la transporta à son maître. (X, 71 v°.)

6 juillet 1443. — Jehenin, fils Jehan Blondel, relève une terre à *Eghesée* par décès de son père. (XII, 70.)

23 juillet 1443. — Jehenin, fils de Jehan Tribolar, le jeune, relève six *forirez en Herbatte,* par décès de son père et de Jehan Tribolar, son grand-père. (VII, 13.)

28 juillet 1443. — Williame de Warisoul, écuyer, relève la tour et le manoir de *Landinez* par transport de Hustin de Modaule. (XI, 30.)

1er août 1443. — Damoiseau Anthone de Berghes, seigneur de Walehaing, fait relief du fief de *Melin* par transport de la comtesse de Namur. (IX, 3.)

21 . . . 1443. — Jehan (?), seigneur de Lingne et de Baileul, relève le fief d'*Auvelois (?)* par décès de son père. (XIII, 6 v°.)

28 décembre 1443. — Jehan Baychon relève une court, maison et tenure à *Bonneville* par décès de son père. (XI, 27.)

7 avril 1444. — Jehan d'Emeries vend à staple sa terre de *Celles*, à Vedrin, pour payer une dette à frère Lambert

Ytter, « maistre du fertre S[t]-Antoine, de Trect. » (Reg. CCLXXXII [1], fol. 15 v°.)

24 avril 1444. — Evrart de Bonneffe relève le fief de *Beafol-Mariette,* par décès de mess. Bureal, son père. (fol. 19, 38; XII, 30.)

25 avril 1444. — Jehenin Hazart, dit Stradiot, relève des terres à *Warisoul* par décès de Jehan Hazart, son grand-père, et de Jehan Hasart, son père; puis il les transporte à Colart de Floreffe. (fol. 20; XII, 13.)

20 juin 1444. — Jehan de Crouble, mari de Jehenne, fille Lyonne de Goignies, relève une rente sur la terre de *Gosillies,* par décès dudit Lyone. (fol. 24 v°.)

27 juillet 1444. — Frère Lucas d'Eik, abbé de Floreffe, relève la terre d'*Obais* et la moitié du fief d'*Auvelois,* à l'encontre du seigneur de Ham, la dîme de *Longchampial,* etc. (fol. 35 v°; XLI, 156; XIII, 1, 3 v°.)

— Jehan de Soiron exhibe une lettre du duc qui le charge de desservir le fief de pairie de *Syez.* (fol. 36.)

4 août 1444. — Johan le Pannetier, mari de Jehenne, fille Rabaisse, offre de faire le relief de la terre de *Balastre.* (IX, 56.)

5 août 1444. — Convenances de mariage entre Pasquet de Brumaingne, fils de Jamart de Brumaingne, avec Katherine Loupy. Présent : Tierion, frère dudit Paquet. (fol. 37.)

29 août 1444. — Evrart Boneffe vend la terre de *Beaufol-Mariette* à mess. Balduin de Humiers dit le Liégois. (fol. 38 v°.)

10 octobre 1444. — Henri, fils de Henri de Lonchamp, arrivé à sa majorité, fait serment touchant la rente sur la

[1] Reg. aux *plaids du château,* du 2 mars 1444 au 19 juillet 1445.

terre de *Chastelineau* dont il avait fait relief avec Pietre Wynrick, son mambour. (fol. 42.)

3 décembre 1444. — Libert de Wange relève le fief de pairie de *Wange* par décès de Libert de Cortil dit de Haley, son grand-père [1]. (fol. 49 v°; XIII, 9 v°.)

12 janvier 1445. — Jehan Godeffroy, de Blehen, mari de Cristiene, fille Ameile de Warnant, relève le bloquehu de *Marsines*, par décès dudit Ameile. (fol. 51.)

5 mars 1445. — Jehan de Warisoul est mis en possession de la terre de *Libine* faute de paiement d'une rente par mess. Jehan de Lonchamp, chevalier, mari de Yolente, fille Burequin, seigneur de Geve. (fol. 57, 57 v°.)

10 mars 1445. — Mess. Jehan de Lonchamps, chevalier, mari d'Yolent, fille de Buversain (?), seigneur de Gesves, relève la terre, hauteur et seigneurie de *Libine*, par retrait linager hors des mains de Jehan de Warisoul qui en avait été saisi faute de payement d'une rente. (VIII, 37 v°.)

14 avril 1445. — Marie de Coutewain relève le fief de *Moix*, par décès de Willeme d'Aisselet (var. de Coutewaing), son frère. (fol. 60 v°; X, 85.)

21 mai 1445. — Jehan aux Lovignis transporte les fiefs de *Gilebreceez* et de *Donstievene* lez *Markelette* (var. *Marche-le-Sclovelette)* à Godeffroy Semalquin, qui constitue une rente audit Jehan et à Maroie de Fay, sa femme. (fol. 66; VII, 23; X, 72 v°.)

27 mai 1445. — Jehan d'Emeries transporte une rente sur la terre de *Celles* à Vedrin, à Jehan des Mares. Il en opéra dans la suite le retrait linager. (fol. 66 v°; XII, 38.)

[1] Un registre porté à l'inventaire de 1850 comme renfermant des transports et reliefs de 1444 à 1446, et comme fort endommagé par l'humidité, n'a pas été retrouvé.

5 juin 1445. — Hubin FAVEAL transporte à Estievene Lamistan, bourgeois de Namur, une rente sur la terre de *Taviers*. Guillaume Fannea, fils dudit Hubin, en opéra dans la suite le retrait linager. (fol. 67; XII, 44.)

29 juillet 1445. — Jehan PERSAN, de Warnant, mari de Jehenne, femme Bertran de Pré, relève une partie du fief Jehan de Toulrinez, à Huy. (X, 94 v°.)

9 août 1445. — Lambert de GOUNES relève un fief entre *Corial* et *Thilleroulez* par décès de Gilles, son frère; puis il le transporte aux Croisiers de Namur, pour lesquels comparaît frère Willaume de Tongres. (X, 33 v°.)

23 octobre 1445. — Libert d'AUCOCHE relève un fief à *Acoche*. (X, 60 v°.)

19 décembre 1445. — Mess. Franchois des CANGES relève, à Bouvines, des bois du bailliage de *Wasege,* lui échus de par sa femme, par décès de mess. Robert le bastard de Namur; item, des terres à *Nameche*. (X, 28.)

— Williame de SPONTIN relève le manoir delle Motte, etc., à *Noville,* à cause de sa femme, par décès de mess. Robert le bastard de Namur. (XII, 28.)

29 décembre 1445 (n. st). — Henri de PRAELLES, de Branchon, vend à Ernoul de Jandrin, bailli de Waseige, les avoueries de *Merdoups*. (Reg. XL [1], fol. 1 v°, 39, 47.)

10 janvier 1446. — Jehan BLONDEAU transporte à Estene Lamistan son alleu de *Colgnés,* dans la franchise de Namur, pour y prendre une rente. (fol. 3 v°.)

Décembre 1445. — Mess. Franchois des *Canges* relève le fief de Ronkart à *Huy-le-Court*, par décès de .... (XII, 40.)

[1] Reg. aux *reliefs et transports,* du 25 décembre 1446 au 16 juin 1451.

29 janvier 1446. — Williame de Spontin atteste que son fief de 12 bonniers de terre, qui fut à Arnoul, fils Hanin de Rogerees, ne vaut par an que 12 ½ muids d'épeautre. (XII, 28.)

25 mars 1446. — Jorge de la Bare, châtelain de Sombreffe, est mis en possession du fief de *Court-St-Stiene* qu'il a acheté pour 19 couronnes. (fol. 8 v°; XLI, 113.)

19 avril 1446. — Jehan de Gesves, écuyer, relève la terre de *Gounes,* plus une rente sur la terre de *Hodomont,* par décès de mess. Daneal de Gesves, son père. (fol. 10 v°, 11, 14, 15.)

2 juin 1446. — Jehan Baduelle, l'aîné, relève des terres à *Emines* qui furent Heneman de Geest et Jehan du Hazoir, achetées par ledit Baduelle à Jehan de Ronchine. (fol. 14.)

11 juin 1446. — Mess. Bauduin de Humieres, chevalier, vend à Jaques de Jodoygne, écuyer, l'action qu'il peut avoir sur la terre de *Beaufau-Mariete* telle que Evrard de Bonneffe, écuyer, la lui avait vendue. (fol. 19 v°; XII, 30.)

30 juin 1446. — Pierechon Alart achète à Thieri de Brandebergh, sur le *winage de Hastierez,* une rente à servir sa vie durant, celle de Jehan de Croy, fils de mons. de Croy, et celle de Jehine de Baillet. (VIII, 58 v°.)

19 juillet 1446. — Henri de Forvie, mari d'Elipz, sœur aînée de Loys de Jupleu, relève les terres de *Boneffe* et de *Nameche* par décès dudit Loys. (fol. 22 v°: X, 9, 72.)

22 juillet 1446. — Jehan de Warisoul relève des alleus comme mari de la fille Bauduin Taillefer, par décès Williame de Bra. (fol. 24.)

5 août 1446. — Williame de Daules relève la « vies maisons » (de *Daules?),* cens, rentes, prés, etc., par décès de Jehenne de Forvie, dame de Daules. (fol. 26 v°, 27.)

15 novembre 1446. — Robert et Ernoul de Fermes, frères, relèvent des alleus par décès de Guillame de Bracque; puis firent aussi relief Renart de Rouveroit, mari d'Agnez, et Henra le Cloquier, mari de Katherine, sœurs germaines desdits Robert et Ernoul. (fol. 34.)

3 décembre 1446. — Marie de Brosebergh, fille mineure de Pirlos de Brosebergh, opère le retrait linager d'un fief à *Frankingnees,* que Jehan Baduin, l'aîné, avait acheté à Jehan de Hun. (XII, 50.)

19 décembre 1446. — Libert de Courtil, dit de Hale, relève la terre et seigneurie de *Wanghe* par décès de Libert de Courtil, son grand-père. Le lendemain il la vend, de concert avec Libert de Wanghe, à Jacob, fils mineur de Jacob de Uterliminghe. (fol. 39 v°, 40; XIII, 9 v°.)

24 décembre 1446. — Henri de Forvie, mari de la sœur de Loys de Juppleu, relève le fief delle *Queusserie de Nuefville* lez Namur, par décès dudit Loys. (fol. 41 v°; VII, 16.)

13 janvier 1447. — Jehan de Glimes, dit de Jodoygne, fils de Jacques de Jodoygne, relève le fief de *Boneffe* en vertu du testament de Loys de Jupleu, son oncle. (fol. 42; X, 9.)

18 février 1447. — Jehan Smolet (?), mari de Gertrut, fille Goffart de Houssia, relève un fief par décès dudit Goffart, puis le transporte à Pirechon de Vesale, dit Bernart. (fol. 46.)

21 avril 1447. — Hynemant de Frocourt transporte à Gerar de Rue (var. de Rines) un fief situé à *Moucheron.* (fol. 49; X, 22.)

2 mai 1447. — Istasse de Seron, mari de la sœur de Loys de Jupleu, relève le fief de *Nameche* (que Henri de Forvie avait naguère relevé à cause de sa femme) par décès

dudit Loys. Ce fief fut relevé dans la suite par mess. J. de Forvie, fils de Henri de Forvie, et, après plusieurs débats avec Istasse de Seron, il lui fut adjugé. (fol. 50; X, 72.)

4 mai 1447. — H. d'Otremont relève le fief de *Merdop,* avec des bois, par décès de Margritte de Bersees. (fol. 50 v°.)

— Jehan de Sombreffe, fils de Jaques de Sombreffe, transporte la terre, hauteur et seigneurie de *Mons-lez-Sombreffe* à damoiseau Robert, comte de Warnenbourg et de Saffenberg, mari de Margritte de Sombreffe, fille dudit Jaques et sœur dudit Jehan. (fol. 50 v°; IX, 50.)

20 mai 1447. — Approbation des convenances de mariage de Regnart de Momalle, écuyer, propriétaire du fief de *Breginleiz,* avec Catherine, fille de Jehan Gossuin; témoins : mons. d'Odeux; Jehan Smolet, mari de Jaqueline, sœur aînée dudit Regnart; Jehan Jacob, châtelain de Crievecœur, etc. (fol. 51 v°.)

14 juillet 1447. — Jehan de Forvie, fils de Henry de Forvie, relève un fief à *Merdop* par succession de son père. Jehan du Cerf releva ce fief dans la suite. (X, 31 v°.)

25 juillet 1447. — Mess. Enghelbert d'Enghien, chevalier, relève la tour de *Morialmez.* (fol. 56; VIII, 14 v°.)

18 août 1447. — J. de Cros transporte à J. Pierot, receveur de Walcourt, un fief gisant à *Fontenellez.* (fol. 56 v°; VIII, 29 v°.)

— Ernoul de Jandrain rend en retrait linager à Scochart de Forvie, l'avouerie de *Merdop* que ledit Ernoul avait achetée à Henri de Praelles. (fol. 62; X, 33.)

25 octobre 1447. — Henri de Praelles vend à Guillame de de Berlo le « bosqueit » de *Heron.* (fol. 63 v°.)

6 novembre 1447. — Gerar dele Stace relève les feux d'*Ermeton* par décès de Godefroy dele Stace, son père;

puis il les transporte à Jehan Sotiniau, « son soroge, » qui, à son tour, les vend à Jehan le Chisne, châtelain (var. chairier) de Poilvache. (fol. 64 v°; VIII, 58 v°.)

19 novembre 1447. — Mess. Loys de Monfort relève le fief de *Tongrenelles* comme mari de N. Son fils le releva dans la suite. (IX, 39.)

8 décembre 1447. — Jehan de Sar, mari de Magritte Donstevene (var. de Barbenchon), offre de relever la terre de *Fannuel*. (fol. 66; XII, 63.)

12 janvier 1448. — Aelisse de Jupleu, veuve de Henri de Forvie, relève le fief de *Hanrech* par décès de Loys de Jupleu, son frère. (fol. 66 v°, 164 v°.)

16 janvier 1448. — Loys d'Avain relève la terre de *Fannuel* et le fief *Viller-sur-Onon*, par décès de mess. Gerar d'Avain et de Jehenne d'Avain, sa fille. (fol. 67, 106 v°; XLII, 3, 4, 5, 8 v°; XII, 63.)

21 février 1448. — Jehan de *Saint-Martin* vend à Jaque d'Eve, prévôt de Poilvache, le fief du *Bosquet* à .... (fol. 71 v°.)

27 février 1448. — Mess. Jehan Hoslet, chapelain du château de Bovingne, relève la chapelle de Ste Catrine au château de *Bovingnes*. (fol. 71 v°; VII, 26.)

29 février 1448. — Philippart de Bredines relève le fief d'*Atrive* gisant à *Ohay*, par décès d'Aigneal dele Savenire, son père. (fol. 72; X, 87.)

28 mars 1448. — Ernoult de Houtain transporte sa terre de.... à Guill. de Bierlo, son gendre. (fol. 75.)

26 avril 1448. — Colart de Baillet relève le fief de *Gillebreceez* et *Donstiene* par transport de Jehan aux Lovignis. (X, 73.)

—Jehan aux Lovegnis, bourgeois de Namur, transporte à

Colart de Baillet, écuyer, le fief de *Marquelette*, maison, tenure, pourpris, courtils, jardins, prés, bois, terres, cens, etc., et le fief de *Daveles* et de *Dostevene*, aux territoires de *Marquelette*, *Gillebrecees* et *Marche*, à condition de payer une rente viagère audit Jehan et à Maroie du Fay, sa femme. (fol. 88; XLII, 112 v°.)

12 mai 1448. — Jehan de Nanines offre de relever sa terre de *Nanines*, dont Colart Helin avait fait relief comme son mambour. (fol. 84.)

28 mai 1448. — Smale de Broseberg, seigneur de Centfontaines, transporte le fief dele *Queusserie de Wasege* à Smale, seigneur de Bouley, son cousin. (fol. 82; XLI, 6 v°.)

— Smale, seigneur de Bouley, relève le fief delle *Keusserie à Ville-en-Hesbaing* [1], des terres à *Hosden*, etc., par transport que lui en fit Smale de Brosebergh. Ce fief fut relevé dans la suite par Godefrin, fils Goffart dele Val, et, plus tard encore, par Colart de Crotes, mari de N.,, par décès dudit Godefrin. (fol. 82 v°; X, 7 v°.)

13 juin 1448. — Mess. Jehan de Lonchamps, chevalier, fils de Henri de Lonchamps, relève la terre, hauteur et seigneurie de *Fernemont* et le fief d'*Andove*, par décès de son père. (fol. 83 v°.)

6 juillet 1448. — Wanechon, fils Renouart Holegnole, relève un fief à *Emines* par décès de son père. (fol. 87 v°; XII, 52.)

26 juillet 1448. — Willame Gaifier relève le fief d'*Aracourt* par décès de Jehan Gaifier, son père. (fol. 86 v°; XII, 81.)

5 août 1448. — J. Blo, de Bouvines, relève un fief d'Ende

[1] Note marginale : « C'est le fief dele *Keuserie*, gisant à Namur en la Noefville. »

à *Bonneville,* par décès de Baichon de Bonneville, son cousin. (fol 87.)

10 août 1448. — J. Blo, de Bonnines, relève une court, maison et tenure à *Bonneville,* par décès de Jehan Baichon. (XI, 27.)

17 septembre 1448. — Phlipart Dalos transporte un fief à à Henri d'Otremont. (fol. 91.)

21 (var. 22 ou 28) octobre 1448. — J. de Ramelot, le jeune, relève la terre de *Gounes,* hauteur et seigneurie, terres, prés, bois, eaux, etc., plus une rente sur la terre de *Hodomont* et 28 bonniers de terre à *Hodomont,* par décès de Henri de Gesves, père de sa femme. (fol. 96 v°; XI, 14, 15.)

18 novembre 1448. — J. d'Emeries vend sa terre de *Cellez à Vedrin* à Martin de Forvies, qui la lui rend en lansage. (fol. 97; XII, 38.)

19 novembre 1448. — Mess. Oste de Senzelles relève le fief de *Gossegnees* par décès de Bauduin de Senzelles dit de Fantegnees, son cousin. (fol. 97 v°.)

14 janvier 1449. — Jehan de Gounes relève toute la terre et fief de *Haltines* par vente de Robert de Fermes. (XI, 13 v°.)

27 janvier 1449. — Jehan Honneur, le jeune, mari de la fille Jehan de Pontilach, relève une rente sur le fief de *Flun.* (fol. 107.)

8 février 1449. — Jehan, fils Daneal d'Otreppe, relève le fief dele *Houssière,* par décès de son père; puis il le transporte à Thybault, fils Jehan de Boveche. (fol. 106.)

20 mars 1449. — Lambert de Limay transporte à Perrechon Alart des terres à *Melain,* sauf l'usufruit dudit Lambert et de madame de Seron, sa femme. (fol. 109.)

24 mars 1449. — Henri de Praelles vend à Estene de Marilles le moulin de *Branchon.* (fol. 109 v°.)

3 mai 1449. — Ameile du Jardin relève le fief d'*Atrive,* puis le transporte à Colart d'Otremont, le jeune, châtelain de Samson. (fol. 114.)

6 juin 1449. — Approbation du testament de Rennewart Hollegnoulle. (fol. 117 v°.)

18 août 1449. — J. de Marbais relève la terre, hauteur et seigneurie de *Marbais,* par décès de Jehan, son père. (fol. 127, 131 v°.)

14 janvier 1450. — Robert de Fermes vend une rente sur le château de *Haltines* à Martin de Sorines. (fol. 141 v°.)

20 janvier 1450. — Guillaume de Daules, écuyer, donne en douaire à Marie Baduin, sa femme, la « vie maison » de *Daules;* ladite Marie fournit comme mambours Jehenin, son frère, Jehan de Warisoul et Ja. de Vaulx. (fol. 142 v°.)

31 janvier 1450. — W. de Warisoul vend un fief à Guill. Gobin. (fol. 143.)

— Le prévôt de St-Aubain relève la prévôté de *St-Aubain.* (fol. 143 v°.)

17 février 1450. — Jehan de Feix vend à Colart d'Otremont le fief de *Boveche.* (fol. 143 v°; XII, 8.)

16 mars 1450. — J. Alart est reçu à homme pour mess. Nycole Pierechon, à cause de la *chanterye de St-Aubain.* (fol. 147 v°.)

27 mars 1450. — Gauthier de Loz (sic) relève le fief de *Ham-sur-Sambre* et *Auvelois* par décès de mess. Barard de Lor, son père. (fol. 148; XIII, 5.)

— Le comte de Namur charge Colart d'Otremont de desservir sa terre et seigneurie d'*Audenaerde.* (fol. 148 v°; XIII, 3.)

— J. de Jandrain, maire du Feix, est chargé par ledit comte de desservir sa terre de *Scy.* (fol. 148 v°.)

15 avril 1450. — Loys de BLAMONS, en vertu du contrat de mariage de Willeme de Houssoy, fils de Hubin Fauveau (ou Fanneau), avec marie de Blanmons, sa fille naturelle, transporte audit Willeme un fief à *Hanès*. (fol. 146 v°.)

27 juin 1450. — Ysabeau, veuve Clos de HOLEFELT, avec Ernoul de Houtain, son mambour, relève une rente sur le winage de *Givet*, par décès de mess. Williame Prevost, son grand-père, et de mess. Williame de Thines, son père. (fol. 161 v°.)

8 juillet 1450. — Warnier, fils Henri de LONCHAMPS, relève une rente sur la terre de *Merlemont*, par décès de son père. (fol. 160 v°; IX, 59.)

8 octobre 1450. — Guillaume de BRUSSE, seigneur de Berlo et d'Awillompuch, est mis en possession du fief de *Hemetines*, par transport d'Ernoul, seigneur de Houtain et de Wangnees, en accomplissement du traité de mariage dudit Guilleame avec la fille dudit Ernoul. (fol. 164.)

— Elisse de JUPLEU, veuve de Henri de Forvie, vend à Jamart Mathieu, marchand de Namur, une rente sur sa terre allodiale de *Wares-le-Chauchie*. (fol. 165.)

3 novembre 1450. — Mess. Simon de F(AULX?), chevalier, relève un fief à *Hanreche*, au nom de l'église S[t]-Jaques à Liége, lequel avait été relevé par damp Henri de Thilemont, par transport à ladite église de Perra de Bierlaucomine. (X, 53.)

4 novembre 1450. — Perra de BERLACOMINES vend une rente à dom Henri de Thilemont, pour l'abbaye S[t]-Jaques à Liége. (fol. 165 v°.)

13 novembre 1450. — Magritte de LONCHAMP, veuve de Gerar de Hodeberge, seigneur du Hazoir et de Lompoing, relève les alleus lui échus par décès de Jehan du Vivier, son

cousin; puis elle en fait transport à mess. Jehan de Lonchamps, chevalier, seigneur de Fernemont, son neveu. (fol. 168 v°.)

1er décembre 1450. — Robert de Fermes vend à Jehan de Gounes un fief à *Haltines*. (fol. 169.)

5 février 1451. — Jehan de Fontenelle, fils de Philippe dit Ranal, transporte à mess. Leurens Cardon, chanoine de Walcourt, le fief de *Fontenellez* qu'il possédait par décès de son père, sauf son usufruit et celui de Magritte des Prez, sa femme. (fol. 172; XLI, 14.)

14 avril 1451. — Jehenne Lucquet, veuve de Jehan du Bus, relève la seconde *porte du château de Namur*, par décès de Guyart Lucquet, son frère. (Reg. XLII [1], fol. 2 v°.)

3 mai 1451. — Simon de Villereches, dit de Trivieres, relève la terre de *Jonquereche* par décès de Marie de Lovierval, sa mère. (XLI, 3 v°; VIII, 30.)

8 juin 1451. — Jehan de Jandrain, maieur du Feix, établit sa généalogie. (fol. 4 v°.)

11 juin 1451. — Bauduinet d'Acoch relève un fief appelé le couterelle de *Renier-tom*, par décès de Libert d'Acoch, son oncle. (fol. 4; X, 59.)

10 juillet 1451. — Mons. de Fernemont relève un fief à *Ambresin* par décès de Pirlot d'Ambresin. (fol. 7.)

10 août 1451. — Philippe de Duys relève sa terre et seigneurie de *Duys*, par décès de Philippe, son père. (fol. 10 v°.)

15 août 1451. — Colart de Baillet relève l'usufruit de Clause de Rauce, sa femme, sur la terre de *Bonneffe;* puis il transporte cette terre à Jehan de Jodongne, ou à Jaques, son père. (fol. 12, 13.)

[1] Reg. aux *reliefs et transports,* du 1er mars 1451 au 12 décembre 1455.

4 septembre 1451. — Godefroi Smalquin, receveur de Samson, relève la maison de la Couronne, rue de Vis à *Namur,* par décès de Jehan Smalquin, son père. (fol. 12 v°.)

24 octobre 1451. — Colart de Baillet, écuyer, mari de Clause de Rause, veuve de Loys de Juppleu, reçoit de Jehan de Glimes dit de Jodongne, et de Jacques, son père, la terre de *Bonneffe,* en vertu d'un traité. (fol. 17, 18, 30 v°.)

8 novembre 1451. — Jehan Verman, de Jenappe en Brabant, vend à Pierre du Chesne, commissaire général des finances du duc de Bourgogne, le fief d'*Aco* gisant à Lopoing, lez Jenappe. Philippe de Chesne, fils dudit Pierre, releva ce fief dans la suite. (fol. 20 v°; IX, 38.)

9 décembre 1451. — Pierre du Chesne, « rentier » de Brabant, relève un fief à *Lopoing* par vente de J. Verman. (fol. 25.)

16 décembre 1451. — Jehan, fils Massart de Mehagnoulle, vend à Colart d'Otremont le fief de *Dassoul.* (fol. 25 v°.)

22 décembre 1451. — Jehan de Serain relève le fief de *Holongne,* échu à sa femme par décès de mess. Godefroi de Harduemont. (fol. 26 v°.)

23 (var. 24) décembre 1451. — Henri de Gesves relève le fief du *chambrelage* du comté de Namur, par décès de Jehan d'Esquennes, son père. (fol. 26; VII, 1.)

3 janvier 1452. — Henri Grimont, fils de Henri Grimont, d'Otrep, relève un fief à *Otreppe* par succession de son père. (X, 54 v°.)

15 mars 1452. — Jehan de Montaigle relève des terres à *Bouvignes* en lieu dit « en Rollant bonnier à Flavion. » (fol. 39.)

22 avril 1452. — Hellin de Chipley relève le fief d'*Aix* et

d'*Ambesin,* par décès de Hellin de Chipley, son père. (fol. 39 v°.)

7 juin 1452. — Willeame le Bea, mari de Katerine, fille Gille de Goullar, vend à Watier de Marneffe, écuyer, une rente sur sa terre de *Golar.* (fol. 40 ; XLI, 143; X, 84 v°.)

1er août 1452. — Jehan, fils Jaquemin d'Atrive, relève un fief à *Ambresin* par décès de Henri Baudin; puis Jaquemin d'Atrive, comme mari de Marguerite Platon, transporte à Jehan Hazart l'usufruit de ce fief et une maison, tenure et pourpris à *Huy-l'église.* (fol. 42.)

19 septembre 1452. — Simon de Trivières, dit de Villerelhes, vend à Jehan de Hun, seigneur de Villers-le-Potrie, le fief de *Jonquereche,* hauteur et seigneurie, avec le fief de *Lovierval.* (fol. 46 v°; VIII, 30.)

26 septembre 1452. — J. de Nanines relève cinq fiefs mouvans de la seigneurie de *Fermenont,* par décès de Jehan Broussart, de la Roche. (fol. 48.)

27 septembre 1452. — Godefroy de Montenacke, seigneur de Reves et de Hebes, relève le fief de *Dourbes* par décès de Rasse de Hacourt, seigneur de Hebes, père (?) de sa femme. (fol. 51 ; VIII, 18.)

25 octobre 1452. — Elisse de Juppleu, veuve de Henri de Forvie, sœur aînée de Loys de Juppleu, relève le fief de *Skendremale* gisant à Montegni. (fol. 52.)

9 novembre 1452. — Boniface, prévôt de St-Aubain, relève la *prévôté de St-Aubain.* (fol. 52 v°; VII, 25.)

11 novembre 1452. — Jehenin, fils mineur de Jehan Honneur (Hounen ou Honnoré?), le jeune, est investi du fief des *forieres de Herbatte*, qui fut Jehan Triboular, et que Willemet Bocqueal avait acheté à staple pour ledit Jehenin. (fol. 52 v°, 51 ; VII, 13 ; XLI, 67 v°.)

29 novembre 1452. — Mess. Colart d'Otremont, chevalier, relève les terres et seigneuries d'*Atrive* et de *Fumale,* les fiefs d'*Avin* et de *Boveche*, par décès de Colart d'Otrimont, son père. (fol. 55.)

29 novembre 1452. — Jehenin Gaifier, fils mineur de Willeme Gaifier, relève une rente sur la terre d'*Aracourt,* par décès de son père. (fol. 55 v°, 90.)

15 décembre 1452. — Mess. Pierre de Boussut, chevalier, relève sa terre et seigneurie de *Boussut,* par décès de mess. Jehan, son père. (fol. 56 v°.)

29 décembre 1452 (n. st.). — Thieri d'Acoch, avec Marie, sa femme, transporte à Jehan d'Acoch, son cousin, un fief à *Ambesinia.* (fol. 57.)

23 janvier 1453. — Jehan de Nanines donne en douaire à Agnez, fille de Jehan Marchant, bourgeois de Bouvingnes, (avec Jehan de Pontilach, grand-père de ladite Agnez, Bertran Marchant, son oncle, Jehenin Marchant, son frère, etc.) une rente sur la terre de *Nanines.* (fol. 57 v°.)

5 février 1453. — Lambert dez Champz, mari d'Ysabeau, fille de Jaquemin des Wayas, relève un fief au *Pont-Savary*, dans le bailliage de Waseges, par décès dudit Jaquemin. fol. 58.)

2 avril 1453. — Jehan, fils Jehan Gossuin, relève le manoir de l'*Olnoit*, le fief de *Corbais,* un fief à *Hornen* et la moitié d'un autre à *Faing,* par décès de son père. (VIII, 50, 53, 53 v°.)

30 mai 1453. — Margritte aux Lovingnis, veuve de Willamme d'Heure, transporte à Jehan de Holloingne un fief à *Wey* delez Wierdes. (fol. 62.)

23 juillet 1453. — Estene de Sorines, boucher, mari de la fille aînée de Desir de Templou, charpentier, relève le

fief des *forières de Herbatte,* par décès dudit Desir, sauf l'usufruit de Magritte, veuve dudit Desir. (fol. 73 v°.)

10 août 1453. — Le fief de le montagne à *Champillon* étant échu au comte de Namur par décès de Williame, fils bâtard de Willame de Gravière, il fut vendu et adjugé à Willeme de Gravière, le père, qui le transporta à Jehan le Hennuyer dit Carsee; celui-ci à son tour le transporta à J. Dervin, parmentier, gendre dudit Willeme (?), pour servir d'hypothèque à une rente. (fol. 73 v°, 74; VII, 21.)

22 septembre 1453. — Henri d'Otremont, receveur général, relève le fief et la terre de *Dassoul*, par décès de Colart d'Otremont, son père. (fol. 75.)

— Mess. Jehan de Forvie, chevalier, maieur de Namur, relève la seigneurie de *Bonneffe,* les fiefs de *Nameche,* delle *queusserie de Nuefville,* de *Skendremale* à Montegni, et l'avouerie de *Hanrech*, par décès de Henri de Forvie, son père, et d'Elisse de Jupleu, sa mère [1]. (fol. 76; VIII, 16.)

17 novembre 1453. — Jehan d'Emeries rachète à Martin de Sorines une rente sur le fief de *Celles* à *Vedring*. (fol. 79 v°; XII, 38.)

5 janvier 1454. — Mess. Jehan de Senzelles, chevalier, seigneur de Chastea, fils de mess. Oste de Senzelles, relève un fief qui fut Bauduin de Fantegnees, dit le fief de *Gossegnees,* par décès de son père. (fol. 81 v°; VII, 5.)

28 janvier 1454. — Jacob Utenlieinghen, de Lovaing, fils de Jacob Utenlieinghen, prête serment pour la terre, hauteur et seigneurie de *Wanghe,* dont il avait été investi par transport de Libert de Cortilz dit de Halleit. (fol. 82.)

[1] On trouve des actes de procédure relatifs à la terre de Bonneffe, dans le même registre, fol. 87, 100, 101 v°, 102 v°, 124 v°.

4 février 1454. — Estienne Lamistan, marchand, relève des bois à *Yerpen* et à *Wanechele* par vente de Willeme Lardenois de Spontin. (fol. 81; XI, 5 v°.)

14 mars 1454. — Jehan Lochon, dele Monzée, relève un pré sur la voie de *Huy*, par décès de Pierlot dele Monsee, son grand-père. (fol. 85.)

— Phlipart dele Savenière relève certaines gerbes que doit chaque laboureur à *Berdines*, fief jadis acheté à Loys de Jupleu, par décès d'Aigneal dele Savenière, son père. Ce fief fut relevé dans la suite par Philipinet, fils dudit Phlipart. (fol. 85; X, 6 v°.)

10 mai 1454. — Bertran de la Barre, écuyer, relève la *Court-St-Estienne* par décès de Jorge de la Barre, son frère. (fol. 95 v°.)

30 juin 1454. — J. Hellarde relève un fief à *Pont-Savary* vendu à staple faute de paiement d'une rente par Lambert des Champs à Gille de Cripey. (fol. 99 v°.)

5 juillet 1454. — Ysabeau de Hemetines, veuve de Meurisse de Beaumont, avec Ernoul de Houppay, son mambour, vend une rente, à prendre sur la recette générale du comté, à Henri d'Outremont, receveur général. (fol. 100 v°; VII, 34.)

23 juillet 1454. — Godefroy d'Eve, écuyer, mari de Magritte, fille de Jaquemin le Pannetier et de Jehenne de Gounes, relève une rente sur le *winage du pont de Meuse*, par décès de ladite Jehenne. (fol. 104, 113 v°; VII, 4.)

27 juillet 1454. — Bauduin de Sorines transporte à Baduinet, son fils, l'usufruit qu'il avait de certains alleus à *Mer* (var. *Meirs)* desseur *Bovingnes*. (fol. 103 v°; VIII, 52 v°.)

10 août 1454. — Lyone dele Tour relève la seigneurie dele *Rassart* (var. *Rohasart)* par décès de Godefroy dele Tour, son père; puis il la vend à Stiene de la Poule, garde de la mon-

naie de Brabant, mari de Caterine, sœur dudit Lyone. (fol. 105; IX, 13.)

10 septembre 1454. — Frédéric de Brandeberg, seigneur de Chastea-Thieri, sur Mœuse, relève le *wynage de Hastières*, par décès de damoiseau Thieri de Bolan, son père. (fol. 111; VIII, 59.)

28 septembre 1454. — Bertran de la Barre transporte à Anthoine Ponchin, procureur du duc à Namur, la terre dele *Vingne* entourée de fossés, mouvant de *Court-St-Étienne*. (fol. 114, 113.)

12 octobre 1454. — Henri d'Ottremont est chargé par le comte Namur de desservir le fief d'*Audenarde*, vacant par décès de Colart d'Otrimont, son père. (fol. 117.)

— Jacob Utelieminghe transporte la terre et seigneurie de *Wanghe* à sa femme Jehenne de Erpe, fille naturelle de maître Jehan de Erpe, dit Ostonis, seigneur de Bergxhem et de Buelden, pour y prendre un douaire; elle fournit comme mambours Evrart de la Poule, Henri Pipempoy et Phlippe du Pré. (fol. 117 v°.)

— Mess. l'abbé de Grant-pré relève la terre de *Bomale* à Mons, deseur Wierde (qui était parvenue à l'église de Grant-preit par transport de Henry de Jambelinez), et livre comme mambour Alyanne de Niquet au lieu de Lambert Scaltin, décédé. (fol. 118; XI, 11.)

16 octobre 1454. — Williame d'Orelhe, fils de mess. Williame d'Orelge, chevalier, relève la hauteur et segneurie de *Rosees*, le fief des *Chaudrons* et le petit fief de *Prelles*, par décès de son père. (fol. 119 v°; VIII, 5 v°; XLI, 68 v°, 70.)

7 novembre 1454. — Jehan Baduelle, fils de Jehan Baduelle, l'aîné, relève une rente à *Wares-le-Chauchie*, par

décès de son père. Ce fief fut relevé dans la suite par Jehenin Baduelle, fils dudit Jehan. (fol. 122 v°; X, 50.)

2 janvier 1455. — Jehan Gaille, mari d'Agnez de Hallete, transporte à Ernoul de Mouse l'action et l'usufruit qu'il possédait à *Mos*, du consentement de Jehan de Hallete, de Jehon Gaille, le jeune, mari d'Agnez, fille de Perra de Hallette et de ladite Agnez (à présent femme dudit Jehan Gaille, l'aîné), et de Maroiete, fille desdits Perra et Agnez. (fol. 130 v°.)

28 janvier 1455. — Bernart de Rollerz, fils aîné de damoiseau Willeme de Boulan, seigneur de Rollerz et de Daveles, relève toute la propriété de la terre et seigneurie de *Daveles*, sauf l'usufruit de son père; après quoi, il la transporte à Jehan de Rollerz, son frère, qui la donne à Catrine de Fexhe, sa fiancée (avec Jehan dele Val, son parent), pour y prendre un douaire de 200 muids d'épeautre. (fol. 134 v°, 135 v°; XLIII, 167.)

5 février 1455. — Approbation des convenances de mariage de feu Jehan de Cellez avec Marie, fille de mons. Jehan de Donglebert, seigneur de Lonchamps. (fol. 136, 140 v°.)

— Libert de Baiart, bourgeois de Namur, donne en accense à Jaquemien Gaiffier, le drapier, le cherwage de la terre d'*Arracourt*. (fol. 137; XII, 81.)

1er mars 1455. — Jehan Hazart vend à Jehan Honnoré, le jeune, une rente sur le fief de *Troncart*, gisant à *Huy-le-court*. (fol. 142.)

21 mai 1455. — Colegnon, fils Colart de Balastre, relève un fief à *Eguesees*, par transport de Robert le Chensier dit le Picart. (fol. 149 v°.)

11 juin 1455. — Wautier Pinoc, bourgeois de Louvain, mari d'Ysabya Bode, relève une rente sur la terre et sei-

gneurie de *Wanghe,* en vertu de certaines lettres du duc de Bourgogne. (fol. 149 v°, 153 v°; XLIII, 86.)

20 juin 1455. — Mess. Willeme de Latre, prêtre, relève la coustrerie de *Walcourt,* avec hauteur et seigneurie. (fol. 150; VIII, 25 v°.)

15 septembre 1455. — Willeme de Houssoy, fils de Hubin Fannea, relève une rente par décès de son père. (fol. 157.)

22 septembre 1455. — Willeme de Houssoy, fils Hubin Fannea, relève un fief à *Sclayen,* avec la rente du moulin de Bachembos, la chasse d'un moulin, une rente sur la terre de *Taviers,* etc. (XI, 31; XII, 44.)

23 décembre 1455. — Approbation des convenances de mariage de Gille de Floyon, écuyer, et de Mette, fille de mons. de Lonchamps. (Reg. XLIII [1], fol. 1 v°.)

3 février 1456. — Jehan de Crehen, mari de Jehenne de Javelon (veuve de Boutier de Wanlin), relève l'usufruit de la tour et fief de *Rolierz.* (fol. 4 v°; VIII, 11.)

23 février 1456. — Mess. Jehan de Namur, chevalier, seigneur de Trivieres, présente main et bouche pour relever une rente sur le fief de *Fanuwez,* au nom de sa femme. (XII, 63.)

1er juin 1456. — Guillebinet, fils Guillebin (de le Chifve?), relève le manoire de *Flun.* (VIII, 56.)

21 juin 1456. — Guillebinet le Chine relève le fief de *Flun,* par décès de Guillebin, son père. (fol. 21.)

3 juillet 1456. — Ysabia de Gesves, fille de Jehan de Gesves, relève la terre, hauteur et seigneurie de *Gounes,* et une rente sur la terre de *Hodomont,* par décès de son

[1] Reg. aux *reliefs et transports,* du 23 décembre 1455 au 25 décembre 1461.

père; puis elle fait commander par Gilles de Beez, J. Lora et Watier Clichet, ses mambours, à Jehan de Ramelot, d'ôter ses mains desdits fiefs. (fol. 24; XI, 14, 15.)

17 novembre 1456. — Loys de Juppleu dit des Noirmons, fils de Willeme de JUPPLEU, relève le fief de *Mouseing*, par décès de son père. (fol. 32; XI, 3 v°.)

— Mess. Rasse de FOURFO, chevalier, relève l'avouerie de *Vodon* et *Vodonchia*, par décès de Smalle de Brosbergh, son oncle, seigneur de Centfontaines. Ce fief fut relevé dans la suite par Smale de Brosebergh, par décès dudit mess. Rasse. (fol. 32; X, 13 v°, 48.)

28 novembre 1456. — Jehan, fils Heneman de NAMECHE, relève le fief de *Mauroypré*, par décès de Henri de Nameche, son grand-père. (fol. 33; X, 71 v°.)

9 décembre 1456. — Jehan, seigneur de MARBAIS, assigne à Jehenne, fille d'Anthoine de Rosselaere, sa fiancée, un douaire de 200 ridders d'or sur la seigneurie de *Marbais*. (fol. 35; XLI, 30.)

30 décembre 1456 (n. st.). — Willemet, fils Willeme de WARISOUL, relève le fief qui fut Gossuin de Ramelot, par décès de son père. (fol. 37.)

3 janvier 1457. — Caterine de SEILH, veuve de Willeme de Warisoul, transporte à Willemet, son fils aîné, l'usufruit d'une rente à *Bonines;* après quoi, ledit Willemet en fait transport à Gerar Guiselin. (fol. 38.)

6 janvier 1457. — Regnier de MOMMALE, seigneur de Breginley, en vertu de son contrat de mariage avec Catherine Gossuin (représentée par Bauduin dit Tinlefer de Brosebergbe, fils de sa sœur), lui transporte l'usufruit d'une rente. (fol. 39.)

25 janvier 1457. — Jaquemin, fils Huballe de NAMECHE,

relève le fief de *Mauroypret* par décès de son père. (fol. 40 ; X, 71 v°.)

9 février 1457. — Jacques Jone, comte de Salme, seigneur de Baudouviller, mari d'Ysabea de Glimes, relève la terre et seigneurie de *Soye*, par décès de Bauduin de Glimes, seigneur de Birebais, Soye et Denees, son beau-père, sauf l'usufruit de Jehenne de Hemetines, veuve dudit Bauduin. (fol. 45; VIII, 61.)

— Mess. J. de Forvie, chevalier, vend tout le droit qu'il peut avoir à la terre et seigneurie de *Bonneffe,* à mess. Jehan de Jodongne, chevalier, moyennent une certaine rente. (fol. 45 v°, 56.)

13 février 1457. — Accord entre mons. de Longchamps et Jehan, son fils, d'une part, et Gille de Floyon, mari de Mette, fille dudit de Lonchamp, au sujet d'une rente sur la maison, tour et cherwage d'*Upegné,* etc. (fol. 49.)

14 février 1457. — Jehenne de Godines, veuve de Servais Benoit, et Henra, son fils, transportent à mess. Bauduin de Humières une rente que ledit Servais avait achetée à damoiseau Gille, seigneur de Jauce, de Hierge et de Byoul, sur la terre de *Byoul.* (fol. 44, 46, 46 v° .)

9 mars 1457. — Jehan Alardon relève une maison et tenure à *Éghezées,* par décès de Colegnon de Balastre, son frère, puis les transporte à Colart de Balastre, son beau-père. (fol. 51 v°.)

24 mars 1457. — Mess. Jehan de Dongleber, chevalier, seigneur de Lonchamps, transporte la terre d'*Upegny* à Gilles de Floyon, son gendre. (fol. 53.)

19 avril 1457. — Jaquemin d'Eve, mari de Guillemette d'Otremont, relève la terre, hauteur et seigneurie de *Fontenoy*, en vertu de son contrat de mariage. (fol. 55 v°.)

7 juillet 1457. — Mess. Jehan de Gavre, chevalier, seigneur de Helvelt et de Liserin, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, mari de Marie, fille de mess. Conrart de Scoenvorst, relève la terre, hauteur et seigneurie de *Zetrus*, par décès dudit Conrart. (fol. 59 v°.)

26 juillet 1457. — Approbation des convenances de mariage de Jehan de Ramelot, le jeune, et de Mette de Gesves, sa femme, fille de Henri de Gesves, seigneur de Gounes. (XLI, 56 v°.)

27 juillet 1457. — Anthoine de Humieres, fils de mess. Bauduin de Humieres, dit le Liegois, relève la *coustrerie de Walcourt*. Ce fief fut relevé dans la suite par Loys, fils mineur de mess. Hue de Humières, en vertu d'un transport lui fait par ledit Anthoine. (fol. 61 v°; VIII, 25 v°.)

10 août 1457. — Magritte Collet, veuve de Desir le Charpentier, avec Gerard Col, son mambour, transporte à Stiene de Sorines, mari de la fille dudit Desir, son usufruit des *prairies de Herbate;* puis il en fait transport à Jehan Honnoré, le jeune. (fol. 62.)

10 septembre 1457. — Gertrude (?), veuve de Hubaille de Namèche (avec Adam Cole, son mambour), transporte à Jaquemin de Nameche, son fils, l'usufruit de la moitié du fief de *Mauroypreit;* puis, ledit Jaquemin fait transport du fief entier à Gofart dele Val. (fol. 63 v°.)

5 octobre 1457. — Jossart de Mox relève le fief de *Mox* par décès de Marie de Coutewaing, sa grand'tante. (fol. 66.)

10 octobre 1457. — Jehan de Coutewaing relève le fief de *Mox* par décès de Jossart de Mox. (fol. 66.)

1er décembre 1457. — Jehan, fils mineur de Henri dele Malaise et de Marie de Dongleber, relève une rente sur la terre de *Marbais*, par décès de son père; il livre pour

mambour Warnier de Daveles, mari de la sœur de sa mère; après quoi, Loys de Donglebert, frère de ladite Marie, demande la mambournie des enfants dudit Henri (savoir : Jehan, Marie, Henri, Alis et Jehenne), en opposition avec Godefroi de Marneffe, second mari de ladite Marie. (fol. 72 v°, 74; 168 v°.)

8 janvier 1458. — Mess. Philippe de Namur, chevalier, seigneur de Du, relève le fief d'*Elesees,* par décès de Philippe bastard de Namur, son père, du consentement de mess. Jehan de Du, son frère aîné; puis il engage son fief aux Lombards de Namur pour une somme de 550 couronnes de France. (fol. 75 v°.)

31 janvier 1458. — Guerar Parré, mari de Jehenne, veuve Ernoul de Falizoule, relève le fief du *Petit-Sart*, par décès dudit Ernoul. (fol. 78 v°.)

3 février 1458. — Jehan, fils Bauduin de Falizoule, relève le fief du *Petit-Sart,* par décès de son père. (fol. 78 v°.)

15 février 1458. — Aubert de Hucoigne, mari de Marie, sœur aînée de Jehan Ridea, relève le fief de *Tournay,* par décès dudit Jehan. (X, 56 v°.)

21 février 1458. — Macle de Wyerde relève le fief de *Wyerde,* par décès de Williame de Wyerde, son frère. Ce fief fut relevé dans la suite par Hugnel Divegnile (?), par transport dudit Macle. (fol. 80; XI, 10.)

3 mars 1458. — Waltier de Marneffe est mis en possession de la terre de *Gola* faute de paiement d'une rente par Anseal de Blehen et Willame le Bea. (XLI, 38 v°, 39, 60 v°.)

6 mars 1458. — Jehan de Hontoir transporte des rentes à *Melin* au profit de Willeme de Spontin, seigneur de Freyres, et donne en hypothèque sa terre de *Chestreving*. (fol. 83, 84.)

18 mars 1458. — Magritte de Scoenvorst, femme de damoiseau Jacob, seigneur de Gaesbeck, de Opcaude, de Pute et de Strien (avec mess. Henri de Horne, seigneur de Peruwez, de Gheel et de Duffel, son mambour), relève la terre, hanteur et seigneurie de *Setrus*. (fol. 84 v°.)

1er mai 1458. — Perro de Latre, de Lens en Artois, mari de Florence d'Aisseville, sœur aînée de Jehan d'Aisseville, cearier et échevin de Namur, relève une rente dont ledit Jehan avait opéré le retrait linager des mains de Jehan Honoré, le jeune, qui l'avait achetée à Johan Hazart. (fol. 89.)

20 juillet 1458. — La veuve de Henri de Gesves et son fils aîné, Jehan, relèvent le *Chambrelage* du comté, et présentent Martin de Sorines comme mambour. (fol. 102 v°; VII, 1.)

— Mess. Jehan de Gavre, chevalier, seigneur de Hetvelde et de Lifringhe, mari de Marie de Scoenvorst, relève la terre hauteur et seigneurie de *Zetrus,* par décès Magritte de Scoenvorst, sœur de sa femme. (fol. 103.)

14 octobre 1458. — Jehan Marchant, mari de Catherine Niclet, relève un bois à *Roné* (var. le *pré Wairon)* par décès de Jacques du Pont, oncle de ladite Catherine. Le 26 septembre suivant, Danea du Pont achète une rente sur ce fief. (fol. 105 v°; VII, 32.)

30 octobre 1458. — Mess. Jehan de Senzelles, chevalier, seigneur de Castia, en Haynau, transporte à Henry d'Otremont le fief de *Gossegnies,* qui se prend sur la recette générale du comté. (fol. 106; VII, 5.)

1458 (?) — Godefroy Lucquet relève la *porte du château de Namur*. (VII, 2.)

21 février 1459. — Taillefer de Thon vend à Danea de Hodege un fief à *Tillieres*, du consentement de Watier des Fossés, fils de la sœur dudit Taillefer. (fol. 110; X, 53 v°.)

15 mars 1459. — Mess. Jehan Thiria, prêtre, relève le quart de la terre de *Fontenelles*, par décès de Leurens Cardon, son oncle. (fol. 111 v°.)

— Libert dele Haye, l'aîné, vend à Joris de Wartès une rente à *Ville-en-Warès*. (fol. 112 v°; X, 49 v°, 75 bis.)

22 mai 1459. — Perra de la Sale, apothicaire, vend à Henri d'Otremont un fief à *Andenalle*. (fol. 114 v°.

18 juillet 1459. — Maitre Philippe de Fumale?, chanoine de St-Aubain, relève la *prévoté de St-Aubain*, terres hanables, cens, rentes, chapons, cours de jugeurs et d'échevins, et masuiers à *Bretigney*. (fol. 119; VII, 24, 25.)

23 (var. 24) août 1459. — Philippe, fils mineur de Godefroy de Montenaque, seigneur de Reves, Hebes, etc. (avec mess. Warnier de Daveles, chevalier, son mambour), relève la terre et fief de *Dourbes;* item, devant le prévôt de Poilvache, le fief de *Hebes*, par décès de son père. (fol. 122; VIII, 18.)

4 septembre 1459. — Pirchon Alart, valet de chambre du duc de Bourgogne, relève le fief de *Gossegnies*, par vente de H. d'Otremont. (fol. 125.)

29 septembre 1459. — Maître J. l'Orfevre, conseiller et maître des requêtes de l'hôtel du duc de Bourgogne, relève la terre de *Ruechia*, par décès de Jehenne l'Orfevre, sa sœur, femme de mess. Symon de Fumale? Puis il la transporte audit Symon en échange du wynage du pont de Meuse. (fol. 128 v°; XLI, 29 v°.)

30 novembre 1459. — Godefroy Gaifier relève une rente à *Assoleville*. (fol. 132.)

— Estevenot, fils mineur d'Estiene Lamistan, relève une rente sur la terre de *Huilecourt*, par transport de Perro de Latre. (fol. 132 v°. Cfr. XLI, 28.)

31 novembre 1459. — Jehan le Tiesson relève le fief de

Hingion, échu à sa femme par décès de Godefroy de Wez. (fol. 133.)

21 janvier 1460. — Libert dele HAYE relève la terre de *Rohasart* par décès de mess. Jaques dele Haye, son père, et de mess. Jaques dele Haye, son neveu. (fol. 138 v°.)

28 janvier 1460. — Abbel VALCQ, mari de Catherine dele Tour (veuve d'Estiene de la Poule), relève le fief de *Rohasart* par décès dudit Stienne. (fol. 139, 141 v°.)

6 février 1460. — Jamart MATHIEU, drapier de Namur, reconnaît comme proche mess. Jehan de Forvie, chevalier, maire de Namur, dans la terre allodiale de *Warès-le-cauchie,* dont il avait été saisi faute de paiement d'une rente. Puis ledit Jehan la donne en fief à Ernoul de Forvie, à condition de lui payer, ainsi qu'à Jehenne de Baillet, sa femme, une rente viagère. (fol. 139 v°; XLI, 29.)

4 mars 1460. — Jehan, seigneur de MARBAIS, transporte la terre de *Marbais* à Anthone, son frère aîné, auquel il devait deux mille florins d'or, en présence d'Istasse et de Gerard de Marbais, leurs frères. (XLI, 28 v°.)

6 mars 1460. — Jehan de FUMALE, échevin de Namur, relève une rente à *Wyerde,* par décès de Thieri Bonnant, père de sa femme. (fol. 142 v°.)

11 mars 1460. — Jehenin dele TOUR, fils mineur Jehan dele Tour d'Uppegni, relève le fief dele visconté d'*Uppegni;* il livre comme mambour Jehan d'Acoch, son cousin. (fol. 143; XII, 39.)

5 avril 1460. — Jehan de BURE, mari de Jehenne, fille Jehan le Potier, relève des terres à *Ambesinia.* (fol. 144 v°.)

18 avril 1460. — Denison de WARISOUL relève la chapelle de Ste-Catherine au château de *Bovingnes.* (fol. 145.)

28 avril 1460. — Toussaint, fils Jehan de TOUSOULES et

Marie de Bossoit, relève un fief à *Ermeton-sur-Biere,* par décès de son père. (fol. 147.)

5 mai 1460. — Colart de Samme relève le fief du *Chesne,* à *Wandegneez,* par décès de Jehenne, sa mère, fille de Colart du Chesne. (fol. 151; IX, 6.)

17 mai 1460. — Hely de Mendich, mari de Jehenne de Boussut (veuve de Jorge de la Barre), relève un douaire à *Court-St-Estiene.* (fol. 148.)

18 juin 1460. — Jehan de Hollevelt, fils mineur de damoiseau Claux de Hollevelt, relève la terre, hauteur et seigneurie de *Faulz;* on lui donne comme mambour damoiseau Ernoul de la Rochete, châtelain de Faulx. Henri de Hun releva dans la suite ce fief. (fol. 149; XI, 11.)

2 juillet 1460. — Willemet, fils mineur de Jaques de Jodongne, relève la terre et seigneurie de *Bonneffe,* par décès de mess. Jehan de Jodongne, son frère. (fol. 151; X, 9.)

17 juillet 1460. — Jehan de Gra vend une rente sur les forages de *Bovingnes* à Jehan Salmin, de Dynant, qui, le 11 août suivant, fait relief desdits forages par transport dudit de Gra. (fol. 154 v°, 155 v°.)

26 juillet 1460. — Jehan Marmion demande vesture d'une terre entre *Rines* et *Gentines,* mouvante de Jaquemin de l'Espinée, faute de relief de la part de celui-ci. (fol. 154.)

4 août 1460. — Ely de Mendich, châtelain de Sombreffe, et Jehenne de Bourserre, sa femme, veuve George de Barre, seigneur de Court-St-Estiene, reconnaissent que la terre de *Court-St-Estiene* appartient en propriété à Bertran de Barre, frère dudit George, sauf une rente à Jaquemine, fille naturelle dudit George. (XLI, 31.)

18 octobre 1460. — Damoiseau Ferri de Bolan transporte

son *winage de Hastières* à Pirechon Alart, seigneur de Soiron, en hypothèque d'une rente. (fol. 162 v°.)

23 octobre 1460. — Jehan de Gesves, seigneur dele Monsee, relève une rente sur la terre de *Dourbes,* par décès de Jehan de Gesves, seigneur d'Esquennes, son père. (fol. 161 v°; VIII, 16 v°.)

— Jehan, fils Baudoule de Bolines, relève le fief dele *Houssière,* à Beaurewart, par décès de son père et d'Ysabea, fille Danea d'Otrep; puis il le vend à Henri de Hun, fils de mess. Bureau de Hun, chevalier. (fol. 162.)

25 octobre 1460. — Jehan de Nanines, du consentement de Jehenne Marchant, sa femme, vend le fief de *Nanines* à Jehan de Rollerz, qui le rend en lansage audit Jehan de Nanines. (fol. 163, 163 v°.)

28 décembre 1460 (n. st.). — Ernoul, fils de mess. Ernoul de Cowaremme et de Jehenne de Jauce, relève une rente sur la terre et seigneurie de *Byoul,* par dècès de sa mère. (fol. 170 v°.)

19 juin 1461. — Gillechon, fils de Gilles Badrion, relève une terre en Tayeniers (à *Renier-tombe?),* puis la vend à Jehan Charlet. (X, 59 v°.)

7 novembre 1461. — Jehan, fils Wathier de Fo, et frère puiné de Gille de Folz, relève la moitié du fief de *Mehengne;* puis lesdits Jehan et Gille vendent toute la terre à Jaquemin Mathieu, pour y prendre une rente de 26 florins. (XII, 80.)

14 janvier 1462. — Henri du Pont relève un fief entre *Coria* et *Thilleroule,* au nom du couvent des Croisiers de Namur, dont frère Simon de Zeellande était prieur. (X, 33 v°.)

9 mars 1462. — Ernoul, fils aîné de Scochard de Forvie, relève l'*avouerie de Merdop,* par décès de son père. (X, 33.)

21 mars 1462. — Pirlot, fils mineur de Jehan dele VENE, relève la terre de *Bawigny* par décès de son père. (X, 42 v°.)

17 mai 1462. — Robert d'YVE relève le fief de *Mostomble* comme héritier de Robert de Ferme, son grand-père. (XI, 23.)

21 décembre 1462. — Mess. Eustace de BOUSIES, chevalier, seigneur de Vertain, relève la terre de *Gocillies* par suite d'achat à son frère, mess. Jehan de Bousies. (IX, 12.)

27 mars 1463. — Mess. Jehan, seigneur de S[t]-SAULIEU, chevalier, transporte à Jehenne, sa fille, l'usufruit qu'il peut avoir de la seigneurie de *Taviers* comme veuf de Mette de Namur, fille de Philippe, bâtard de Namur. (XLV, 33 v°.)

15 juin 1463. — Willeme de JUPPLEU dit des Noirmons relève un fief à *Mehaingnoule,* à cause de sa femme, par décès de Rennechon Honnoré. (XII, 66.)

13 juillet 1463. — Colart d'OTREMONT, fils aîné de mess. Colart d'Otremont, relève les fiefs d'*Atrive* et d'*Avin* et la seigneurie de *Fumale,* sauf l'usufruit de son père; puis le père et le fils transportent Atrive à Jehenne, fille Hustin du Cherf, fiancée dudit mess. Colart, pour y prendre une rente de 80 muids d'épeautre. (XII, 9.)

11 décembre 1463. — Danea de WARISOUL, fils Willeme de Warisoul, relève un manoir, etc., à *Seilh,* puis en fait transport à Willeme, son frère aîné. (X, 68.)

30 août 1474. — Charlot, fils de mess. Alvrefons, seigneur de LINGNY, chevalier, relève un fief à *Flerus* par transport de Henri de Verm. (IX, 46.)

11 décembre 1464. — Willeme, fils de Willeme de WARISOUL, relève la tour et le manoir de *Landinez* par donation que lui en fit son frère Danea, doyen de N. D. à Namur. (XI, 30.)

15 décembre 1464. — Jehan le Tiesson, mari de Ridia, est mis en possession du bois de Tournay à *Hingion,* qu'il avait acheté à Obert de Hucorgne. (XLV, 34.)

2 novembre 1465. — Jehan du Monchia, de Brigodes, relève le fief de *Bocaing* par décès de Libert de Monchia, son père, sauf l'usufruit de Saincte, sa mère, dont le fief vient. (IX, 61.)

Dimanche, 9 mars 1466. — Hue de Humieres, dit le Liegois, prête serment en qualité de souverain-bailli. (XLIV [1], fol. 1.)

29 mars 1466. — Godefroid d'Eve relève le fief qui fut Gilles de Gonnes, tenu par les Croisiers de Namur, et qui lui était échu à raison de sa femme, par décès dudit Gille. (fol. 1 v°.)

14 juin 1466. — Willaume de Spontin, seigneur de Wavre, accomplissant les convenances de mariage entre Jehan du Cherf, fils de feu Scochart du Cerf, de Harluis, et Cateline, fille dudit Willaume, transporte audit Jehan les fiefs qu'il possédait à *Noville-sur-Mehaingne.* (fol. 6.)

4 juillet 1866. — Frère Philippe de Wierde, prieur de Géronsart, relève un fief à *Villeir* devant Hanut. (fol. 6 v°; X, 27.)

29 (ou 30) juillet 1466. — Jehenin, fils Heneman dele Porte, relève un petit fief à *Leuze,* par décès de Jehan dele Porte, son grand-père. Puis il fait commander à madame de Berelo de se dessaisir dudit fief. (fol. 9 v°; XII, 39.)

27 octobre 1466. — Mess. Bauduin de Humieres, chevalier, seigneur de Witremont, relève la terre, hauteur et seigneurie de *Chastelineal,* par transport que Guys de Glennes lui en avait fait « en consideration des agreables plaisirs et services

[1] Reg. aux *reliefs et transports,* de 1466 à 1472.

qu'il lui avait fait. » Ce fief fut relevé dans la suite par Bauduin dit Maburtin, par décès dudit Guis. (fol. 12; IX, 15.)

18 novembre 1466. — Ysabea de Gesves vend à J. de Hodomont une rente sur la terre de *Hodomont.* (fol. 13.)

20 novembre 1466. — Colart le Leu, de Melen, relève un fief à *Byeme-lez-Melin,* par décès de Colart le Leu, son père. (fol. 13 v°.)

— Henri de Braibant, de Peruez, relève la maison dele *Raspailhe* par décès de Jean, son père. (fol. 14; XII, 74.)

30 novembre 1466. — Jaqmart, fils Jehan Pierot, receveur de Walcourt, relève le fief de *Fontenelles,* près Walcourt, par décès de son père. (fol. 14.)

7 décembre 1466. — Thieri du Clocquier, fils de Willeame du Cloquier, relève le fief dele *Monsee,* par décès de Thieri de Waleve, son grand-père. (fol. 15.)

18 janvier 1467. — Jehan de Reisves, fils de Gerard de Raysves, de Thines, relève le fief de *Hastemolin,* à Moxheron, par décès de son père. (fol. 17; X, 22.)

20 mars 1467. — Mons. de Monferrant relève deux cents couronnes de France sur la terre de *Boussut,* par transport de mess. Piere de Hennin, seigneur dudit Boussut. (fol. 18.)

6 mai 1467. — Jehan de Gesves, de Florines, fils de Jehan de Gesves, seigneur d'Esquennes, vend une rente sur la terre de *Dourbes* à Wyart de Traulé, de Faigneule. (fol. 22.)

15 mai 1467. — La terre, hauteur et seigneurie de *Marbais* est vendue au plus offrant, au perron de St-Remi; Philipot de Villerz l'achète. Protestation de mess. Jehan, seigneur de Marbais. (fol. 22 v°, 23.)

20 mai 1467. — Mess. Jehan de Forvie vend une rente sur la terre de *Bonneffe,* à Jamar le Tourier, drapier. (fol. 22 v°.)

5 septembre 1467. — Alart, fils de feu Jehan de Courouble

et de Jehenne de Gongnies, seigneur de Stormain et d'Otrep, relève une rente sur la seigneurie de *Gocillies*, par décès de son père. (fol. 25 v°).

31 octobre 1467. — Mess. Jehan de Forvie, chevalier, et Anthoine, son fils, donnent la seigneurie de *Nameche* à mess. Colart d'Otremont, en garantie du paiement d'une rente. (fol. 25 v°; XLV, 7.)

15 novembre 1467. — Elisse de Seron, fille d'Istasse de Seron et de Jehenne de Juppleu, veuve de Willeame de Hosdain, écuyer, relève l'avouerie de *Hanrech*, le fief dele *Steyne* à Merdop, et celui de *Montegni*, par décès de ses parents. (fol. 26 v°.)

23 novembre 1467. — Tiery du Ban, batteur de cuivre, mari de Cateline de Paradis, fille de Denis de Paradis, relève une rente sur la terre et maison de *Chanpillon*, par décès de Willeame de Graviere et de Jehenne Nagaices, première femme de Jehan Dermin, le parmentier. (fol. 27.)

29 novembre 1467. — Jehenne de Serron, veuve de Scochart du Cherf, avec Jehan et Ystasse, ses fils, relève le fief del *Steyne*, à Merdop, par décès de Jehenne de Juppleu, sa mère. Puis elle fait commander à Elis de Seron de se dessaisir dudit fief. (fol. 27 v°; XLV, fol. 1.)

30 décembre 1467. — Jehan de Hologne relève le château d'*Ahin*, par transport de Jehan de Vaulx; puis il le donne en accense héréditaire à Jehan Aubrion. (fol. 28.)

14 décembre 1467. — Mess. Jacques de Barbenchon, chevalier, seigneur de Faignoelles, relève la terre de *Villers messire Nicolle*, au nom de Jaqueline, fille de mess. Collart de Moy, chevalier, seigneur de Moy et de Buseignies, qui l'a reçue en douaire à ses convenances de mariage. (fol. 28 v°; XLV, 1 v°.)

18 février 1468. — Melcior Poli, tenant la table des Lombards de Namur, relève la terre et avouerie de *Mehaigne*, comme l'ayant achetée au staple par défaut de Gilles de Fo [1]. (fol. 30 à 31 v°; XII, 75; XLV, 6, 26.)

16 mars 1468. — Goddefroy d'Eve, prévôt de Poillevache, relève le fief du *Petit-Ban*, contenant 14 bonniers, par décès de mess. Jacques d'Eve, son père; puis il le vend à Williame de Corioulle, bourgeois de Namur. (fol. 31 v°; XLV, 8 v°.)

30 mars 1468. — Anthoine, fils de feu mess. Jehan de Marbais, relève la seigneurie de *Marbais* par décès de son père. Il fournit comme mambour Gerard de Marbais, son oncle, seigneur de Louverval. (fol. 32, 50 v°, 65 v°.)

23 avril 1468. — Pierre Fiesvé relève une rente sur la maison de *Plumecocque*, près Namur, par décès de Jehan Fiesvé, son père. (fol. 34.)

Février à mai (?) 1468. — Damoiseau Guillaume de Hamalle, seigneur d'Odeur, de Maisny, etc., relève la terre, hauteur et seigneurie de *Heppignies*, mouvante de la tour de Morialmez. « comme aisné hoir malle et legitime du lignaige d'Odeur, » par décès de ses parents et de Catherine de Hamalle, sa sœur, veuve de mess. Rase de Lintre. (XLV, 10.)

2 juin 1468. — Jehan, fils de Jehan bastard de Hanreche, relève l'avouerie de *Presles* avec les fiefs d'*Evescroix* et *Rohillies*. (fol. 34 v°.)

6 août 1468. — Jehan le Cat, marchand, vend un fief qu'il tient à *Chastelineau*, à Colart Gobelet. (fol. 29.)

— Adrien de Hontoir relève la terre de *Hontoir*, sauf l'usufruit de Jehenne dele Noeve-rue, sa mère; puis il le transporte

[1] Le présent reg. contient un grand nombre d'actes de procédure touchant ce fief.

à Colart Gobelet, de Bouvignez, pour y prendre une rente. (fol. 29 v°.)

7 août 1468. — Henri de Hun, écuyer, mari de Marie de Warisoul, relève deux rentes sur les seigneuries de *Faul* et de *Soye*. (fol. 29.)

18 août 1468. — Mess. Philippe de Jesvez, mari de Jehenne l'Erfevre, fille de Jehan l'Erfevre, présente main et bouche pour relever le *winage du pont de Mouse*. (fol. 40.)

26 août 1468. — Mess. Jehan, seigneur de Lingne et de Bailleul, chevalier, reporte toute la terre, hauteur et seigneurie d'*Odenarde*, sauf son usufruit, à mess. Jehan de Lingne, chevalier, son neveu, fils aîné de mons de Barbenchon, lequel fait relief le 30 août. (fol. 41; XIII, 2.)

17 octobre 1468. — Mess. Ystasse, seigneur de Vertain, Gocillies, Feluis, relève la terre de *Traleez* par décès de mess. Ystasse, son père, sauf l'usufruit d'Ernou de Velaines. (fol. 42, 43; IX, 16.)

13 novembre 1468. — Jaquemin d'Eve, fils aîné de mess. Jacques d'Eve, relève le fief de *Petit-Ban*; puis il fait commander à Denis de Corialle de se dessaisir dudit fief. (fol. 45 v°.)

30 décembre 1468. — Jehan de Holongne, écuyer, transporte le château, maison, bois, etc. d'*Ahin* à Jehan Aubrion, bourgeois de Liége, pour y prendre une rente. (XLV, 5.)

31 décembre 1468. — Mess. Jacques de Wangnenies, chevalier, relève la seigneurie de *Wangnies*, lez Flerus, par décès de Jehan, son père. (fol. 48.)

13 janvier 1469. — Jehan Salmin, bourgeois de Namur, relève le fief de *Florifou* par décès de Jehan de Spi, son grand-père. (fol. 49.)

10 février 1469. — Bernardo, fils Bernard du Petit-Sart,

lez Byeme, relève deux fiefs à *Petit-Sart*; puis il les transporte à H. d'Otremont pour y prendre une rente. (fol. 49 v°.)

18 février 1469. — J. Petit-Bon relève un fief au bailliage de Bouvignes, par décès de Miquiel dou Pont. (fol. 50 v°.)

24 février 1469. — Jehan Hubault relève un fief à *Crehen*, par décès de Hubart le Conte, son père. (fol. 51.)

24 mai 1469. — Pierechon Alart, seigneur de Seron, fait don à Henri d'Otremont, de la terre, hauteur et seigneurie de *Libines*, sauf l'usufruit. (fol. 57; XLV, 25.)

3 juin 1469. — Mess. Jehan Taie, chevalier, seigneur de Ruysbrouck, relève le fief nommé de *Byeme*, gissant à Rassart (Rohasart?), par achat fait à Abel Valck. (fol. 56 v°; IX, 13; XLV, 24 v°.)

8 juin 1469. — H. d'Otremont, receveur de Namur, est livré comme mambour à Jehennin, fils mineur de Jehan de Prec, maire de Byeme, pour relever un fief à *Byeme*. Puis il fait commander à Jehan de Tarsines de se dessaisir dudit fief. (fol. 57 v°.)

8 juillet 1469. — Warnier de Lonchamp, mari de Catherine, fille Jehan d'Acoch, relève des terres à *Ambesinia*, entre Meffe et Waseige, achetées par Jehan d'Acoch à Thieri d'Acoch, par transport de Jehan de Streilles, mari de Lore, fille dudit Jehan d'Acoch et sœur de ladite Catherine. — Ledit Warnier relève aussi un fief à *Francquegnees*, par transport dudit de Streilles; item, un fief à *Taviers*, *Ramelees* et Francquegnees, par décès dudit Jehan d'Acoch. Ces fiefs furent relevés dans la suite par Gober de Crupey, à cause de sa femme, qui les donna par échange à mons. de Crupey. (fol. 60; X, 23 v°; XLV, 27, 29.)

17 août 1469. — Maroie, veuve de Renequin Stenbies, fille

de Jaquemin de Hodomont et d'Isabia dele Loie, transporte la terre de *Hodomont* à Jehan de Hodomont, son frère, sauf l'usufruit dudit Jaquemin. Après quoi, ledit Jehan la reporte en douaire à Isabia, fille de Jehan de Sauvet, bailli de Condros, sa fiancée, laquelle fournit comme mambours sire Jehan de Sovet, son frère, prévôt de la collégiale N.-D. de Chyne, et Godeffroy de Vervi, son cousin. (fol. 63; XLV, 39.)

18 août 1469. — Jehan, fils de Jehan de Marbais, relève la terre de *Marbais,* qui fut relevée, dans la suite par Anthoine, fils dudit mess. Jehan. (IX, 12.)

31 août 1469. — Approbation des convenances de mariage de Marie, fille Jehan seigneur de Marbais, avec feu Anthoine Picquet. (XLV, 38.)

2 septembre 1469. — Jehan Smalequin relève la maison de la Couronne dans la rue de Vis, à *Namur,* par décès de Godeffroy Smalequin, son frère. (fol. 66.)

5 septembre 1469. — Gilles d'Otremont, comme mari de la fille Persan de Hum, relève le fief d'*Émines,* qui fut Jehan dele Bruwire. (fol. 66 v°; XII, 52.)

15 septembre 1469. — Jehan de Wayas, mari de Jehenne de Holegnoule, relève un fief à *Émines*, par décès de Watelet (var. Warnechon) Holegnoule, frère de sa femme. (fol. 67 v°; XII, 52.)

— Jehan de Vaulx relève un fief à *Bierelaucomine,* par décès de Jehenne de Seron, veuve Willame de Vaulx. (fol. 68.)

17 septembre 1469. — Jehenin, fils Jehan Homerie (?), relève 50 bonniers de bois lez *Velennes,* sur la Meuse, par décès de son père. (fol. 68.)

20 septembre 1469. — Sire Libert, fils Amiran d'Ambesin, relève le manoir de Henri de Broyvez à *Ambresin,* par décès de son père. (fol. 68; X, 20.)

26 septembre 1469. — Danea du PONT relève une rente sur le fief de *Corbomont*, par achat à Jehan Marchant. (fol. 69; XLV, 45 v°.)

7 novembre 1469. — Mess. Johan de FORVIE (ou SORINE), chevalier, relève une rente sur la seigneurie de *Boneffe*, au nom de Willame, fils mineur de mess. Jacques de Glismes, dit de Jodongne. (fol. 72 v°, 69 v°; XLV, 42.)

4 février 1470. — Willeame de SPONTIN, écuyer, seigneur de Faieres, transporte à Hue de Humieres sa terre de *Fraieres*, pour y prendre une rente. (fol. 44 v°.)

24 mars 1470. — Jehan BADUELLE relève une rente sur la terre de *Balastre* et un fief à *Wares-le-Cauchie*, par décès de son père. (fol. 83.)

5 avril 1470. — Mess. Jehan de GLIMES, chevalier, seigneur de Berghes, relève le fief et terre de *Byeme* à *Melin*, par decès de mess. Anthoine, seigneur de Walhain, son frère. (fol. 83 v°; IX, 3.)

3 juillet 1470. — Damoiseau Jehan de HOLVELHT, seigneur de Fau, relève une partie de la dîme de *Lonchampia*, par décès de Clos de Hollvelht, son père. (fol. 88 v°.)

30 septembre 1470. — Maître Jehan LANVIN relève la *chantrerie de St-Aubain*. (fol. 95 v°.)

15 octobre 1470. — Lambert du Bos, dit Mauburtin, relève la terre, hauteur et seigneurie de *Chastelinia*, en vertu d'une sentence du grand Conseil rendue contre mess. Bauduin de Humieres. (fol. 98, 98 v°; XLV, 59 v°.)

19 octobre 1470. — Devant les hommes de fief de Poilvache, mess. Simon de F..., chevalier, est investi de la terre d'*Aix*, au-delà des bois d'Arche, laquelle avait été mise en vente au plus offrant faute de payement de Robert dele Loie. (fol. 99 v°; XLV, 56 v°, 60 v°.)

20 octobre 1470. — Henri de Beez, au nom de Gille de Beez, son fils, est investi d'un fief en baisant Jehan d'Upegny, comme seigneur de la tour d'Upegny. (fol. 99 v°.)

29 octobre 1470. — Mess. Jehan, seigneur et ber d'Auxi, relève les *bois de Houssia* par donation du duc de Bourgogne, puis les vend à mess. Wolfart de Borsele, comte de Bochain, pour 1200 florins. (fol. 100 v°; XI, 17; XLV, 61 v°.)

3 novembre 1470. — Damoiseau Jehan de Holvert, seigneur de Faulx, vend sa part de la dîme de *Loncampia* à H. d'Otremont. (fol. 100; XLV, 63.)

16 novembre 1470. — Henri du Pont relève un fief entre *Coria* et *Thilleroule,* par suite d'un échange fait avec les Croisiers de Namur. (fol. 101; X, 33 v°.)

20 novembre 1470 — Jehan Godeffroy, de Blehen, relève le blokebut de *Marzines* par décès de Jehan Godeffroy, son père, et de Crestienne de Warnant, sa mère; puis il le vend à Jehan Abrion. (fol. 101 v°; XLV, 64.)

29 janvier 1471. — Mess. Jehan de Forvie, chevalier, relève par rescousse la terre de *Wares-le-Cauchie* contre Jaquemin Mathier, qui en était saisi comme mambour de Jehenne, sa mère, faute de paiement d'une rente. (fol. 103 *bis*, 74.)

— H. d'Otremont relève une rente sur la maison et tenure de *Hulecourt,* par achat à Stevenot Lamistan. (fol. 103 v°.)

30 janvier 1471. — Evra de la Marce, fils de damoiseau Loïs de la Marce, seigneur de Neufchastel en Ardenne, de Hardeumont et d'Agimont, relève le *winage de Givey,* sauf l'usufruit de son père; puis il le donne en douaire à Nicole Rolin, fille de mess. Anthone Rolin, seigneur d'Émeries, sa fiancée, laquelle fournit comme mambours mess. Jehan et Jacques Rolin, ses frères. (fol. 105 v°; XLV, 69.)

9 mars 1471. — Gillequin Waleran relève la seconde porte du château de *Namur,* par décès de Godefrin Lucquet, son cousin. (fol. 104.)

7 mai 1471. — Ernoul de Forvie transporte à H. d'Otremont un fief qu'il possède à *Wares-le-Cauchie.* (fol. 107, 108; XLV, 77 v°.)

11 mai 1471. — Mess. Jehan de Forvie transporte une rente sur la terre de *Wares-le-Cauchie,* à H. d'Otremont, en échange d'une autre à *Dassoul.* (XLV, 78 v°.)

24 mai 1471.— Scochart de Blehen relève le fief de l'Estene, gisant à *Saint-Germain,* par décès de mess. Jehan, son père. (fol. 110.)

27 mai 1471. — Jacques de Mommales, écuyer, demande à être mis en possession de la seigneurie de *Breginley,* par décès de Regnault de Mommale, son oncle. (fol. 110; XLV, 80.)

7 juin 1471. — Estevenot Lamistan, fils d'Estienne Lamistan, relève une rente sur la terre de *Taviers,* pas décès de son père; puis il en fait transport à mess. Thieri Bonnant, chevalier, maire de Namur, qui avait épousé la sœur dudit Stevenot. (fol. 110 v°; XLV, 81.)

8 juin 1471. — Jehan Lamistan relève un bois de 80 bonniers deseur *Dauheims* (var. *Yerpen)* par décès d'Estienne Lamistan, son père. (fol. 111; XI, 5 v°.)

6 juillet 1471. — Anthoine de Forvie, fils de mess. Jehan de Forvie, relève la terre de *Nameche* par retrait linager hors des mains de mess. Colart d'Otremont; il livre comme mambour son oncle, mess. Colart de Baillet. Ce fief fut relevé dans la suite par Anthoine de Marbais, capitaine de Samson, par transport d'Antoine de Forvie. (fol. 112 v°, 70 v°, 89, 104, 105; X, 72.)

9 octobre 1471. — Jehan, fils Jaquemin Gueffier, relève

le fief d'*Aracourt* par décès de Jehenne, sa mère, sauf l'usufruit de son père. (fol. 113; XII, 81.)

9 novembre 1471. — Mess. Thieri Bonnant, chevalier, vend une rente sur la terre de *Trivieres* à Williame de Coriole. (fol. 115.)

30 novembre 1471. — Jehenne, fille de Jehan de Tralée, rachète la terre de *Tralée* vendue par son père à mons. de Vertain. (fol. 116 v°.)

3 janvier 1472 — Jehan Blondia relève le fief de *Tournay* à Pontilac et à Hingion, par décès d'Aubert de Hucorne et de Jehenne Ridia, sa femme, auparavant veuve de Jehan Ridia. (fol. 119 v°; XLV, 14.)

2 février 1472. — Renechon Honneré, fils mineur de Jehan Honneré, relève une rente sur la terre de *Flun* par décès de son père. Il fournit Jehenin Honneré, son frère, comme mambour. (fol. 120.)

— Jehenin, fils Jehan Honnoré, relève le fief de *Meur*, par décès de son père. (XII, 55.)

11 février 1472. — Maître Jehan de Warisoul, licencié ès loix, relève une rente sur la seigneurie de *Libines* par décès de Jehenne, sa mère. (fol. 120.)

28 février 1472. — Hue de Lincourt, hôte de la Clocque à Namur, relève le fief qui fut Desiron d'Ambesin, puis Jaquemin de Wayas, mari de Willemot le Fevre, d'Ambesin, au baillage de Waseige, « par faute de relief d'aucun parent. » (fol. 120 v°; X, 23.)

— Thieri de Ban, le batteur, vend le fief de la *montagne de Champilon* à Danea de Hodege. (fol. 120 v°.)

8 mars 1472. — Loys, fils de Jehan de Hollongne, relève un fief à *Bonneville* par décès de son père, sauf l'usufruit de sa mère. (fol. 121 v°.)

30 mars 1472. — Catherine, fille de Jehan Gossuin, maire de Bouvignes, veuve de Regnault de Mommalle, écuyer, seigneur de Breginley, est mise en possession des dîmes d'*Annevoie* lez Bouillon, *Mons* et *Monchea* lez Bioul, lui succédées par décès de Jacques Gossuin, sa sœur, femme de Johan Sorlet. (Reg. XLV [1], fol. 87.)

28 avril 1472. — Mess. Gille de Brandebergh, chevalier, mari de la demoiselle de Sombref, comtesse de Vernembourg, relève la hauteur et justice de la terre de *Mons desseur Sombreffe*. (IX, 50.)

1 août 1472. — Maître Jehan de Warisoul relève une rente sur la terre de *Faulx,* mouvante tant du château de Namur que de la terre de Marbais, par décès de Jehan de Warisoul, son père, et de Marie, naguères femme de Henri de Hun. (XI, 12.)

6 septembre 1472. — Guilleame, fils de Guilliame le Bia et de Catherine, demande que Gontier d'Omalle se dessaisisse d'un fief à *Mostomble,* entre Landines et Golar. (fol. 95; XLIV, 70 v°.)

15 octobre 1472. — Maître Jehan de Warisoul est mis en possession d'une rente sur la terre de *Lambussart,* mouvante de la tour de Morealmez, par décès de Jehan, son père, et de Marie femme de Henri de Hun, écuyer. (fol. 97.)

17 novembre 1472. — Mess. Jacque de Jeumont, chevalier, seigneur de *Thy-le-chasteau* lez Walcourt, étant mort laissant sa femme enceinte, le souverain bailliage désigne un gouverneur pour cette seigneurie. (fol. 96 v°.)

1er décembre 1472. — Gerars Guiselin, bourgeois de Namur, rachète une rente sur la terre de *Taviers* que W. de

[1] Reg. aux *reliefs et transports* de 1467 à 1477.

Corioule avait autrefois achetée à mess. Thieri Bonnant. (fol. 101.)

4 février 1473. — Jehan, fils Colart de Samme, relève la ville de *Wandegneez* par décès de Leurence, sa mère, sauf l'usufruit de son père. (IX, 6.)

15 février 1473. — Les membres du souverain bailliage siégeant au château de Jeumont, en Hainaut, « comme terre empruntée à Adrien du Surich, bailli dudit lieu, » déclarent que Jean Hocart, bailli de Villers-mesire-Nicolle, en Hainaut, a comparu devant eux et dit que Nicolas, fils de mess. Jacques de Barbenchon, chevalier, seigneur de Jeumont, âgé de trois mois, avait hérité de plusieurs seigneuries par décès de son père, notamment de *Thy-le-chasteau;* il demande à faire relief en son nom. (fol. 105 v°.)

27 mars 1473. — Warnier de Longchamps, écuyer, fils de Henry de Lonchamps, bailli de Namur, vend à maître Jehan du Bos, licencié ès loix, conseiller de mons. le duc, une rente sur la seigneurie de *Mellemont,* laquelle avait été vendue le 30 juillet 1422 par mess. Guilliame de Schendremale à Jehan Taillot, bourgeois de Namur, puis rachetée comme proche par ledit Warnier. (fol. 53; IX, 59.)

1er avril 1473. — Mess. Warnier de Davels, chevalier, seigneur de Rohegnies, fils de Warnier de Davels, écuyer, relève la terre de *Meillemont* comme fils aîné dudit Warnier, par décès de sa mère et de Willemet de Davels, son frère. Ce fief fut relevé dans la suite par Anthoine de Daules, écuyer, fils dudit mess. Warnier. (fol. 108; IX, 59.)

6 avril 1473. — Approbation du testament de Willemet, fils Willaume de Wansin, en présence de Marie, veuve dudit Willaume puis femme de Gillequin de Courtil, de Jehan, fils

de Libert de Leuze, de Mariette et Gertrude, sœurs dudit Willemet. (fol. 107.)

28 avril 1473. — Convenances de mariage entre mess. Jehan de FERNEMONT, chevalier, seigneur de Dompierre, et Jehenne de Berlo. (fol. 109.)

19 avril 1473. — Williame de JUPLEU, fils de Williame de Jupleu, relève la tour de *Ville-en-Hesbaing,* par décès de son père. (X, 25.)

1er mai 1473. — Frère Anthoine de FAU, prieur de Géronsart, relève un fief à *Vileir* devant Hanut. (X, 27.)

13 juillet 1473. — Colart d'OTREMONT, fils de mess. Colart d'Otremont, chevalier, seigneur d'Atrive, est mis en possession du fief dit dele Val gisant à *Boveche,* par décès de dame d'Aix, sa mère, sauf l'usufruit de son père ; puis ledit Colart le transporte en douaire à Marie, fille de Hustin du Cherf, sa fiancée, qui fournit comme mambours Colart Hellin, son grand-père, Warnechon du Cherf, son frère, et Piera Erpen, son cousin. (fol. 99 v°.)

23 juillet 1473. — Messire Jehan de BARBENCHON, chevalier, seigneur de Lingne, donne en douaire à Jaqueline, fille de mons. de Croy, comte de Porcien, sa fiancée, une rente sur la terre de *Bailleul;* ladite dame fournit son père et mess. Jehan de Croy, chevalier, seigneur du Reux, son frère, comme mambours. (fol. 119.)

19 août 1473. — Jehan, fils Jehan d'OTREP, relève une brassine à *Otreppe,* par décès de son père. (X, 57 v°.)

31 août 1473. — Approbation du testament de mess. Bauduin de WYNES, en présence de son frère Pera, de Jehan de Wynes et Philippe dit Baltasart, bâtards dudit Bauduin, etc. (fol. 121 v°, 115.)

16 octobre 1473. — Christien, fils de Jehan de RAMELOT,

seigneur de Gounes, est mis en possession de la seigneurie de *Gounes* et des bois qu'on dit la *terre d'Ache,* par décès de son père. (fol. 129.)

31 décembre 1473. — Henri Boileaue relève un fief à *Egheseez* par vente de Jehan de Walehain, écuyer. Ce fief fut relevé dans la suite par Henri d'Otremont, receveur de Namur. (XII, 68.)

16 février 1474. — Philippe et Guilliame de Baillet, écuyers, fils de mess. Colart de Baillet, chevalier, et de Clauxe de Rausse, sont mis en possession de la seigneurie allodiale de *Marquelettes* par décès de leur mère, sauf l'usufruit de leur père; puis ils la transportent à Gerard Guiselin, échevin de Namur, pour y prendre une rente. (fol. 143.)

16 mars 1474. — Mess. Jehan de Glimes, chevalier, seigneur de Berghes, ayant autrefois donné à mess. Jehan de Berghes, son fils, le fief de *Biemme à Melin,* ce dernier est mis en possession et fait relief. (fol. 129 v°.)

11 mai 1474. — Godeffroy, fils aîné de Jehan de Hontoir, est mis en possession de la terre, maison et pourpris de *Cestrevin,* par décès de son père. (fol. 131.)

8 juin 1474 (?). — Gille de Balastre, mari de Marie Potey, fille ainée de Liber Potey, et auparavant femme de Jacquemin Bauchart (?), est mis en possession d'un fief gisant à *Hun,* par décès dudit Libert. (fol. 142 v°, 145.)

30 août 1474. — Henri d'Otremont est mis en possession de la terre de *Maiserey* qui lui avait été donnée par mons. le duc. (fol. 134.)

14 octobre 1474. — Pierre le Roy, bourgeois de Mons, mari de Guillemette, fille Jehan dele Houssiere dit dele Juerie, est mis en possession de la seigneurie de *Balastre,* par suite du décès dudit Jehan, seigneur de cette terre. (fol. 116.)

2 décembre 1474. — Maître Jehan de WARISOUL, licencié en lois, ayant une rente sur la terre de *Faulx* mouvante du château de Namur et du seigneur de Marbais, est mis en possession de cette seigneurie avec diverses cérénomies, faute de relief. (fol. 135. Cfr. XLIV, 73 v°.)

9 février 1475. — Jehan de FALIZOULLES, fils d'Ernal, est mis en possession d'un fief au *Petit- Sart* de Marlaigne par décès de son père. (fol. 136 v°, 134 v°.)

18 (ou 28) juin 1475. — Mess. Thieri BONNANT, chevalier, maire de Namur, relève la terre et avouerie de *Mehaigne* par vente de Melcior Paly. (fol. 127; XII, 75.)

26 juin 1475. — Jacquemin MATHIER, accomplissant le testament de Jamart Mathieu, son père, transporte à Jacques, son fils, une rente sur la terre et avouerie de *Mehangne*, dont il avait déjà la propriété par décès de Marguerite de Spontin, sa mère. (fol. 138.)

17 septembre 1475. — Messire Jehan de FERNEMONT, chevalier, seigneur de Dompiere, relève la pairie de *Scys* en vertu de la donation que lui en avait été faite par mons. le duc le 26 août. (XLVI, 2.)

21 octobre 1475. — Gille du MONT, fils de Jehan du Mont, est mis en possession d'une rente à *Biesme*, par décès de de son père; puis il en fait transport à Gille Severin. (fol. 138 v°.)

28 septembre 1475. — Anthoine, seigneur de MARBAIS, écuyer, fils de mess. Jehan, chevalier et seigneur de Marbais, vend une rente sur la terre de *Marbais* à mess. Alvrefons, chevalier, seigneur de Ligny. (fol. 149, 156, 157. Cfr. XLVI, 2 v°, 15.)

Octobre (?) 1475. — Alart de CORIOUBLE, seigneur d'Esquarmin et Valenchiennes, transporte à Marie de Bousies,

dite de Vertain, chanoinesse de Ste-Waudru, une rente sur la seigneurie de *Gossilies,* laquelle rente avait été achetée par mess. Gerart d'Escaussines, chevalier, à Lione dele Tour, seigneur de Gossilies, le 2 août 1413, et depuis rapprochée par Lione de Gongniez. (fol. 140.)

3 novembre 1475. — Thieri d'Auche (?), seigneur de Holvels, veut opérer le retrait linager de la terre de *Fau* des mains de Jehan de Warisoul. (fol. 152. Cfr. XLVI, 28 [1].)

30 novembre 1475. — Jehan (?) seigneur de Marbais, donne en douaire à Marie, fille mons. de Trasegnies, sa fiancée, une rente sur la terre de *Marbais;* ladite dame livre comme mambours mons. d'Armure, mons. d'Irchonwez, et Jaques de Trasigniez, ses frères. (fol. 154. Cfr. XLVII, 89.)

27 février 1476. — Maître Jehan de Warisoul, Laurent aux Brebis, mari de Marie de Warisoul, et delle Augusse de Warisoul, chanoinesse de Moustier, sœurs dudit Jehan, relèvent des alleus par décès de Jehan de Warisoul, leur père. (XLV, 153.)

13 mai 1476. — Jehan Boileaue, de Burdine, est mis en possession du fief d'*Eghesees,* par décès de Henri Boileaue, son père, qui l'avait acheté à Jehan de Walhain; puis il le vend à H. d'Otremont. (fol. 147 v°.)

26 juin 1476. — Willeme, fils de damoiseau Willeme de Sombreffe, relève le manoir de *Froymont.* (IX, 51.)

24 novembre 1476. — Mess. Lyon de Sars, chevalier, seigneur de Fosteau, transporte à Williame de Corioulle une rente sur la terre de *Taviers.* (fol. 165.)

[1] Au folio 49 du reg. XLVI, se trouve une note détaillée des réparations à faire au château de Faulx.

3 janvier 1477. — Jehan BLONDIA relève le fief de *Tournay*. (X, 56 v°.)

9 février 1477. — Otart, fils mess. Colart d'OTREMONT, chevalier, relève les terres, hauteurs et seigneuries d'*Atrive* et de *Fumale*, par décès de son père, puis il les vend à Gille d'Otremont. (fol. 162, 163.)

10 mars 1477. — Smalle de BROSEBERG, dit de Boulers, ayant, le 17 décembre 1473, transporté à mess. Volxhart de Borsle, comte de Bocain, une rente sur des biens à *Hosdain* et à *Ville en Hesbaing*, ledit comte en fait relief. (XLVII, 122.)

1er mai 1477. — Godeffrin d'ORBAY relève la maison, terre et cherwage dele *Raspaille* par décès de Henri de Brabant, son oncle; puis il la transporte à Henri de Brabant, son cousin, fils de Jehan de Brabant. (fol. 164.)

7 août 1477. — Jehenne du CHIERF, veuve de mons. d'Atrive, ayant été saisie de la terre de *Namesche* faute de payement d'une rente, mess. Rasse de Hours, chevalier, en opère le retrait linager comme proche d'Anthoine de Forvie. (Reg. XLVI [1], fol. 3 v°, 10.)

16 août 1477. — Godefrin, fils J. de HONTOY, donne en douaire une rente sur la terre de *Chestrevin* à Marie d'Ermeton, qui fournit comme mambours Enghelbert d'Orley, chevalier, maître Jaques de la Roche et Henri Otelet, ses frères. (fol. 4.)

27 septembre 1477. — Maclet de WIERDES donne en accense à maître Hughes d'Imigni, secrétaire (?) de mons. le duc, la terre de *Wierdes*, maison, cherwaige, terres, prés et bois. (fol. 8; XLVII, 16.)

[1] Reg. aux *reliefs et transports*, de 1475 à 1481.

29 octobre 1477. — Jehan de Niquet relève des héritages à *Bovesche* par décès de Laurent de Ballastre et de Maroie, grand-père et grand-mère de sa femme. (fol. 6 v°; XLVII, 12.)

6 janvier 1478. — Marie du Cherf, veuve de mess. Colart d'Ostremont, relève la seigneurie d'*Atrive* par décès de son mari, puis elle ordonne à Ottart d'Ostremont de se dessaisir dudit fief. (fol. 12.)

16 janvier 1478. — Godefrin Gueffier, fils de Godeffroy Gueffier, relève une rente. (fol. 13.)

12 avril 1478. — Aldof de Bouzies, seigneur de Vretain, fils de mess. Witasse de Bouzies, chevalier, relève la seigneurie de *Ghosillies,* dont les sept parts relèvent du château de Namur, et la terre de *Trallées,* par décès de son père, sauf l'usufruit d'Yzabeau dele Lech, sa grand-mère. Godefroy de Vretain, bâtard de Gosillies, prête serment en son nom. (fol. 39; XLVII, 16 v°.)

29 avril 1478. — Mess. Jaques, seigneur de Jausse en Brabant, chevalier, relève la seigneurie de *Byoul*, par décès de damoiseau Gille de Jausse, son père, et comme fils aîné. (XLVI, 39 v°; XLVII, 17 v°.)

11 juillet 1478. — Otart d'Otremont, fils de mess. Colart d'Otremont, seigneur d'Atrive et de Fumalle, vend à H. d'Otremont, receveur du comté, la seigneurie de *Fumalle*, eaux, bois, terres, prés, etc. (fol. 40 v°; XLVII, 21 v°.)

23 juillet 1478. — Hue l'Orfevre relève une rente sur le *winage du pont de Meuse* par décès de maître Jean l'Orfèvre, son père. (fol. 41.)

28 septembre 1478. — Approbation du testament de Collart d'Otremont, seigneur d'Atrive. (XLVII, 31, 60 v°, 63.)

10 octobre 1478. — Ernoult, fils d'Ernoul de Mouset, relève la terre de *Mouset,* maison, tenure, pourpris, cens,

rentes, bois, terres, etc., par décès de son père. (fol. 42 v°.)

25 octobre 1478. — Mess. Jaques de Glimes, dit de Jodongne, met hors de son pain Jaquemin, son fils, lequel, avec mess. Jehan de Jodongne, son oncle, et Louis, son frère bâtard, comme mambours, relève la seigneurie de *Bonneffe*, par décès de Willame de Glimes, son frère. (fol. 43 v°.)

29 décembre 1478. — Approbation des convenances de mariage entre Jehan du Cherf, de Harlues, et Catherine, fille Williame de Spontin, seigneur de Wavre. (XLVII, 47, 65, 146 v°.)

22 février 1479. — Henri, fils Henri Aignia, de Visoul, relève le tiers de la terre de *Beaurain* à Mox, par décès de Jehan de Halley, son oncle. (fol. 48 v°.)

9 mars 1479. — Jehan Chesnea, fils Lambert Chesnea, de Bouvignes, relève une rente sur la terre de Faulx, par décès de Hasa, sa grand-mère. (XLVI, 17.)

16 avril 1479. — Jehan dele Spinee, fils de Rennechon de l'Espinee, relève des terres à *Tavier*, par décès de Renouart de l'Espinee, son grand-père. (fol. 20 v°; XII, 47.)

24 avril 1479. — Jehan d'Enghez relève la seigneurie de *Bealren*, gisant à Mox et Mocheron, par décès de Henri de Groule. (fol. 20 v°.)

Avril 1479 (?). — Henri du Sart, bourgeois de Namur, achète à Otart d'Otremont un fief gisant à *Avin*. (fol. 21.)

10 mai 1479. — Lambert, fils Jamart de Tourier, relève le fief dele *Venison* par décès de son père. (fol. 21 v°.)

28 août 1479. — Mess. Jehan de Forvie transporte à Jehan du Cherf, de Harlues, le fief de *Steyne* gisant à Merdop, pour y prendre une rente. (fol. 25; XLVII, 47 v°.)

12 octobre 1479. — Marye, fille de Libert Potey, veuve de Jaquemin Bauchart, transporte à Jehan, fils de Jehan Bauchart, un fief qu'elle possède à *Hun*. (fol. 26 v°; XLVII, 58 v°.)

8 janvier 1480. — Jehan, fils Jehan Corelon (?), de Templou, relève une terre par décès de Marie de Trippecées. (XII, 57.)

9 février 1480. — Robert de Thiribus vend à Jaquemin Bouzia, bourgeois de Namur, des terres mouvantes de la seigneurie de *Beaurewart*. (XLVII, 90 v°.)

17 mars 1480. — Perra, fils Pirlotia de Wynes, relève des terres à *Ambresin*. (X, 20.)

29 avril 1480. — Jehan Amiran relève un fief gisant à *Ambresin*, par décès de mess. Libert Amiran, son frère. (fol. 27 v°.)

5 mai 1480. — Heyne de Mons relève la maison de la Couronne dans la rue de Vis, par transport de Jehan Smalquin, de Flerus, qui la tenait de Godefroy, son frère. (fol. 29, 29 v°.)

8 mai 1480. — Damoiseau Ferri de Boulant, seigneur de Chasteau-Thieri, transporte à damoiseau Thieri de Boulant, son fils, l'usufruit du winage de *Hastiers*, pour y prendre le douaire de Catherine d'Eve, sa fiancée. (fol. 30; XLVII, 66 v°.)

22 mai 1480. — Gilles d'Otremont donne en accense à Massart Stampa, sa maison, pourpris, prés, bois, eaux à *Émines*. (fol. 30 v°.)

24 juin 1480. — Hue dele Val, mari de la fille Henri de Werby, relève la tour et pourpris del Val à *Faux*, tenus en fiefs du sire de Marbais. (fol. 32; XLVII, 70.)

5 juillet 1480. — Henri Petit-Bon relève un fief au bailliage de Bouvignes, par décès de Jehan Petit-Bon, son oncle. (fol. 32.)

6 juillet 1480. — Mess. Olivier de la Marche, premier maître d'hôtel de mons. le duc, mari d'Isabelle Macefaing, veuve de mess. Jehan de Monferant, relève les droits que Claude de Monferant, frère dudit Jehan, pouvait avoir à une rente sur la terre de *Boussut* en Haynau. (fol. 33; XLVII, 73.)

8 juillet 1480. — Dame Joye, veuve de Jehan le Martilleur, et Maroie Allart, veuve de Jehan Hubar, sœurs, filles de Pierre Allart, seigneur de Seron et de Libines, relèvent la seigneurie de *Libines,* les fiefs de *Gosinnees* et de *Hemptines,* par décès de Pierre Allart, leur frère. Puis ladite Joye, par Pierre Hubert, chanoine de St-Aubain, son mambour, et pour accomplir la dernière volonté de sondit frère, transporte ledit fief à Philippe de Croy, comte de Porcien, comme mambour de Henri, son fils, et aux autres enfants dudit comte. (fol. 33; XLVII, 74.)

16 juillet 1480. — Jehan de Courteville, mari de Maroie, fille Jehan Jarbet, relève le fief de *Marechon,* par décès d'Ernoul de Deneez, grand-père de ladite demoiselle. (fol. 34.)

29 juillet 1480. — Gilles, fils Guillaume de Marilles, relève le moulin de *Branchon.* (fol. 34.)

10 août 1480. — Les archiducs Maximilien et Marie font savoir qu'à la requête de mess. Jehan de Lingne et de Bailleul, chevalier, leur conseiller et chambellan, ils consentent à ce que les terres de *Stepy* et *Bracquegnies* soient éclissées de celle de Bailleul au profit de Jaques Boulenghier. (XLI, 74. Cfr. 75 v°; XLVII, 68 v°.)

14 août 1480. — Mess. Jehan, seigneur de Lingne et de Bailleul en Haynau, transporte la seigneurie de *Strepi* et de *Braquegnees,* terre éclissée hors de celle de Bailleul, de

profit de Jaques le Boulenghier, seigneur de Boussut-sur-Heyne. (fol. 34 v°.)

12 novembre 1480. — Damoiseau Loys de la Marche relève tous ses fiefs. (fol 38.)

16 novembre 1480. — Marie de Resves, fille aînée de mess. Philippe, seigneur de Resves, et d'Agnes de Trasignees, relève la terre de *Gilli* par décès de son père, avec Loys de Resves, son oncle, comme mambour. (fol. 38.)

1er décembre 1480. — H. d'Otremont est mis en possession de la terre de *Libines* en vertu d'œuvres faites jadis en sa faveur par Piere Alart, qui lui livra les clefs de la maison et le gason. (fol. 51; XLVII, 72 v°.)

1er février 1481. — Convenances de mariage entre Jehan, fils de mess. Jehan de Namur, chevalier, seigneur de Trivières, et Jehenne, fille de mess. Jehan d'Emeries, chevalier, bailli de Waseige, en présence d'Anthonne, frère du futur, qui apporte la seigneurie de *Rianwez.* (XLVII, 127 v°.)

12 mai 1481. — Henri de Hun, écuyer, mari de la fille Willame de Hosdain et de Helis de Seron, relève les alleux qui furent Loys de Jupleu à *Montigny,* laissés par ses beaux-parents. Scochart de Blehen, écuyer, mari de Katherine, fille Scochart de Harlues et Jehenne de Seron, relève également les alleux de ses beaux-parents. Puis les deux relevants font un échange de biens. (fol. 54; Cfr. XLVII, 85, 102.)

19 juin 1481. — Anthone de Forvie transporte à Anthone de Marbais, capitaine de Sanson, la terre de *Namesche* en accense héréditaire. (fol. 55; XLVII, 86.)

26 juin 1481. — Jehan, fils de mess. Jaques de Wandegnées,

relève la seigneurie de *Wandegnies* lez Flerus, par décès de son père. (XLVIII, 1.)

28 juillet 1481. — Henri d'Otremont, receveur du comté, donne à Philippe, son fils, receveur et céarier de Flerus, le fief d'*Alos,* qui fut Phlipart de Prelles; item, des terres al *Ransart,* à *Waseige,* etc. Gilles d'Otremont releva ce fief dans la suite par décès dudit Philippe, son frère. (Reg. XLVII [1], 92, 196; X, 47 v°; XLVIII, 2 v°.)

14 août 1481. — Philipinnet dele Savenière, fils de Philipart dele Savenière, de Burdines, relève une court de mayeur et d'échevins, appelée le fief d'*Atrive,* à Ohay, par décès de son père. (fol. 91; X, 87; XLVIII, 4.)

— Ernoul le Polly ayant vendu une rente à Ernoul Macquille, Godefroy Pahia en opère le retrait linager. (fol. 92 v°.)

25 août 1481. — Approbation des convenances de mariage de Williame de Davelz, fils naturel de Williame de Davelz, écuyer, avec Houte, fille Jehan le Chyne, receveur de Bouvignes. (fol. 93.)

10 septembre 1481. — Le seigneur de Marbais n'ayant pas relevé le fief de pairie de *Fau,* Jehan dele Malaise, seigneur de Donglebert, transporte à Jehan de Senzelles, seigneur d'Ongnies en Tierache, mari de Marie dele Malaise, sœur dudit Jehan, les droits qu'il peut avoir à la terre, maison et cherwage *Desnoes* lez Fau, dépendante dudit fief de pairie. (fol. 96, 190; XLVIII, 4 v°.)

3 novembre 1481. — Henry, fils aîné de Henri de Longchamps, dit de Bousey, relève une rente sur la terre de *Chastelineau,* puis en fait transport à Lambert, seigneur de Maupertin et de Chastelinea. (fol. 97; XLVIII, 5 v°.)

[1] Reg. aux *reliefs et transports,* de 1477 à 1485.

3 novembre 1481. — Pol de HONTOY, fils de Godeffroy de Hontoy, relève une rente sur le moulin de *Bouvingnes*, par décès de son père. (fol. 98; XLVIII, 5 v°.)

24 novembre 1481. — Marie, fille de Libert POTTEY, veuve de Gilles de Balastre, relève l'avouerie de *Bey* et *Bouges* par décès de son père, puis elle en fait transport à Anthoine Ponchin, procureur de mons. à Namur. (fol. 105 v°; XLVIII, 6 v°.)

— Danea de HODEGE donne en accense héréditaire à Guillaume, fils Colin Baudechon, de Vaudon, un fief près de *Coria* et *Tilleroule*. (XLVIII, 6 v°.)

31 décembre 1481 (n. st.). — Warnier de LONCHAMPS, mari de Marie d'Acoche, transporte à Gobbert de Crupey, seigneur de Serecheau, fiancé de Jehanne, fille dudit Warnier et de Marie N., un fief gisant à *Wasages* et à *Embresigneau*. (fol. 104; XLVIII, 8 v°.)

1er février 1482. — Piettre MOT achète à Jehan, fils Henneman dele Porte, des terres à *Leuse*. (XLVIII, 9 v°.)

5 février 1482. — Robert d'YVE donne en accense héréditaire à Gade de Landines, des prés, terres, bois, haies, buissons, etc., constituant un fief d'Ente à *Landines;* lequel Gadde les transporte à Michiel de Warisoul de Selle. (fol. 104 v°, 105; XLVIII, 9 v°.)

8 février 1482. — Gilles de BEY donne en accense héréditaire à Jehan Baduelle, une partie du moulin de *Verderin* qu'il tenait « à cause de le huisserie d'armes. »

23 février 1482. — Jehan WTENLIEMINGHEN, écuyer, seigneur de Wanghe, Baexhem et Beulren, relève la pairie de *Wanghe* par décès de mess. Jacques, son père. (XLVIII, 10 v°.)

26 février 1482. — Pol de HONTOY ayant vendu un fief à Gobelet, marchand de Bouvingnes, mess. Jaques de Spon-

tin, chevalier, seigneur de Freyres, en opère le retrait linager. (fol. 114 v°; XLVIII, 11.)

2 mars 1482. — Gilles de Fo transporte à mess. Thieri Bonnant, chevalier, mayeur de Namur, ses droits à l'avouerie de *Mehaingne*. (fol. 112 v°; XLVIII, 11.)

9 mars 1482. — Gilles, fils Henri d'Otremont, receveur de Namur, relève le fief *Dallos* par décès de maître Philippe d'Otremont, son frère. (Reg. XLVIII [1], fol. 11 v°, 24 v°.)

16 mars 1482. — Hustin de Modave relève une rente sur la terre de *Breginlers* par décès de Catherine Gossuin, sœur de sa femme et veuve de Regnier de Mommalle, seigneur de Breginlerz. (fol. 11 v°.)

— Henri de Hun relève une vieille tour ruinée depuis longtemps à *Hanrech*. (fol. 12.)

— Otart d'Otremont, fils mess. Colart d'Otremont, chevalier, donne à Henri d'Otremont, receveur de Namur, un fief à *Avin*, maison, teuure, pourpris, jardins, prés, terres, eaux. (fol. 12.)

19 avril 1482. — Jennin de Coriole relève le fief qui fut Desiron d'Ambesin au bailliage de Waseiges, par décès de Hues de Lincourt, comme fief perdu. (fol. 13.)

7 mai 1482. — Frère Gerart d'Ecque, abbé de Floreffe, relève une rente par décès de Lucas d'Ecque, son prédécesseur. (fol. 14.)

30 mai 1482. — Jehan de Fumalle, écuyer, fils de mess. Simon de Fumalle, chevalier, vend à Gillet, veuve de maître Johan l'Orfèvre, chancelier et président de Brabant, et à Hue l'Orfèvre, son fils, une rente sur le cherwage, prés, bois, eaux, jardins de *Rovecea*, lequel n'avait d'autre hypo-

[1] Reg. aux *reliefs et transports*, de 1481 à 1486.

thèque qu'une rente envers Johan de Salmier, oncle dudit Fumalle. (fol. 14 v°; XLVII, 118.)

8 juin 1482. — Baptiste de Pontevres, seigneur de Contegnat, Flourines et Pelz, ayant fait des pertes au service du duc de Lorraine et de Bar, ce prince lui donne la ville et justice de *Jamaingne,* avec les viviers et chemins de la terre de *Flourinnes,* les winages, etc. (fol. 15 v°; XLVII, 120 v°.)

12 juin 1482. — Mess. Thiri Bonnant, chevalier, maire de Namur, relève un pré au bailliage de Bouvines par donation de Henri Petit-Bon. (fol. 15 v°.)

26 juillet 1482. — Williame de Houssoy relève le fief dou *Perroy* à Rine, par décès de Jaquemin dele Spinée. (fol. 17.)

20 août 1482. — Servaix, fils de Bauduin de Sorines relève une rente à *Bouvignes,* puis la transporte à Jehan, fils Pira Jehenna. (fol. 17 v°.)

24 août 1482. — Goffinon, fils Goffart de le Val, relève le fief dele *queusserie* ale Nuefville, par décès de son père. (fol. 17 v°.)

— Nicolas Gobelet, bourgeois de Bovingnes, relève la terre de *Bioul* comme hypothèque d'une rente par lui achetée à mess. Jaques, chevalier, seigneur de Jauce et Byoul. (fol. 18 v°.)

29 août 1482. — Jaques, fils d'Ernou de Mousey, relève le fief de *Mousey* par décès d'Ernoult de Mousey, son frère. (fol. 18 v°.)

7 septembre 1482. — Robert de le Loye vend à Jehan de Corioule une rente sur le fief d'*Ywey* mouvant de la seigneurie de Goiet. (XLVII, 128 v°, 130.)

25 janvier 1483. — Ottart, fils de mess. Colart d'Otremont, relève le fief del *Val à Boveche,* par décès de Colart,

son frère. Puis, avec son frère Hustin, il vend une rente à Jehan de Velennes. (fol. 19, 24 v°.)

14 février 1483. — Anthoine de Forvie, écuyer, transporte la terre de *Namesche* à Jehan de Lamynes, écuyer, pour y prendre une rente. (fol. 24; XLVII, 187.)

— Mess. J. de Lonchamps, chevalier, seigneur de Dompiere, relève la seigneurie de *Fernemont* avec les fiefs d'*Andove* et d'*Ambesin,* par décès de N. de Gesves, sa mère, et sauf l'usufruit de mons. de Fernemont, son père. (fol. 24.)

25 février 1483. — Mess. Jehan Utheliemingue, chevalier, relève la pairie de *Wanghe* par décès de Jehan, fils mess. Jaques Utheliemingue. Serment dudit seigneur. (fol. 25.)

24 avril 1483. — Jehan de Forvie relève des terres en *Chaponval,* puis les transporte à Henri de Hun. (fol. 30.)

24 mai 1483. — Maître Eustace Mahyart, chanoine de St-Albain, relève l'écolâtrie de cette église. (fol. 27 v°.)

26 mai 1483. — Approbation des convenances de mariage entre mess. Williame de Horion, chevalier, seigneur d'Oley, Grantach et Engy, et Marguerite, fille de damoiseau Guill. de Spontin, seigneur de Wavre. (fol. 27 v°; XLVII, 202.)

27 mai 1483. — Jugement au sujet de la seigneurie de *Duys,* à laquelle prétendait Ostart d'Oultremont. (XLVII, 182.)

— Godefroy d'Eve, écuyer, prévôt de Poillevache, relève un fief à *St-Denis,* par décès de Colin Levrens, son grand-père. (fol. 28.)

29 mai 1483. — Loys de Celle transporte à Godefroy d'Eve une rente sur la seigneurie de *Libines.* (fol. 28 v°. Cfr. XLVII, 185.)

5 juin 1483. — Jehan Blondia vend à Jehan Jeheu une rente à *Hingion.* (fol. 29.)

6 juin 1483. — Maître Pierre Hubert, doyen de St-Aubain,

relève des terres à *Melley,* par décès de Piere Alart, son oncle. (fol. 29.)

— Jehan de HUMIÈRE, doyen de S[t]-Lambert, à Liége, relève la *costrerie de Walcourt*, par donation du duc. (fol. 29 v°.)

7 juin 1483. — Approbation des convenances de mariage de Gille du CERF, de Bolines, avec Isabeau, fille Williame de Celle. (fol. 29 v°; XLVII, 188.)

19 juin 1483. — Mess. Thomas, seigneur de Crupet, chevalier, transporte à Gobert de Crupey, veuf de Jehenne, fille Warnier de Lonchamps, des terres à *Waseiges* et *Ambesinia*. (fol. 30 v°; XLVII, 193.)

21 juin 1483. — Rasse CONFESSE, mari de la veuve Godefroy Smalquin, transporte à H. d'Otremont la maison de la Chapelle, située rue de Vis, à *Namur*. (fol. 31, 32.)

23 juin 1483. — Jehan de SANZEILLES, écuyer, seigneur d'Ongnies, transporte à Henri d'Otremont, le fief, cheruage, bois et viviers des *Noes*. (fol. 31.)

13 août 1483. — Jaquemin, fils de Godefroy d'EVE, relève le fief qui fut Gilles de Gounes à *Tillieres,* par décès de Margarite de Bossimez, sa mère; puis il requiert Henri du Pont de s'en dessaisir. (fol. 33 v°.)

9 septembre 1483. — Jaques, fils Pira le MINEUR, relève une maison mouvante du fief de *Bierlacomyne* (appartenant à Jehan de Vaulx), par décès de son père. (fol. 34 v°.)

11 septembre 1483. — Approbation du testament de mess. Rasse de FOURFO, chevalier, seigneur de Hour-en-Famenne, mari de Jehenne de Juppleu. (fol. 35; XLVII, 143.)

— Smale de BROSEBERG relève le fief de *Wodon*, par décès de mess. Rasse de Fourfo, seigneur de Hour-en-Famenne, et en vertu du testament de Smalé de Broseberg, son oncle, seigneur de Centfontaines. (fol. 34 v°.)

— Robert dele Loye donne à Jehan de la Ruelle une rente sur la terre de *Hour-en-Famenne*. (fol. 35.)

15 septembre 1483. — Frère Jaques de Thyan, prieur de Geronsart, relève un fief à *Vileir devant Hanut,* par décès de frère Anthoine de Fau. (fol. 35 v°; X, 27.)

26 septembre 1483. — Colart de Crotes relève le fief de *Mauroypreit* et la *Queusserie de Nuefville,* par décès de Goffinon, fils Godefroy de le Val. (fol. 36.)

3 octobre 1483. — Approbation des convenances de mariage de Raesse de Laminne, écuyer, et de Jehenne, fille Collart de Hollande. (fol. 36 v°; XLVII, 144, 146.)

— Approbation du testament de Catherine, veuve Pira Byeme, à la demande de Robert, bâtard de Loys de Juppleu. (fol. 37; XLVII, 145.)

— Jehan de Harlues relève l'avouerie de *Hanrech* par décès d'Istasse, son frère. (fol. 37.)

29 octobre 1483. — Jehan, frère de Henne de Mons, relève la maison de la Couronne dans la rue de Vis, à Namur, puis la vend à Godefroid d'Eve. (fol. 38.)

30 octobre 1483. — Godefroi d'Eve, prévôt de Poillevache, transporte à Jehan, fils Henri du Sart, une rente sur un fief à *Rines,* et une autre à mess. Thomas du Puch, doyen de S[t]-Pierre-au-Château.

6 novembre 1483. — Will. de Coriole transporte à Jehan Henne une rente sur le bois de *Petit-Ban*. (fol. 38 v°.)

Novembre (?) 1483. — Sentence entre Will. de Juppleu et Robert dele Loye au sujet de la terre de *Hour*. (XLVII, 149.)

5 décembre 1483. — Williame Gobin relève le fief de *Tillieres* par décès de Williame, son père. (fol. 39 v°.)

12 décembre 1483. — Jehan dele Spinée transporte à

Jehan de Gra une rente viagère sur le fief de *Thaviers*. (fol. 40 v°.)

20 décembre 1483. — Jehan GUIEFFIER transporte à Jehan Bachart, de Bovingnes, une rente sur le fief d'*Aracourt*.

— Jehenne de HAULTEPENNE, dite de Fero, relève le fief de *Beusey* par décès de ses parents.

— Lambert de THON, dit des Fossez, fils de Wathier des Fossez, relève le fief de *Haltines* par décès de son père. (fol. 41.)

22 décembre 1483. — Jehan GUIEFFIER, du consentement de Jaques des Commens (?), oncle de Jehan Guisselin, relève une rente sur le fief de *Taviers*, dans la mairie du Fez, par décès de Guerard Guisselin et dudit Jehan Guisselin, son fils. (fol. 41 v°.)

23 décembre 1483. — Jehan BADUELLE relève une rente sur la terre de *Balastre* par décès de Jehan, son frère. Le même jour Anthoine de Badouelle, fils dudit feu Jehan, relève le fief de *Waretz*. (fol. 42.)

3 janvier 1484. — Jehenin, fils Jehan le TOURIER, relève une rente sur la terre de *Bonneffe;* il fournit comme mambour Gobert du Pont-de-Remy, son grand-père. (fol. 42 v°.)

5 janvier 1484. — Mess. Anceau de HAMALLE, chevalier, seigneur de Trasegnies, ayant fait faute de payer une rente sur la seigneurie de *Hespegnies* mouvante de la tour de Moriamez, Williame d'Odeur, seigneur de Hamalle, en prend saisine. (XLVII, 153. Cfr. XLVIII, 47 v°.)

23 janvier 1484. — Catherine de Fex, dame de Role et de Daves, veuve de Jehan N..., avec Jehan de Dave, son mambour, présente main et bouche pour relever la terre de *Dave*. (fol. 43.)

29 janvier 1484. — Joret de WARTEZ, avec Colart de

Ciplet, son peau-père, comme mambour, relève une rente à *Ville-en-Warex* par décès de George de Wartez, son père.

30 janvier 1484. — Marguerite, fille Jehan GUIEFFIER, dit de Rynes, relève une rente sur le cheruage d'*Aracourt* par décès de son père. (fol. 43 v°.)

— Robier dele LOYE, écuyer, exhibe des lettres par lesquelles le duc de Bourgogne le charge de desservir le fief de *Scy*.

— Damoiseau Thiry de MOMMALLE relève la terre de *Breginlers* par décès de damoiseau Jaques de Mommalle, son père.

— Jaques UTELIMINCEN, de Louvain, relève la terre de *Wanghe,* lez Tilemont, par décès de messire Jehan, son père. (fol. 44.)

4 février 1484. — François, fils d'Adrien de HONTOY, relève le fief de *Hontoy* et le *chambrelage* du comté, par décès de son père. (fol. 44 v°.)

19 février 1484. — Mahon le BLONCQ, mari d'Agnez de Du, relève la maison de la Couronne dans la rue de Vy.

— Guillain LE CHINE, maire de Bovine, relève le fief d'*Armenton* et de *Bauvechon* par décès de Jehan, son père.

19 février 1484. — Ernoul d'OREGE, mari de Marie de Crestint, veuve Guillaume d'Orege, écuyer, seigneur de Rozées, relève la terre de *Rozées*. (fol. 45 v°.)

21 février 1484. — Jehan de SOMBREF, chanoine de Colongne, relève l'avouerie de *Jemeppe* et la seigneurie du *Trono* par décès de messire Willeme, son père. (fol. 45.)

27 février 1484. — Godefroy d'EVE transporte à Henry, son frère, une rente à *Saint-Denis*.

1er mars 1484. — Guillame, fils aîné de Jehan du CHERF,

avec mess. Robert Chevalier, seigneur de Spontin, son oncle, comme mambour, relève le fief delle *Motte,* la taverne et le moulin de *Noville-sur-Mehaigne,* etc., par décès de son père.

— Le même jour, Michiel, frère dudit Guillame, avec Jehan de Spontin, son mambour, relève le fief delle *Steyne* à *Merdop,* l'avouerie de *Hanrex* et une rente sur le moulin de Sambre. (fol. 46, 46 v°; X, 31 v°.)

6 mars 1484. — François Bodart, mari de Margueritte, fille Fastray le Veeau, relève le fief de la vicomté de *Dynant,* puis le transporte, du consentement de Robert dele Loye, seigneur de Hour, à Jehan d'Eve, seigneur de Drehanse et Wailesin. (fol. 46 v°.)

20 mars 1484. — Colart, fils Jehan de Hontoy, relève le fief des forages de *Hastiers* par décès de son père.

24 avril 1484. — Hue l'Orfevre, fils maître Jehan l'Orfevre, chancelier de Brabant, relève le fief du winage du pont de Meuze, à *Namur,* par décès de son père. (fol. 47 v°.)

29 avril 1484. — Adrienne, fille de maître Jehan de Warisou, avec Henri de Tenremonde, châtelain de Walhain, son mambour, relève des rentes sur les terres de *Fau,* de *Soye* et de *Libines,* avec le fief de *Moncheau,* par décès de son père. Après quoi, Jehan de Hemetines, écuyer, seigneur de Wandegnies, assigne à ladite dame, sa fiancée, un douaire sur la terre de *Wandegnies.* (fol. 48; XLVII, 154 v°.)

— Henri d'Otremont, receveur, transporte à Colinet, son fils, la terre de *Libines.* (fol. 49. Cfr. fol. 40 v°.)

18 mai 1484. — Getrux de Sombref, dame de Torne et de Requen, damoiseau Walleran, son frère, et les enfants mineurs de damoiseau Frederich de Sombref, frère desdits

Gertrux et Walleran, et héritiers de Jehan de Sombref, chanoine de Cologne, demandent la mise en possession de la terre de *Trono* et de l'avouerie de *Jemepe,* par Tidris (?) Polart, leur proche et mambour. (fol. 49 v°.)

28 mai 1484. — Messire Willame, seigneur de HORION, chevalier, mari de Margritte de Spontin, relève la terre de *Lernu*, maison, prés, terres, bois, etc., en vertu de ses convenances de mariage.

18 juin 1484. — Erenoul de BOUSEE relève un fief d'Ende au ban de *Sclin* par décès de Gille de Borsée, son oncle.

— Godefroy d'EVE, écuyer, donne à Gerard de Goreux une rente à *Saint-Denis*.(fol. 50.)

1er juillet 1484. — Philippe de THY, mari de Catherine Gadon, relève la tour de *Lingny* par décès de Henon Gadon, son beau-père. (fol. 50 v°.)

2 juillet 1484. — Jehan des WAYAS relève le fief d'*Emines* par décès de Jehan des Wayas, son père, sauf l'usufruit de Jehenne de Holegnoule, sa mère, actuellement femme de Jaquemin de Limelette dit Hennequin. (fol. 52 v°.)

4 juillet 1484. — Jehan de CORIOLLE, mari de Katherine de Gra, relève un fief à *Hastières* par décès de Guillaume de de Gra, son beau-frère; puis il fait demander à la veuve dudit Guillaume de se dessaisir dudit fief. (fol. 51 v°.)

23 juillet 1484. — Gillot, fils de Guillaume de GRA, relève le fief de *Hastières* par décès de son père. (fol. 52 v°.)

31 juillet 1484. — Rennechon FIEFVÉ relève le fief de *Plumecoq* par décès de Perechon Fresne, son frère. (fol. 53 v°.)

8 août 1484. — Eustasse de BOUSSIES, écuyer, seigneur de Vertain, fils de mess. Eustasse de Boussies, chevalier, relève les seigueuries de *Gosselies* et de *Traslees* par décès d'Adolf de Bousies, son frère. (fol. 54.)

1er août 1484. — Henry d'OTREMONT donne à Jehenin Leclin, clerc, une rente à *Doisou*.

— Godefroy d'EVE, écuyer, donne à Gillechon le Carpentier une rente à *St-Denis*.

21 août 1484. — Jehan de PREY, fils de Godefroy de Pré, donne à Henry d'Otremont son fief de *Maiseret*. (fol. 54 v°.)

9 octobre 1484. — Otard, fils Colart d'OTREMONT, chevalier, transporte la maison, tenure, etc., del Val à *Boveche*, plus le droit qu'il pouvait prétendre à la terre d'*Atrive*, à Henri d'Otremont, receveur, son oncle. (fol. 57 v°.)

17 octobre 1484. — Pierrart le ROY, mari d'Isabeau, veuve de Jehan Maillart, fille de Bauduin de Champillon, relève un fief à *Esguesees*. (fol. 56.)

18 novembre 1484. — Jehennon, fille Henri AIGNIA, relève le tiers du fief de *Beaurain* à Moxh, par décès de Henri Aignia, son frère. (fol. 59; X, 11.)

26 novembre 1484. — Messire Charles CHEVALIER, seigneur de Lingni, relève un fief par décès de mess. Alvrofons, son père. (fol. 59.)

29 novembre 1484. — Mess. Gisberche de WASTENDONGE, mari de Marie de Sombref, relève la seigneurie du *Trono* et l'avouerie de *Jemeppe* par décès de mess. Will. de Sombref, frère de ladite dame, puis il en fait transport à Henri van Nuhem. (fol. 63.)

7 décembre 1484. — Jaquemin, fils Jehan de HODOMONT, relève la seigneurie de *Hodomont* et une rente sur celle de *Hubinon*, par décès de son père. (fol. 59 v°.)

8 janvier 1485. — Damoiseau Frederich de BRANDEBERG, dit de Boulan, et damoiseau Thiery, son fils, transportent le tiers du winage du *Chasteau-Thiery*, sur Meuze, à damoiseau Jehan de Ynatene et à Marie de Brandeberg, fille dudit

Frederich, en vertu des convenances de mariage de ces derniers. (fol. 61 v°.)

29 janvier 1485. — Maroie de Limay relève le fief de *Limay* par décès de Jehan de Limay, son père. (fol. 62 v°.)

9 février 1485. — Anthonin Groul relève le fief qui fut le seigneur des *Platias*, qui était abandonné.

28 février 1485. — Thiery, fils Erclin de Clermont, relève le fief du *bos de Tournay* tel que le possédait Jehan le Tiesson, son grand-père, père de Jehenne. (fol. 63 v°.)

2 mars 1485. — Jehan [1] Lardenois, de Spontin, transporte à Henry de Seraing, écuyer, fils de mess. Hue de Seraing et de Maroie de Spontin (fille dudit Willame et de Marie de Hosdain), une rente sur la terre de *Ham-sur-Sambre*. (fol. 64 v°; XLVII, 158.)

4 mars 1485. — Mess. Bouty, seigneur de Peix et de Homyn, chevalier, mari de Katherine de Spontin, nomme un receveur de ses droits de reliefs comme *Chambellan* héréditaire du comté. (fol. 64.)

— Willame de Gesves, fils de Henry de Gesves, relève le *chambellage* héréditaire du comté par décès de son père, sauf l'usufruit de Katherine de Spontin, sa mère, actuellement femme de mess. Boutier de Feix; item, le fief de *Coraine*. (fol. 64 v°).

14 mars 1485. — Loys de Houlongne, écuyer, fils de Jehan de Hollongne, relève le fief de *Waing* par décès de son père, puis en fait transport à Michiel de Warisoul. (fol. 65 v°.)

21 mars 1485. — Damp Gerar de Chalon, abbé de St-Jaques à Liége, relève le fief de *Havrech* appartenant à la

[1] Le mot *Jehan* est douteux; il parait avoir été gratté avec intention. Le reg. XLVII donne *Willame*.

dignité abbatiale de St-Jacques, par décès d'Ernoul de Berch, son prédécesseur.

26 mars 1485. — Royne, fille de Will. de WARISOUL, relève le fief de *Seilles* par décès de son père, puis elle en fait transport à Michiel de Warisoul, sauf l'usufruit de Marie Holegnoulle, sa mère. (fol. 65.)

14 avril 1485. — Jehan HANON, de Bonneville, relève un fief à *Bonneville* par décès de Jehan Hanon, son père. (fol. 66.)

4 mai 1485. — Mess. Jaques de GLINNES, chevalier, bailli du romand pays de Brabant, et damoiseau Jaques de Glinnes, écuyer, frères, enfants de mess. Jacques de Glinnes, chevalier, relèvent le fief de *Beaufau-Mariette* par décès de leur père; après quoi ils en font transport à Jehan, fils de George de Hemetines. (fol. 66 v°.)

30 mai 1485. — Mess. Couse de LYMELETTES, chevalier, mari de Jehenne, sœur de Jehan de Montegny, relève l'avouerie de *Lodelinsart* par décès dudit Jehan, savoir les bourgeoisies, mortemains, le tiers des amendes, des bois et des houillères. (fol. 67.)

26 juillet 1485. — Accord au sujet du fief de *Maisny* qu'Anthoine de MARBAIS, écuyer, voulait obliger Jacques Mathieu à relever de lui comme seigneur de *Namesche*. (XLVII, 165 v°, 156 v°, 158 v°.)

10 août 1485 — Hustin, fils mess. Colard D'OTREMONT, chevalier, seigneur d'Atrives, relève un fief entre *Avin* et *Acoche*, nommé le fief Jehan Baudrion, par décès de son père. (fol. 69.)

5 octobre 1485. — Jehan, fils Jehan de HANRECH, seigneur de Preelles, relève les fiefs d'*Évrescois* et *Roheillies*, et celui de *Preelle*, par décès de son père. (fol. 71.)

25 octobre 1485. — Pierlot, fils de Henri de CESTREVIN, relève un fief d'Ente par décès de son père.

14 novembre 1485. — Jehan, fils Pierelot dele Vene, avec Jaque de Forvye, son oncle, comme mambour, relève le fief de *Bauwigny* par décès de son père, sauf l'usufruit de Margritte de Forvye, sa mère. (fol. 71 v°.)

— Sentence relative à la terre de *Fromont*, disputée par Henri de Numan, écuyer, et les enfants de Frédéric de Sombreffe. (XLVII, 167.)

— Mess. Jehan de Crimyngne (?), chevalier, mari d'Agnez de Monfort, fille puinée de mess. Jehan de Monfort, chevalier, relève la seigneurie de *Tongrenelles*, tenue en trois pleins fiefs, par décès de son beau-père; puis, avec le consentement du duc, il en fait transport aux religieuses de Soriaumont, qui la lui rendent en lansage. (fol. 72.)

25 janvier 1486. — Mess. Henry Taye, chevalier, relève le fief de *Biemme* et *Ranssart* par décès de son père, messire Jehan, chevalier.

28 janvier 1486. — Lambert des Fossez, dit Moreau, transporte à Gerard Fayl un pré à *Haltines*. (fol. 73 v°, 74.)

4 février 1486. — Loys le Panetier, écuyer, relève la terre de *Balastre* par décès de Jehenne Rabacht, sa mère, sauf l'usufruit de Jehan le Panetier, son père.

5 février 1486. — Gille de Fumalle relève un fief d'Ente par décès de son père. (fol. 74 v°.)

21 mars 1486. — Godefroy d'Eve, écuyer, relève à *St-Denis* une rente qui fut à Colin Lorens. (fol. 77 v°.)

3 mai 1486. — Otart d'Outremont, mari de Jehenne de Mouset, relève une rente sur le cheruage du *Vivier*, près Coriolle, puis en fait transport à Clos d'Aimereu. (fol. 80 v°.)

17 mai 1486. — Jehan, fils aîné de Jehan Salmy, relève une rente sur les forages de *Bovingnes* par décès de son père. Son

frère Nicolas relève la propriété et lansage dudit forage. (fol. 82.)

25 mai 1486. — Guillaume, fils aîné de Jehan de Fumalle, relève une rente sur la maison de *Wierde*, qui fut Marquelet de Wierde et qui est à présent à Hugues d'Ymegny, par décès de son père, sauf l'usufruit de Margrite Bounant, sa mère. (fol. 82.)

27 mai 1486. — Gille, fils de Jean de Foriere et d'Agnez de Hemetines, relève un fief à *Pontilasse*, qui fut jadis Stassart de Pontilasse. (fol. 83 v°.) [1]

6 septembre 1486. — Jehan de Tarsine, neveu de Jehan de Pree, relève le fief de *Maiseret*, maison, terres, bois, haies, eaux, par décès de son oncle, et demande à Henri d'Outremont de se dessaisir dudit fief. (Reg. XLIX [2], fol. 3 v°.)

28 novembre 1486. — Guillaume de Gesves, écuyer, relève un fief à *Coraines*, terres, prés et bois, par décès de Jaquemart de Coraines, puis fait demander à Jehan de Tarsines de s'en dessaisir. (fol. 5 v°.)

6 décembre 1486. — Colart, fils Jehan de Hontoy, reconnaît avoir vendu à damoiseau Thieri de Brandeberch, dit de Boulan, écuyer, le fief des *forages de Hastières* qu'il possédait par décès de son père. (fol. 6.)

9 décembre 1486. — Jehan, fils aîné de Jehan Salmy, relève un fief à *Floriffoul* par décès de son père. (fol. 6 v°.)

16 janvier 1487. — Damoiseau Thieri de Brandebergh, seigneur de Chasteau-Thieri, relève un fief à *Hastière* et *Wachoir* que lui avait vendu Colart de Hontoy. (fol. 7.)

[1] Au folio 85 du reg. CCLVIII, se trouve un long document, du 15 décembre 1368, relatif à la terre de *Ham-sur-Sambre*, par lequel le comte de Namur transporte cette seigneurie à Jehan de Lor, chevalier, qui vend une rente à mess. Willames Lardenois, chevalier, sire de Spontin.

[2] Reg. XLIX, *Reliefs et transports*, 1486-1528.

12 février 1487. — Eustace Persant, bourgeois de Huy, vend à Martin de Lovegnée un fief dans la terre de *Beaufort*. (fol. 8 v°.)

14 février 1487. — Jehan, seigneur de Donglebert, fils de mons. de Donglebert, relève une rente sur la seigneurie de *Marbais*. (fol. 9.)

3 mars 1487. — Jehan Gaieffier, échevin de Namur, vend à Toussains, fils de Jehan Toussains dit dele Bruyer, le fief dit maison d'*Arracourt*, situé entre le village de Meu et la cense dele Bruyère. (fol. 10.)

19 avril 1487. — Gille de Forière transporte à Guill. Charlet un fief à *Pontilace*. (fol. 12 v°, 13.)

11 mai 1487. — Damoiseau Henri de Serain, écuyer, relève la terre *Ham-sur-Sambre* dont il avait été mis en possession par saisie. (fol. 14, 14 v°. Cfr. fol. 8.)

5 juillet 1487. — Marguerite, fille de Williame de Halley, chevalier, avec Gerard de Halley, son mambour, relève la tour de *Halley* et 40 pieds de terre tout autour. (fol. 20.)

12 juillet 1487. — Jehan, fils George de Hemetines, vend à Gerard de Marbais, écuyer, le fief de *Baufau-Mariette*. (fol. 17.)

13 juillet 1487. — Richard de Mérode, chevalier, seigneur de Hourfalize et de Moriaumez, relève la tour de *Moriaulmez* par décès de mess. Loys d'Engien, son oncle. (fol. 17 v°.)

20 juillet 1487. — Mess. Jaque Chevalier, seigneur de Jausse, vend à Nicolas Gobelet, marchand de Bovingnes, la seigneurie de *Bioul*, qui lui est rendue en lansage. (fol. 18, 19 v°, 20 v°.)

7 septembre 1487. — Maître Jehan dele Ruyelle, chapelain du comte de Namur au château de *Bovingnes*, relève cette chapellenie. (fol. 22.)

3 octobre 1487. — Jehan de Hambrainne, de Namur, mari d'Isabeau, fille Colart de Balastre, relève un fief à *Eghesée* par décès dudit Colart. (fol. 23 v°.)

17 octobre 1487. — Henri d'Otremont, écuyer, donne à son fils Henri le fief du *Petit-Sart,* en vertu des convenances de mariage de son dit fils avec Jehenne Salmin. (fol. 24.)

22 octobre 1487. — Jehenne d'Otreppe, veuve de Willame Willequin, de Granville, relève le fief de *Flauynes* et le patronage de l'église d'*Otrepe* par décès de Jehan, son frère; puis elle en fait transport à Josselet, fils mineur de Henri de Hun, écuyer, en échange d'une terre à Meffe.

— Scochart de Blehen donne à Guillaume de Vaulx, châtelain de Namur, des terres à *St-Germain.* (fol. 24 v°.)

— Jehan, fils de Henri de Brabant, avec Godefroid de Brabant, son oncle, relève le fief de la *Rapaille.* (fol. 25.)

26 octobre 1487. — Henri, fils de Warnier de Lonchamp, relève une rente à *Waseige* par décès de son père; puis il en fait transport à mess. Thomas de Crupet, chevalier. (fol. 25 v°.)

9 novembre 1487. — Jehan le Charpentier, seigneur de Haversain, déclare avoir relevé au nom de Jehan, son frère, chanoine de Huy, et par suite du testament de leur père Jehan, le fief du *Chauderon* mouvant de la seigneurie de Thy. (fol. 26 v°.)

— Bertrant Boulle, de Bovingne, mari de Jehenne, fille Jehan Blon, relève un fief à *Bonneville,* succédé à sa femme par décès de Thierri du Ban.

— Jehan de Montaigle demande a être mis en possession du fief Rolant-Bonnier à *Flavion.* (fol. 27.)

5 janvier 1488. — Jehan, fils Colart Moria, relève un fief

d'Ente à *Moustonbe,* au ban de Selle, par décès de Willamme le Bia, son oncle. (fol. 29.)

10 janvier 1488. — Mess. Thomaz, seigneur de Crupet, chevalier, relève un fief à *Waseiges* par transport de Henri, fils Wariner de Lonchamps. (fol. 29 v°.)

22 mai 1488. — Damoiseau François des Changes, écuyer, de Huy, donne aux religieuses du Vivier Nostre-Dame, dites de Marche-les-Dames, une terre à *Namèche.* (fol. 31 v°.)

23 mai 1488. —Jehan, seigneur d'Avredis et de Porcheresse, écuyer, relève la seigneurie de *Soye* par décès de Jehenne de Glimes, comtesse de Saine, sa cousine issue de germain; après quoi il la transporte à Gille de Noirmons, écuyer, pour y prendre une rente. (fol. 32, 32 v°.)

4 juin 1488. — Gille d'Otremont, maire du Feix, relève la seigneurie de *Libines* par décès de son frère. (fol. 33. Cfr. 13, 16.)

7 juin 1488. — Damp Jehan de Faix, abbé de Wachoire et de Hastieres, relève l'avouerie de ces localités appartenant à sa dignité abbatiale, les hauteurs, mortemain, formorture, amendes, droitures, revenus, émoluments, par succession de Jehan de Bovingnes, son prédécesseur. (fol. 33 v°.)

15 juin 1488. — Guillame de Houssoy transporte à Guillame le Changeur le fief des forages et droits des chemins de *Hastieres* qu'il avait racheté à Thiery de Brandebergh; celui-ci l'avait acquis antérieurement de Colart de Hontoy, son cousin. (fol. 34 v°. Cfr. fol. 27 v°, 28.)

23 août 1488. — Mess. Charles Chevalier, seigneur de Lingny, fils de mess. Alphons, relève une rente sur la seigneurie de *Marbais* par décès de son père; puis il la vend à mess. Anthoine, seigneur de Marbais, écuyer. (fol. 35 v°. Cfr. fol. 20.)

6 septembre 1488. — Heyne de Bois, archer du comte de Namur, relève le fief de la porte du château de Namur, « qui fut Gillequin Walleran, qui a esté trouvé audit chastel ennemy du Roy, et por ce ladite porte et les fruis dicelle à luy acquiz sont confisquiez, » par donation du comte. (fol. 36.)

10 novembre 1488. — Guillame le Changeur, écuyer, relève le fief des chemins et forages de *Hastieres* et *Wachoire* par donation de Guill. de Houssoy.

3 décembre 1488. — Evrard de Gesves, écuyer, relève *Coraine* et le fief du *Chambellage* héréditaire du château et comté de Namur par décès de Guillame, son frère. (fol. 37, 37 v°.)

27 janvier 1489. — Henri Grimon relève une rente à *Otrepe* par vente que lui en fit Josselet, fils Henri de Hun. (fol. 37 v°.)

24 juillet 1489. — Mahieu le Bloncq transporte en accense héréditaire à Jehan de Bossut la maison de la Couronne, dans la rue de Vy, à Namur. (fol. 39 v°.)

5 août 1489. — Nicolas, fils de mess. Jacques de Barbanchon, seigneur de Jeumont, sénéchal de Haynau, relève la seigneurie de *Thy-le-chasteau* par décès de son père. Madame de Jeumont, ayant été douée sur la terre de Villers-messire-Nicole, n'a aucun droit à celle de Thy. (fol. 40.)

21 août 1489. — Yde de Wanlin, veuve de Godeffroy Lambert et sœur aînée de Jehan de Rolliers, relève le fief de *Rolliers* par décès dudit Jehan ; puis elle en fait transport à Godeffrin Lambert, son fils aîné. (fol. 40 v°.)

22 août 1489. — Mess. Jehan de Hemeptines, chevalier, seigneur de Wangnies, mari d'Adrienne de Warisoul, transporte une rente sur la terre de *Fau* à Gille d'Otremont, écuyer. (fol. 41.)

3 septembre 1489. — Robert, fils de Jehan de Bossimel,

dit le Panetier, relève la seigneurie de *Vissegney* par décès de son père. (fol. 41 v°.)

18 septembre 1489. — Jehan de la Ruyelle, procureur du roi au comté de Namur, mari de Jehenne du Puys, nièce d'Anthoine Pouchain, procureur du roi audit comté, relève le fief de l'avouerie de *Bouge* par décès dudit Anthoine. (fol. 41 v°.)

19 septembre 1489. — Jehan dit Carpentier, chanoine de Huy, relève le fief du *Chaudron* par décès de Jehan le Charpentier, son père; puis il le vend à Henri d'Otremont. (fol. 42.)

3 mars 1490. — Colart Tryangnet, maréchal de Barbanchon, fils de Wyart Tryangnet, marchand de Faingneulle, relève une rente sur la terre de *Dourbes* par décès de son père. (fol. 45 v°.)

16 mars 1490. — Partage entre les enfants de Jehan de Boullant, seigneur de Rolle et de Daules, et de Catherine de Fex. Guillaume, leur fils, relève la seigneurie de *Daules*. (fol. 46, 46 v°.)

21 mars 1490. — Josse, fils Henri de Hun, relève des terres à *Otrep* par achat fait à Henri Grimon. (fol. 46 v°.)

8 mai 1490. — Katherine du Feix, veuve de mess. Jehan de Boullan, avec Jehan de Daves, son mambour, relève un fief à *Wierde* par décès de Maquelet de Wierde.

— Michiel, seigneur de Floion, relève la vicomté d'*Upegney* au nom de Marie de Floion, sa sœur, par décès de Gille seigneur de Floion, son père. (fol. 47.)

— Williame de Berloz, fils de mess. Williame (fils d'Ernoul de Berloz), avec Lambert du Bois, seigneur de Mauburtin, son mambour, relève son manoir à *Hemetines* et une terre qui fut Bareit de *Hanrech*, par décès de son père et de son grand-père, chevaliers. (fol. 47 v°.)

18 mai 1490. — Philippe de Duy, écuyer, relève la seigneurie de *Duy* par décès de mess. Philippe, chevalier, son père. (fol. 48.)

8 juin 1490. — Sire Warnier de Daules, chanoine de S[t]-Aulbain, fils aîné de mess. Warnier de Daules, chevalier, seigneur de Rosegnies et de Merlemont, relève la terre de *Merlemont,* puis en fait transport à Anthoine, son frère. (fol. 48 v°.)

23 septembre 1490. — Mess. Gerard de Bossut, chevalier, relève la terre de *Bossut,* en Haynau, par décès de mess. Piere de Bossut, son père. (fol. 50.)

20 novembre 1490. — Jaques, bastard de Soye, relève une rente viagère sur la terre de *Soye* par testament d'Ysabeau de Glimes, comtesse de Saine.

9 décembre 1490. — Pierre, fils de Guillaume de Houssoy, relève les fiefs de *Brichebo* et de la cour de *Ville en Waretz.* (fol. 50 v°, 51.)

— Jehan, fils puiné de Guill. de Houssoy, relève un fief à *Andewez* et un autre à *Acoche.* (fol. 51.)

3 janvier 1491. — Rasse de Lonchamps, écuyer, relève la seigneurie de *Wynees,* le fief d'*Uppegny,* celui de la « fleche de bois » entre Rion et Collegnée, par succession de mess. Jehan de Donglebert dit de Lonchamps, seigneur de Lonchamps, son grand-père, et de mess. Jehan de Donglebert, son père. (fol. 52.)

26 janvier 1491. — Jaquemin de Lymelette, dit Hennequina, mari de Jehenne de Hollegnoulle, pour l'usufruit de sa femme, et Jehan des Wayas, fils de ladite dame, pour la propriété, relèvent à *Emynes* une rente achetée à Pirechon, fils de Perrart Gobelet, marchand de Namur. (fol. 51 v°.)

14 mars 1491. — Henri, fils de Henri d'Otremont, écuyer, relève la seigneurie d'*Atrives,* par décès de son père.

2 avril 1491. — Gilles, fils de Henri d'Otremont, écuyer, relève le fief de *Fontenay,* par décès de son père. (fol. 52 v°.)

20 avril 1491. — Jehenne de Jodongne, veuve de Jehan Bachart, avec Jehan, son père, comme mambour, relève le fief de *Hun,* par décès de son mari. (fol. 53.)

21 avril 1491. — Mess. Philippe de Gesves, chevalier, mari de Jehenne l'Orfèvre, fille de maistre Jehan l'Orfèvre, président de Luxembourg, relève à Wierde le cheruage de *Rappea,* puis en fait transport à Jehan Floriet, marchand de Namur. (fol. 53 v°.)

15 mai 1491. — Jaque, bastard de Soye, relève la terre de *Soye* en vertu du testament du comte et de la comtesse de Saine. (fol. 54 v°.)

24 mai 1491. — Jehan Salmin relève du seigneur de Marbais un fief à *Molegnies* et le transporte à Anthoine de Marbais, écuyer, pour y prendre une rente. (fol. 54 v°.)

23 juin 1491. — Evrard de Gesves, écuyer, chambellan héréditaire du comté de Namur, vend à Jehan Salmin une rente sur le fief du *chambellage.* Mess. Jehan de Salmier reporta dans la suite cette rente à Art, fils dudit Evrard de Gesves. (fol. 56.)

7 juillet 1491. — Frère Jehan de Lonchamp, prieur de Bois-St-Ysaacq, à Cambrai, par maître Nicole de Mousey, son mambour, transporte à Henri de Lonchamp, son frère, seigneur de Beuzet, un fief à *Hemetines,* qui venait de Henri de Lonchamp, seigneur de Beuzet, son père. (fol. 57.)

8 juillet 1491. — Jehan de Bolsée, chantre de St-Aubain, relève la chantrerie de cette église.

28 juillet 1491. — Mons. Bauduin, seigneur de Fontaines, relève le winage d'*Abrive* par succession de Gille de Ville, son oncle. (fol. 57 v°.)

5 août 1491. — Jehan, fils aîné de Jehan Abrion, relève le fief de *Marezines*, et Guillaume, son frère, le château et fief d'*Ahin*, par décès de leur père. (fol. 58 v°; XI, 17 v°.)

9 octobre 1491. — Nicolas de Ponthy, dit de Crotes, fils aîné de Colart de Crotes, relève le fief de *Mauroipré* et la queusserie en la *Nœufville* par décès de son père. (fol. 59.)

17 février 1492. — Damp Bauduin de Coutouain, abbé de Floyne, relève l'avouerie de *Merdop* par décès de damp Ernoul de Forvie, son prédécesseur.

3 mars 1492. — Henri de Gesves relève le fief de *Hastieres* par succession de Cillot de Gra. (fol. 59 v°.)

3 juin 1492. — Jehan, fils Guill. de Houssoy, transporte au monastère de Molins une rente à *Andewez*. (fol. 60, 60 v°.)

24 juillet 1492. — Jehan, fils de Jehan de Hun, écuyer, relève les seigneuries de *Villers-le-Poterie* et de *Joncroy*. (fol. 61.)

5 août 1492. — Damp Andrieu de Ferage, abbé de Hastier et de Wachoire, relève l'avouerie de ces églises par succession de damp Jehan du Feix, son prédécesseur.

20 août 1492. — Godefroy d'Eve, écuyer, prévôt de Poilvache, cousin d'Erna, fils de Gille de Limay, relève une rente à Limay par succession dudit Erna. (fol. 61 v°.)

27 août 1492. — Michiel, seigneur de Floyon, et Jehan, seigneur de Hautepenne, son frère, fils de Gille de Berlemont, renoncent en faveur de Jehan de Vaulx, de Huy, mari de Marie de Berlemont, leur sœur, à la vicomté d'*Upegny* conformément au testament de leur père. (fol. 62.)

18 septembre 1492. — Mess. Colart de Baillet, chevalier, transporte à Jaque de Marchié, receveur général du comté de Namur, l'usufruit de la terre de *Macquelettes,* en deux fiefs nommés, l'un le fief de *Daules* à *Gillebrecees,* l'autre le fief de *Donstelle* situé entre Gilbert-Fay, Gettefo et Grand-selle. (fol. 62 v°.)

7 novembre 1492. — Anthoine Baduelle relève une rente tenue du seigneur de Geronsart par décès de Jehan, son père. (fol. 64 v°.)

14 novembre 1492. — Loys, fils maître Jehan de Bois, relève une rente sur la terre de *Merlemont* par décès de son père. (fol. 63 v°.)

15 novembre 1492. — Anthoine de Marbais relève la pairie de *Fau,* par décès de Jehan, son père, et de Jehan, seigneur de Marbais, son grand-père. (fol. 64.)

29 novembre 1492. — Elixz de Soir, veuve de Jehan de Soir, relève une rente par décès de dame Gritte, abbesse de le Val, sa sœur, qui la possédait par décès de Loys de Montegny; après quoi, elle en fait transport à Phont de Hun, fils mineur de Henri de Hun et de la fille de ladite Elixz. (fol. 64 v°.)

14 décembre 1492. — Gille d'Eve, mari de Béatrix, fille Jehan de Sainzelles, relève une rente sur la terre de *Noes* appartenant au seigneur de Fau. (fol. 65.)

15 décembre 1492. — Les hommes féodaux déclarent s'être rendus à Mons, à la requête du grand bailli de Haynau, des exécuteurs testamentaires de mons. Jehan, seigneur de Lingne et de Bailleul, et des tuteurs d'Anthoine, fils mineur dudit Jehan; qu'ils ont remontré que la terre de *Baillœul* était tenue en fief de pairie du château de Namur; que ledit Anthoine ne l'ayant pas relevée, le seigneur de Barbenchon, son oncle,

en jouissait; qu'ils étaient prêts à faire leur devoir si ledit Antoine voulait revenir à son fief, etc. (fol. 65 v°.)

23 décembre 1492. — Anthoine, seigneur de Lingne et de Bailloeul, rentre en possession de la seigneurie de *Bailloeul* et fait relief. (fol. 66 à 68.)

23 janvier 1493. — Mahieu le Bloncq, clerc des élus de la ville de Namur, transporte à Jehan de Bossut, seigneur de la Motte, une rente sur la maison de la Couronne. (fol. 68 v°.)

1er février 1493. — Frère Jehan de Campinne, abbé de Floreffe, relève la terre d'*Obbais,* la moitié de celle d'*Avelois* (à l'encontre du seigneur de Ham-sur-Sambre qui en est demi-pair) et la dîme de *Lonchampia,* par décès de frère Gerard, son prédécesseur. (fol. 69.)

23 février 1493. — Mons. de Marbais, comme seigneur de *Marbais* et pair de *Fau,* emprunte des hommes féodaux pour faire œuvres de loi.

— Gille, fils aîné de Henri d'Otremont, relève une rente sur la terre de *Fau* par échange avec mess. Jehan de Hemetines, chevalier; item, le château, terre, taverne, brasserie, moulins, viviers de Fau, qu'il possède par décès de son père; item., un fief à *Emynes,* les fiefs des *Noes,* de le *Val,* etc. Puis il en fait transport à damoiseau Jehan de Bruz, mari de Jaqueline d'Otremont, sa fille. (fol. 70 v° à 73.)

15 mars 1493. — Henri de Hun, écuyer, fils de mess. Burea de Hun, relève la terre de *Beaurewart* par décès de son père. (fol. 69 v°.)

16 avril 1493. — Maître Edouart de Perches, secrétaire du Roi, relève la dignité de prévôt de la collégiale St-Aubain à Namur, vacante par décès de maître Philippe de Fumalle, et que lui ont donné le Roi et l'archiduc, son fils, qui en sont collateurs.

14 mai 1493. — Gille, fils de Henri d'Otemont, relève le fief de la Basse-Dasoul par décès de son père. (fol. 70.)

18 mai 1493. — Damoiseau Jehan de Bruz, mari de Jaqueline, fille Gille d'Otremont, relève le fief des *Nopes,* celui de le *Val,* une rente sur la terre de *Fau,* et la seigneurie de Fau. (fol. 73, 73 v°.)

— L'abbaye de Marche-les-Dames relève les fiefs de *Tilleroule* et de *Champillon* par succession de dame Jehenne de Hodeges, religieuse, qui les possédait par décès de Marie Nicaise, sa mère, femme de Danea de Hodeges, et de Jehan et Pierre de Hodeges, ses frères. (fol. 74 v°.)

— Henri, fils Henri d'Otremont, relève le fief de *Maisereit* par décès de son père.

— Gille d'Otremont relève la seigneurie de *Fau* par décès de Henri, son père, puis en fait transport à Jehan de Bruz. (fol. 75, 75 v°.)

12 juillet 1493. — Jehan, fils puiné de Jehan, seigneur Davredis et de Porcheresse, relève la terre de *Soye* par décès de son père. (fol. 76.)

30 août 1493. — Baudart Baudechon rentre en possession d'une rente dont Danea de Hodeges avait été saisi. (fol. 76 v°.)

15 octobre 1493. — Pierret, fils de Guillaume de Houssoy, donne en accense à sire Jehan dele Tour, de Hanesche, prévôt de l'église de Sclayn, et à sire Jehan de Houssoy, écolâtre, pour ladite église, des terres à *Sclain.* (fol. 77.)

29 novembre 1493. — Josselette, fille Jehan de Lamynes, avec Jean, Michiel et Anthoine Baduel, ses oncles, et Lorens as Brebis, son grand-oncle, relève une rente sur le fief de *Namesche* par décès de son père.

7 décembre 1493. — Guillame Gobin relève une rente à

Waretz-le-cauchie par succession de Lause et de sa femme, tante dudit Gobin. (fol. 78 v°.)

11 décembre 1493. — Jaque, fils mineur de Jaque de Mouset, avec maître Nicole de Mouset, son oncle, comme mambour, relève le fief de *Mouset*. (fol. 79.)

3 janvier 1494. — Mess. Loys d'Emeries, chevalier, seigneur de Lens en Haynau, mari de Gille de Berlemont, nièce de mess. Lancelot de Berlemont, relève le winage d'*Abrives*, par décès de son oncle. (fol. 79 v°.)

7 janvier. — Philippe, fils de Pasquier Mounet, de Somezées, relève un fief à *Walcourt*.

15 janvier 1494. — Damoiseau Jehan de Bruz, écuyer, seigneur de Wagnee et de Fau, relève la seigneurie de *Grametines* par succession d'Ernoul de Houtain, son grand-père. (fol. 80.)

— Jehan, fils de Guillame de Selles, écuyer, relève la seigneurie de *Grametines*, mouvante de celle de Wagnée. (fol. 80 v°.)

9 février 1494. — Willame du Thige relève un fief, bruyères bois et trixhe à *Saint-Denis*, par décès de Guillame du Thige, son grand-père.

18 février 1494. — Guy de Lonchamps, écuyer, fils de mess. Jehan de Lonchamp, chevalier, relève la terre de *Fernelmont*, le fief d'*Ambresin* et celui du bois de *Herande*. (fol. 81.)

15 mars 1494. — Nicolas Salmin achète une rente à Loys, fils de maître Jehan du Bois, conseiller et maître des requêtes du conseil de Namur. (fol. 82, 82 v°.)

8 avril 1494. — Marguite de Spontin, veuve de mess. Willeame, chevalier, seigneur de Horion, avec Henri au Brebis, son mambour, relève la terre de *Lyernu*, maison, prés,

terres, bois, etc., en exécution du traité de mariage dudit Willeme. (fol. 82 v°.)

23 avril 1494. — Jehan de Bruz relève une rente à *Emynes*, puis la vend à Jehan Salmin, seigneur de Chaloy. (fol. 83.)

29 mai 1494. — Damp Gerard du Perron, au nom de l'abbaye de Mollins, transporte à Rodigues de Lalaing, écuyer, une rente à *Andovez*, qu'il avait autrefois achetée à Pirelot de Houssoy. (fol. 84.)

4 juin 1494. — Henri, fils Henri d'Otremont, vend à Jaque du Marchié, conseiller et receveur général du comté, les deux fiefs du *Petit-Sars*. (fol. 84 v°.)

5 juillet 1494. — Jehan, fils aîné d'Antoine seigneur de Marbais, écuyer, relève la terre de *Marbais* sauf l'usufruit de son père; puis le père et le fils transportent une rente à Anthoine de Marbais, écuyer, seigneur de Namèche. (fol. 85 à 87 v°.)

9 juillet 1494. — Katherine de Feix, veuve de mess. Jehan de Boulan, chevalier, seigneur de Rolley, avec Jehan de Daules, son mambour, transporte à maître Hugues d'Emigny une rente sur la terre de *Wierde*, qui lui venait de Watelet de Wierde. (fol. 88.)

12 juillet 1494. — François, fils d'Adrien de Hontoy, avec Jehan de Rosimbos, son oncle, comm emambour, transporte à mess. Jacque de Spontin la maison, terre et cheruage de *Hontoy*. (fol. 88 v°.)

31 juillet 1494. — Renoch Fievé relève un manoir (de *Plomecok?)* au bout de la Nœveville, par décès de Piron, son frère. (X, 92.)

1er octobre 1494. — Jehan de la Ruyelle, procureur du Roi, transporte à Jehan dele Hamede, huissier d'armes, une rente sur une maison à *Bez*.

24 octobre 1494. — Jaquemin, fils de Jehan de Toisoulle, relève un fief à *Ermeton-sur-Bière*. (fol. 89.)

9 décembre 1494. — Jehan de Trivires, écuyer, mari de Jehenne, fille de mess. Jehan d'Emeries, chevalier, bailli de Waseges, relève le fief de *Selles* à Vedrin.

— Hubert le Chisne, sous-diacre, relève le fief de *Flun*, par décès de Gillebin le Chisne, son père. (fol. 89 v°.)

31 décembre 1494. — Jehan de Velennes, écuyer, transporte à Scochart de Blehen, écuyer, le fief dele *Motte à St-Germain*. (fol. 90.)

3 janvier 1495. — Guy de Lonchamp, écuyer, seigneur de Fernemont, relève le fief d'*Andaing* par décès de son père, mess. Jehan.

15 janvier 1495. — Henri, fils de Henri d'Otremont, relève la terre de *Fumalle* et le fief del *Val à Bovèche*. (fol. 90 v°.)

10 février 1495. — Jehan de Landris, dit Barbe, écuyer, mari de Jehenne, fille Gerard de Tegnies, seigneur (de Petigny), relève le fief des *bois de Daules*, à *Flavion*, par succession de Jehan de Hun, seigneur de Villers, et du consentement de Jehan de Villers, son fils.

16 février 1495. — Hennin, fils Tassinot dele Bruyere, relève le fief d'*Aracourt*. (fol. 92.)

25 février 1495. — L'abbaye de Villers, en Brabant, achète un terrain dans le bois de *Marlaigne*. (fol. 92 v° à 97.)

24 mars 1495. — Jehan de Houssoy relève un fief à *Sclayn* par décès de son frère Pierre. (fol. 97.)

— Lambert Rigault relève une rente à *Amée*, lez Bovingnes, comme mari de Jehenne, fille Jehan Jehenneaz. (fol. 97 v°.)

28 avril 1495. — Maître Jehan Paquet, chirurgien, mari de Marye, fille Jaquemin Pierot, receveur de Walcourt,

relève le fief de *Fontenelles* par décès dudit Jaquemin. (fol. 98.).

24 mai 1495. — Mons. Philippe de Bossut, écuyer, relève la seigneurie de *Bossut,* en Haynau, par décès de mess. Gerard, chevalier, son frère. (fol. 98 v°.)

26 mai 1495. — Maître Nicole Mayoul, premier chapelain de l'archiduc d'Autriche, relève la *prévôté de St-Pierre* au château. (fol. 100.)

31 mai 1495. — Henri, fils Henri d'Otremont, relève le fief d'*Eghesées,* puis le transporte à Jehan Lodenoet. (fol. 99.)

2 juin 1495. — Gilles, écuyer, fils de Henri d'Otremont, vend à damp Jaques le Tourier ou de Namur, abbé de Brongne, la maison, tour, terre, hauteur et seigneurie de *Libines*. (fol. 99 v°, 101 v°.)

9 juin 1495. — Mess. Wolfart Maressal de Poulen, mari de la fille mons. de la Vere, relève les *bois de Houssia,* lez Beaufort, d'environ 350 bonniers, par décès de mess. Wolfart de Borselle, seigneur de la Vere et comte de Bochain, son beau-père. (fol. 100.)

13 juin 1495. — Jehan de Bruz, écuyer, mari de Jaqueline d'Otremont, donne en accense à Gerard le Changeur la maison de la Chapelle, dans la rue de Vis, à Namur. (fol. 101 v°.)

13 juin 1495. — Rasse de Lonchamp, écuyer, transporte la seigneurie de *Wynées* à mess. Thieri Bounam, chevalier, maire de Namur, fiancé de sa fille aînée Anne. (fol. 101.)

3 juillet 1495. — Pirelot d'Erpen, dit de Louvain, bourgeois de Namur, relève un fief à *Eghesées* par decès de Colart de Balastre, puis le vend à Bertrand le Bregier. (fol. 101 v°.)

12 août 1495. — Godefroy, fils Jehan de Hontoy, vend à Jaque, son frère, une rente sur le cheruage de *Cestrevin;*

ledit Jacque le vend le lendemain à Nicolas Gobelet, seigneur de Bioul. (fol. 102, 102 v°.)

16 octobre 1495. — Henri de Lonchamp, écuyer, seigneur de Beuzet, vend à Katherine de Gra, veuve de Jehan de Corioulle, une rente sur des héritages à *Hemetines,* qui avaient été saisis sur Jehan Coppin et sa mère. (fol. 103.)

7 novembre 1495. — Philippe, duc de Bourgogne, donne à Estienne Careau, dit Morlet, uu *bollewerq* en terre, avec une porte et des bruyères, près de Namur, vers les bois de Marlaigne, pour les tenir de lui en fief. (XIV, 3.)

22 novembre 1495. — Philippe, écuyer, fils de mess. Henri Taie, chevalier, et de Marie de Hosta, relève le fief de *Biemme,* lez Ranssart, puis le donne en douaire à Jozine de Melle, sa fiancée. (fol. 103 v°, 104.)

30 novembre 1495. — Jaque de Sainzelles, écuyer, bailli de Montaigle, relève le *pré de Flun.*

10 décembre 1495. — Estienne Careau, dit Morlet, sergent du bailli de Namur, relève le fief « d'une petite porte et demeure, près du boleverch de terre hors du chastel de Namur. » (fol. 105.)

12 décembre 1495. — Jehan, bastard de Vaudemont, relève la ville de *Jamaigne* lez Florines, les chemins, etc., en présence de trente hommes de fief. (fol. 105 v°.)

7 janvier 1496. — Robert, fils aîné de Robert de Lyerne, relève le fief de *Mostombe.*

15 janvier 1496. — Loys, écuyer, fils de Jehan le Panetier, relève le fief de la panneterie héréditaire par décès de son père. (fol. 106.)

19 janvier 1496. — Damp Jehan de Cestrevin, religieux de Hastiers, relève le fief des *forages de Hastiers* par décès de Henri de Gesves, son parent. (fol. 106 v°.)

21 janvier 1496. — Guillaume de SPONTIN, seigneur de Senynes, vend à Nic. Gobelet une rente sur le moulin de *Bovingnes*. (fol. 107.)

23 janvier 1496. — Jehan, fils de Jehan BACHART et de Jehenne de Jodongne, relève le fief de *Hun* que Pinkart Bauchart, son cousin germain, avait relevé pour lui en 1494; puis il vend une rente à Henri de Hun, écuyer, seigneur de Beaurewart. (fol. 107 v°.)

12 mars 1496. — Godefrin, fils Godefroy GAIEFFIER, relève un pré à *Rynes*. (fol. 108 v°.)

23 mars 1496. — Anthoine de MARBAIS, écuyer, seigneur de Namèche, vend à Philibert de Veire, seigneur de Veire et de Conroy, grand écuyer de l'archiduc d'Autriche, une rente sur la terre de *Marbais*. (fol. 109,)

17 mai 1496. — Gille, fils aîné de Henri d'OTREMONT, relève la terre d'*Atrives*.

14 juin 1496. — Colin, fils Henri d'AUVIN, relève une rente à *Mox,* qui fut à Jehan de Coutouain, puis à Jehan Bourdon pour l'usufruit de sa femme, et pour la propriété à Jehan de de Coutouain, abbé de Flonne. (fol. 110.)

18 juin 1496. — Jehan, fils de Guillame de HOUSSOY et de Marie de Juppleu, cède à Jehan, fils Libert dele Tour, maire de Haneche, un fief entre *Haneche* et *Acoche*. (fol. 110 v°, 111, 111 v°.)

5 juillet 1496. — Damoiseau Jehan de BERLOTZ vend à Gerard le Changeur une rente sur la maison de la Chapelle, à *Namur*. (fol. 111 v°)

7 septembre 1496. — Guill. de WIFFLET, de Hanut, mari de Marie, fille Gouthier d'Omalle, relève le fief de *Gola* par succession des parents de sa femme.

22 septembre 1496. — Michiel, fils puiné de Jehan du

Chierf et de Katherine de Spontin (à présent femme de Thiery de Waleves), en accomplissement du traité de mariage de Baulduyn de Velennes avec Jehenne, sœur dudit Michel, leur transporte une rente sur le *moulin de Sambre;* puis ledit Baulduyn la vend à Bernard Blocq, archer du corps de mons. l'archiduc. (fol. 112.)

2 octobre 1496. — Mess. Lyon de Sars, chevalier, seigneur de Foster, vend à Jehan Gaieffier, élu du Namur, une rente sur la terre de *Taviers*. (fol. 114.)

4 octobre 1496. — Balduynet, fils Helin de Ciplet, d'Acoch, relève un fief à *Ambresin,* « en trix, à Acoch, » par succession de son père.

— Jehan Mathis, mari de Royne, fille de Will. de Warisoul et de Marie de Hollegnoulle, relève une rente sur le fief de *Selles*, appartenant à Michel de Warisoul.

7 octobre 1496. — Thieri de Brandeberch, dit de Boullan, fils Thieri de Brandebergh, avec Jehan de Baronville, son mambour, relève le *winage de Chastel-Thieri* par décès de son père. (fol. 115.)

— Katherine d'Eve, veuve de damoiseau Thieri de Boulan, avec Wauthier d'Eve, son mambour, relève une rente sur la terre de *Libines,* achetée en siége de mariage.

22 octobre 1496. — Conrart de Hautepenne, écuyer, dit de Barvia, neveu et héritier d'Ernoul de Haultepenne, relève « le tour dele pourprinse et des fossés qui fut jadis à Jehan de Haneche, seant audit *Haneche*. » (fol. 115 v°.)

8 novembre 1496. — Damp Balduyn de Coutouain, abbé de Flonne, transporte à Thierri de Waleves, écuyer, l'avouerie de *Merdop*. (fol. 116.)

11 décembre 1496. — Jehan, frère de mess. Libert Lad-

MIRAN, donne à Pirart de Wynes le pré Perroy, etc., à *Ambresin*. (fol. 116 v°.)

11 janvier 1497. — Philipart, fils Jehan BOUCHON, mari de Jehenne, fille Henri Aignea, relève le tiers du fief de *Beaurain*, à Mox, par décès dudit Henri. (fol. 117.)

9 février 1497. — Gillequin WALLERAN, portier héréditaire du château de Namur, donne le fief de cette porte, sauf l'usufruit à Jehenin du Pont-de-Remy, fils de Gobert. (fol. 118.)

11 février 1497. — Henri de RAMELOT, écuyer, seigneur de Bach, relève un fief entre *Hanech* et *Acoche* par décès de Jehan, son père.

14 février 1497. — Damoiseau Robert des CHANGES, bailli de Condros, relève une maison à *Biemme-le-Colignoise* et une rente à *Bolynes* par décès de damoiseau François, son frère. (fol. 118 v°, 119.)

18 février 1497. — Jehan, fils aîné de Jehan BADUEL, oblige à Jaquemin Larbalestrier, de Namur, une rente qu'il avait sur la terre de *Balastre*. (fol. 119.)

— Jaquemin LARBALESTRIER relève une rente à *Leuze* par décès, tant de Marie Larbalestrier, sa grand' tante, femme de Godfroy de Ham, que de Henri Larbalestrier, son oncle.

— Jean d'OTREMONT, dit Hustin, relève la seigneurie de *Fumalle* par décès de mess. Colart, son père. (fol. 119 v°.)

25 février 1497. — Jehan de NAMUR, dit de Trivieres, écuyer, vend à mess. Anthoine de Marbais, chevalier, une rente sur la terre de *Selles à Vedrin*, à lui dévolue du chef de sa femme Jehenne, fille mess. Jehan d'Emeries, bailli de Waseges. (fol. 120.)

8 avril 1497. — Seigneur Jehan, fils de Jehan de FRANCQUEGNEES et frère de Gilles, relève un fief à *Ville-en-Waretz*, puis le vend à Henri de Bry, de Namur. (fol. 121.)

5 mai 1497. — Jehan, fils de Jehan Bachart, de Bovingnes, et de Jehenne de Jodongne, transporte à Josselet, fils aîné de Henri de Hun, écuyer, seigneur de Beaurewart, en présence de Pinkart Bachart, oncle dudit Jehan, des terres à *Hun* sur Meuze, avec l'avourie d'*Ennevoye*. (fol. 121 v°.)

6 mai 1497. — Guillaume, fils aîné de Guill. Charlet, relève un fief à *Pontilasse*. (fol. 122.)

19 mai 1497. — Jaquemin Hennequina, écuyer, demeurant à Wayas, en Brabant, donne sa maison du *Ruisial* à Jehan des Wayas et à Agnes Baduel, sa femme.

18 juin 1497. — Henri, fils Warnier de Lonchamp, de Taviers, relève la cour de Tombois à *Franquegnées*, des terres vers le bois de *Hellechines*, derrière les Mottes, etc., par décès de son père. (fol. 123.)

15 juillet 1497. — Jehan Colle vend aux religieuses d'Argenton une rente sur le cheruage de *Beaufau-Mariette*. (fol. 123 v°.)

29 juillet 1497. — Henri, fils Henri d'Otremont, vend à mess. Thierri Bonnam, chevalier, la seigneurie del *Val à Boveche*, sauf l'usufruit de Marie du Cherf, veuve de mess. Colard d'Otremont et femme de Jaque d'Eve. (fol. 124.)

30 août 1497. — Damoiseau Robert, frère de mons. François des Chainges, relève des terres à *Bolynes,* et le fief de la tour dite de Toutea à *Hemetines,* par décès de son frère. (fol. 124 v°.)

19 septembre 1497. — Gille d'Otremont, écuyer, seigneur de Bersees, relève le droit qu'il peut avoir à la *dîme de Loinchampea* par succession de son père; puis il en fait transport à mess. Thierri Bonnam. (fol. 125.)

28 novembre 1497. — Anthoine d'Ohey, écuyer, mari de Margritte, fille de Jaque dele Haye et de Sebille de Fumalle,

relève une rente sur le fief dele *Haye à Brigode*, appartenant à Lancelot dele Haye, écuyer; puis il en fait transport audit Lancelot. (fol. 125 v°, 126.)

— Anthoine d'Ohey requiert le fils mineur de Regnier Honnoré et d'Ysabeau Abrion, de rembourser une rente achetée par Jehan Abrion sur la maison d'*Ohey*. (fol. 126 v°.)

30 novembre 1497. — Lambert, fils Jehan d'Atrives, relève un fief à *Ambesin*.

19 décembre 1497. — Mess. Philippe de Gesves, chevalier, mari de Jehenne, sœur et héritière de Hugues l'Orfèvre, relève le *winage du pont de Meuze*, valant 12 livres de 40 gros par an. (fol. 127.)

23 janvier 1498. — Hubert de Monjoie, d'Ahin, mari de Heluis, fille de Gille de Crupey et sœur de mess. Thomas, relève le fief de *Crupey*, à *Waseige*. (fol. 127 v°; X, 5.)

30 janvier 1498. — Guill. de Jupleu dit de Noirmons relève la terre de *Hour-en-Famyne*, par décès de Jehenne de Huy, sa mère, sauf l'usufruit de Guillaume, son père. (fol. 127 v°.)

1er février 1498. — Jehan de Houssoy vend des terres à *Acoche* à Libert dele Tour, maire de Haneche. (fol. 128.)

16 février 1498. — Mess. Phil. de Gesves relève une rente sur le cheruage de *Ruisseau* par décès de Jehan, père, et de Hugues l'Orfèvre, frère de Jehenne, sa femme; puis il la transporte à Katherine l'Orfèvre, sœur de ladite Jehenne et veuve de mess. Jacques de Glimes, bailli du roman Brabant. (fol. 128 v°.)

8 juin 1498. — Jehan de Trivieres, écuyer, vend à Nicolas Salmin, mercier à Namur, une rente sur le fief de *Selles à Vedrin*. (fol. 129, 143 v°.)

11 juin 1498. — Damoiseau Robert des Changes, écuyer, vend à Jaque de Sainzelles, écuyer, seigneur d'Awellain,

bailli de Bovingnes, son fief de *Biemme-le-Colegnoise* qu'il possédait par décès de damoiseau François, son frère.

28 juin 1498. — Hustin, fils de mess. Colart d'Otremont, chevalier, et de Marie du Feix, vend à Jehan Maquille, de Waseges, le fief Jehan Bauldrion, entre *Auvin* et *Acoche*. (fol. 130.)

4 août 1498. — Jehenne de Glimes, veuve Lambert de Kesves, seigneur de Quesve et de Mauburtin, relève la terre de *Rozée* par décès de Willame de Rumyne, seigneur de Rozée. (fol. 130 v°.)

8 août 1498. — Mess. Anthoine de Marbais, chevalier, vend à Jehan Floriet, marchand de Namur, une rente sur le cheruage de *Selles à Vedrin* appartenant à Jehan de Namur dit de Trivières. (fol. 131, 131 v°, 136 v°, 137.)

22 août 1498. — Jaqueline, fille de Thierry Poulhon, capitaine et maire de Huy, avec Hugues Raingart, greffier de Namur, son mambour, relève la maison de la Couronne, rue de Vis, par donation de Jehan de Bossut, écuyer, seigneur de la Motte. (fol. 131 v°.)

29 août 1498. — Mess. Philippe de Gesves, seigneur de Gesves, chevalier, mari de Jehenne, fille aînée de maître Jehan l'Orfèvre, vend à Jehan de Flonne, dit Roland, échevin de Namur, une rente sur le *winage du pont de Meuze*. (fol. 132, 132 v°, 136.)

27 octobre 1498. — Jehan, fils de Guillaume et frère de Pirar de Houssoy, transporte à Jehan Maulevé, meunier de Heuvy, une rente sur le moulin en ruines de *Bricebo,* lez Seilles, mouvant de la cour de Vesin. (fol. 133.)

31 octobre 1498. — Henri, fils Hénri d'Otremont, relève le fief d'*Auvin*.

9 novembre 1498. — Henri de Hun, écuyer, relève le fief de *Regnier-tombe,* avec un moulin en ruines, par décès de

Henri de Hun, prévôt de Poilvache, son grand-père; puis il le transporte à Henri, fils mineur de Jehan Noel et de Jehenne de Hun, sa fille naturelle. (fol. 133 v°, 134.)

19 novembre 1498. — Jehan dele MALAIZE, écuyer, seigneur de Donglebert, vend à Philibert de Verey, seigneur de Verey et de Conroy, conseiller et chambellan de mons. l'archiduc, une rente sur la terre de *Marbais*. (fol.134.)

13 décembre 1498. — Jaques de SAINZELLES, écuyer, seigneur d'Ablain, donne en douaire à Agnez, fille naturelle de mons. Jehan de Berghes, sa fiancée, une rente sur le fief de *Biemme-le-Collegnoise*. (fol. 135.)

24 février 1499. — Jehenne SALMIN, veuve de Henri, fils Henri d'Otremont, avec Henri à Brebis, le jeune, son mambour, relève les fiefs d'*Atrives* et d'*Auvin*. (fol. 137 v°.)

2 mars 1499. — Jehan HOCQUETEA, dit le Camus, de Hingion, relève une terre à *Bonneville* par décès de son père Willeame, puis en fait don à l'église de *Sclain*.

4 mars 1499. — Libert d'AUVIN, mari de Jehenne, fille Philippart dele Savenière dit de Burdinnes, relève le fief de la cour d'*Atrive à Ohey*, plus certaines gerbes qui se lèvent sur chaque charrue à *Burdinnes*, par décès dudit Philippart. (fol. 138, 138 v°.)

10 mars 1499. — Jehan de HENNIN, écuyer, seigneur de Fontaines, fils de mess. Balduyn, chevalier, relève le fief du *winage de Thuyn* sur Meuse. (fol. 138 v°.)

6 avril 1499. — Jaque d'EVE, écuyer, seigneur d'Eclay, transporte le bois du *Petit-Ban* au couvent de N. D. d'Argenton, pour avoir sa sépulture dans l'église. (fol. 139.)

15 avril 1499. — Jehan, fils Godefroy LAMBERT, avec Lamb. d'Arbre, son mambour, relève la tour de *Roly*. (fol. 139 v°.)

20 avril 1499. — Michiel, frère de Guill. du CHIERF, relève

les manoir, motte, brasserie, moulin, etc., de *Noville,* plus des bruyères entre *Aix* et Noville-sur-Mehaigne, qui furent Ernoul, fils Hanin de Rogerees. (fol. 140, 140 v°; XII, 28.)

— Williame de Spontin relève le fief delle *Motte* à *Noville* et le fief de la court à *Liernut.* (XII, 28.)

24 avril 1499. — Jehan Heleman, d'Ambezin, neveu d'Admiran d'Ambezin, relève des terres qui furent Jehan de Lays, ale Colombiere, à Noville, etc., à *Ambezin.* (fol. 140 v°.)

30 avril 1499. — Jehan, seigneur de Davredis, et Hustin de Davredis, seigneur de Porcheresse, écuyers, fils de Jehan, seigneur desdits lieux et de Soye, donnent à leur jeune frère Jehan de Davredis, seigneur de Soye, fiancé de Jehenne Salmin, veuve de Henri d'Otremont, un douaire sur la terre de *Soye;* cette dame fait relief par Jehan Salmin, son frère, et maître Nicole de Mouset, ses mambours. (fol. 141.)

25 mai 1499. — Mess. Guill. de Roucy dit du Bos, chevalier, seigneur de Meur et de Termes, relève la terre de *Rozées,* les fiefs des *Cauldrons* et de *Prelle,* comme proche parent de Guill. de Rumyne. (fol. 142, 142 v°.)

4 juin 1499. — Jehenne de Rollers, veuve de mess. Thomas, seigneur de Crupey, avec Jehan de Daules, son mambour, relève le fief de *Waseges.* (fol. 143.)

19 juin 1499. — Thierri, fils d'Ernoul de Cleremont et de Jehenne, fille (var. veuve) Jehan le Tiesson, transporte les *bois de Tournay,* entre Hingion et le Maniere, la maison Jehan de Lassus à *Pontillasse,* etc., à Jehan Bastia, de la Neufville, élu de Namur. (fol. 144, 147; X, 57.)

4 juillet 1499. — Martin le Pontier, mambour de l'hôpital de Huy, relève un fief entre *Atrive* et *Auvin.* (fol. 144 v°.)

10 juillet 1499. — Gille, fils Henri d'Otremont, relève le fief d'*Auvin.* (fol. 145).

17 juillet 1499. — Jaquemin Larbalestrier, cousin germain et héritier de Jehenin, fils Jehan le Tourier, relève une rente sur la terre de *Bonneffe.*

22 juillet 1499. — Jehan Davredis, seigneur de Soye, mari de Jehenne Salmin, relève la terre de *Fumalle.* (fol. 145 v°.)

28 août 1499. — Jaque, fils mineur de Lamb. le Tourier, cousin germain de Jehenin, fils Jehan le Tourier, frère aîné dudit Lambert, relève une rente sur la terre de *Bonneffe.*

6 septembre 1499. — Maître Gerard d'Yve transporte à son frère aîné Loys la vieille tour en partie ruinée de *Boussières* lez Brongne; Loys fait relief le 11 octobre. (fol. 146, 146 v°.)

26 octobre 1499. — Jehan de Tarsines relève, par décès de Jehan de Prée, son oncle, un fief à *Maiseret,* que Philipart du Manil tenait autrefois par donation de Libert, son frère.

12 novembre 1499. — Bertrand de Sovet, mari de Jehenne, veuve Jehan le Toury, relève l'usufruit d'une rente sur la terre de *Bonneffe.* (fol. 148 v°.)

18 novembre 1499. — Christofle, fils de Jehan de Daules, relève le bois de *Crolecu,* puis en fait don à l'abbaye de N. D. de Bonneffe. (fol. 147 v°.)

5 décembre 1499. — Otart, frère de Colin d'Auvin, relève un fief à *Mox.* (fol. 148 v°.)

— Jehan de Brosbergh dit Semale, avec Gille, son frère, relève l'avouerie de *Vodon,* plus trois fief d'Ente à *Sclayn,* qui furent Godefrin de Bonneville, par décès de Thiebaut Semale, son père. (fol. 149, 149 v°.)

19 décembre 1499. — Les prieures du couvent St-Queulin, à Huy, avec Jehan de Waret, leur mambour, relèvent le fief dele *Rapaille,* par donation de Gertrud de Brabant, religieuse, sœur et héritière de Jean de Brabant. (fol. 149 v°.)

TABLES POUR LE XVe SIÈCLE.

NOMS DE PERSONNES.

A.

B.

NOMS DE PERSONNES.

NOMS DE PERSONNES.

C.

D.

E.

F.

G.

H.

NOMS DE PERSONNES.

I.

J.

K.

L.

M.

NOMS DE PERSONNES.

N.

O.

P.

NOMS DE PERSONNES.

Q.

R.

NOMS DE PERSONNES.

S.

T.

U.

V.

NOMS DE PERSONNES.

W.

X.

Y.

Z.

NOMS DE LIEUX [1].

A.

B.

[1] Voyez aussi, pour les noms de lieux, la table des noms de personnes.

NOMS DE LIEUX.

C.

NOMS DE LIEUX.

D.

E.

F.

NOMS DE LIEUX.

G.

H.

NOMS DE LIEUX.

I.

J.

L.

M.

NOMS DE LIEUX.

N.

O.

(XVe SIÈCLE.)
NOMS DE LIEUX.

P.

Q.

R.

S.

NOMS DE LIEUX.

W.

X.

Y.

Z.